Chubb European Group SE

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

31 décembre 2021

Table des matières

Introduction et synthèse 3
Rapport des administrateurs 7
A. La société et sa performance 8
A.1 La société 8
A.2 Performance de la souscription 10
A.3 Performance des investissements 14
A.4 Performance d'autres activités 17
A.5 Autres informations 17
B. Système de gouvernance 18
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance 18
B.2 Exigences en matière de compétence et d'honorabilité 24
B.3 Système de gestion des risques et ORSA 26
B.4 Système de contrôle interne 30
B.5 Fonction audit interne 32
B.6 Fonction Actuariat 33
B.7 Sous-traitance 34
B.8 Adéquation du système de gouvernance 36
B.9 Autres informations 36
C. Profil de risque 38
C.1 Risque de souscription 39
C.2 Risque de marché 44
C.3 Risque de crédit 46
C.4 Risque de liquidité 50
C.5 Risque opérationnel 51
C.6 Autres risques 52
C.7 Autres informations sur le profil de risque 52
C.8 Expositions à des risques significatifs 52
D. Évaluation à des fins de solvabilité 54
D.1 Actifs 54
D.2 Provisions techniques 59
D.3 Autres passifs 68
D.4 Méthodes alternatives de valorisation 70
D.5 Autres informations 70
E. Gestion du capital 71
E.1 Fonds propres 71
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis 76
E.3 Utilisation du sous-module risque actions fondé sur la duration dans le calcul du SCR 79
E.4 Différences entre la formule standard et le modèle interne 79
E.5 Non-respect du SCR et du MCR 83
E.6 Critères propres à l'entreprise et ajustements correspondants 84

Introduction et synthèse

Introduction

Le présent rapport, le (« Rapport sur la solvabilité et la situation financière » [Solvency and Financial Condition Report ou « SFCR »]) présente la solvabilité et la situation financière de Chubb European Group SE (« CEG » ou « la Société ») au 31 décembre 2021.

Le conseil d'administration de CEG a préparé ce rapport en application de l'article 51 de la directive 2009/138/CE (« directive Solvabilité II »), du règlement délégué de la Commission (UE) 2015/35 et des orientations de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (« EIOPA ») sur la communication d'informations et les informations à destination du public.

Ce rapport respecte la structure et contient les informations réparties dans les sections et sous sections prescrits par la réglementation. Lorsque les informations ne s'appliquent pas à CEG, la section figure dans le rapport mais avec une note appropriée.

Outre les exigences légales, ce rapport traite également d'autres aspects de l'activité de la Société qui, selon le conseil d'administration, présentent un intérêt pour les parties concernées.

Les chiffres sont présentés au millier d'euros près dans les états de reporting quantitatif du SFCR (QRT).

Synthèse sur l'activité et les résultats

CEG est l'un des leaders européens de l'assurance. La société gère avec succès un réseau de souscription en Europe continentale, au Royaume-Uni et en Irlande. La société propose à ses clients un large éventail de solutions d'assurance et de gestion des risques qui couvrent les risques Dommages et Responsabilité civile (D&RC), Accident et Santé (A&S) et les risques de spécialités, et a souscrit des contrats dans 12 des 16 lignes d'activité non-vie Solvabilité II, y compris les classes de réassurance non proportionnelle.

Les polices sont principalement émises aux noms de « Chubb Europe », « Chubb Global Markets » et « Chubb Tempest Re », qui tirent parti du caractère distinctif et de la notoriété de la marque Chubb et reflètent les solides plateformes d'assurance, la réputation, les compétences, les notes de solidité financière et la cohérence de la philosophie de gestion de la société. Chubb Europe désigne l'ensemble des activités gérées en Europe, à l'exception de Chubb Global Markets (« CGM »), qui est l'activité de gros sur le marché londonien de Chubb, et de Chubb Tempest Re, qui est l'unité de réassurance.

CEG a été initialement immatriculée au Royaume-Uni. Le 1er janvier 2019, CEG s'est redomiciliée du Royaume-Uni vers la France dans le cadre de ses préparatifs en vue du Brexit. CEG, qui a son siège social à Paris et possède des bureaux en Europe et au Royaume-Uni ainsi que des succursales dans l'Espace économique européen (« EEE »), dispose de l'autorisation d'opérer dans l'ensemble de l'EEE. Depuis le 1er janvier 2021, la Société bénéficie du régime britannique des autorisations temporaires qui lui permet d'exercer ses activités au Royaume-Uni. CEG opère sous la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR »). La Société figure dans le registre des assureurs publié par l'ACPR et a son siège social à Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, France ; elle est immatriculée sous le numéro 450 327 374 RCS Nanterre. La succursale britannique de la Société continue d'être soumise à certaines règles de la Financial Conduct Authority (FCA) et est basée au 100 Leadenhall Street, Londres EC3A 3BP. Des informations complémentaires relatives au Brexit sont disponibles sur le site www.chubb.com/Brexit

CEG est également une compagnie d'assurance et de réassurance de risques professionnels spécifiques (surplus lines) qui figure sur la « liste blanche » aux États-Unis, ce qui l'autorise à souscrire des contrats d'assurance de risques professionnels spécifiques dans tous les États et territoires américains. Divers canaux de distribution permettent d'accéder aux activités commerciales et la Société entretient des relations étroites avec le milieu des courtiers, ses partenaires commerciaux et les marchés directs.

Elle apporte une contribution majeure au Groupe Chubb, générant environ 13,5 % des primes brutes émises globales du groupe en 2021.

CEG a enregistré des primes émises brutes et nettes pour 2021 de 5 462 millions EUR et 3 228 millions EUR respectivement. Les primes émises brutes et nettes sont respectivement en hausse de 17 % et 16 % par rapport à l'année précédente. Bien que les répercussions économiques de la pandémie de Covid-19 sur la clientèle de CEG se soient globalement atténuées en 2021, la croissance du chiffre d'affaires de certains secteurs d'activité, notamment Accident & Santé (y compris Voyage) et Services de prévoyance, a été pénalisée, conformément aux réductions de l'exposition. En outre, la société continue d'adopter une approche prudente en matière de souscription face à l'incertitude généralisée créée par la pandémie. Malgré un contexte économique difficile, la Société a émis des primes brutes de 5 462 millions EUR et réalisé un bénéfice technique, sur la base des normes comptables françaises, de 579 millions EUR assorti d'un ratio combiné de 81,2 %.

Le résultat des investissements s'est traduit par un revenu net des placements de 164 millions EUR, sur la base des normes comptables françaises. Le bénéfice d'exploitation avant impôt s'élève à 859 millions EUR.

Des informations concernant le coronavirus (« COVID-19 ») figurent à la section A.1.4.

Résumé de la gestion du capital

La position de la Société en matière réglementaire et de solvabilité est la suivante :

Au 31 décembre	**2021**	**2020**
Fonds propres éligibles (en milliers EUR)	3 083 064	2 647 534
Capital de solvabilité requis SCR (en milliers EUR)	1 369 274	1 613 487
Ratio de solvabilité (en %)	225 %	164 %

Outre le soutien de Chubb Limited, la Société dispose de ressources financières propres substantielles. La Société affiche un important excédent de l'ordre de 1 714 millions EUR par rapport au capital de solvabilité requis. Le ratio de solvabilité a lui aussi augmenté sur la période, passant de 164 % à 225 %.

Les fonds propres de la Société sont composés de fonds propres Tier 1 d'un montant de 3 083 millions EUR au 31 décembre 2021. Aucune modification n'a été apportée à la nature des éléments de fonds propres de la Société au cours de l'exercice. Le total des fonds propres éligibles de la Société d'un montant de 3 083 millions EUR était disponible pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR), et le total des fonds propres Tier 1 éligibles de 3 083 millions EUR était disponible pour couvrir le minimum de capital requis (MCR) de 603 millions EUR, soit un ratio de couverture de 511 % (2020 : 425 %). À l'exception de 46,3 millions EUR de fonds cantonnés, la totalité des fonds propres Tier 1 est disponible en permanence pour couvrir les pertes. Les principaux objectifs de CEG en matière de gestion du capital peuvent être résumés comme suit :

- satisfaire aux exigences de ses assurés, des régulateurs et des agences de notation ;
- faire concorder le profil de ses actifs et de ses passifs en tenant compte des risques inhérents à l'activité ;
- gérer les expositions aux risques clés ;
- maintenir la solidité financière pour soutenir la croissance des affaires nouvelles ;
- générer un rendement pour l'actionnaire ; et
- conserver une flexibilité financière en maintenant une liquidité forte.

Résumé du système de gouvernance

CEG dispose d'un cadre de gouvernance d'entreprise documenté, dont l'objectif est d'exercer une surveillance et un contrôle sur la gestion de l'entreprise dans toutes ses implantations géographiques et de diffuser efficacement les informations clés aux destinataires requis.

La Société a mis en place un certain nombre de comités et sous-comités officiels, décrits à la section B1 du présent document. Les responsables des fonctions et des unités opérationnelles sont rattachés au président régional, Europe (le « Président ») (à l'exception de la fonction Actuariat, qui est rattachée au directeur financier régional (CFO)).

CEG a identifié les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise et qui occupent des fonctions clés, conformément aux exigences de l'ACPR en matière de compétence et de pertinence. La Société satisfait également à d'autres exigences de gouvernance qui lui sont applicables : par exemple, la succursale britannique est soumise au Senior Managers and Certification Regime (SMCR).

Le Conseil d'administration a approuvé un certain nombre de politiques qui prévoient comment certains secteurs clés de l'activité, et les risques qui leur sont inhérents, sont contrôlés et soumis à déclaration, en fonction des responsabilités.

Une surveillance et un contrôle supplémentaires sont assurés par le biais d'un dispositif s'articulant autour de trois lignes de défense, dans le cadre duquel les fonctions conformité et gestion des risques (deuxième ligne de défense) contrôlent les activités clés indépendamment des contrôles et indicateurs utilisés par les fonctions de la première ligne de défense, par exemple finance, RH. L'audit interne (troisième ligne de défense) effectue d'autres contrôles et émet des rapports, indépendamment des structures des première et deuxième lignes de défense.

CEG applique un processus formel d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) qui définit les activités menées par CEG pour réaliser une évaluation des risques et de la solvabilité. Les activités relatives au processus ORSA comprennent la planification, la stratégie, le profil de risque, l'atténuation des risques et la tolérance au risque, les tests de résistance et l'analyse de scénarios, l'évaluation prospective du capital, le contrôle et le suivi des risques et la gouvernance.

L'ORSA est un processus continu qui fait partie intégrante du cadre global de gestion des risques ; il vise à accompagner la conduite normale des affaires au sein de la Société.

La fonction Gestion des risques coordonne chaque élément de l'ORSA en collaboration avec des experts dans l'ensemble de l'entreprise. Les résultats de l'analyse ont été communiqués au Comité de Direction, au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'administration tout au long de l'année.

Le conseil d'administration estime que ces dispositions de gouvernance sont appropriées et efficaces pour les activités exercées par CEG.

Résumé du profil de risque

CEG est exposée à des risques provenant de plusieurs sources ; la Société classe les sources de risque individuelles de son secteur en six grandes catégories : souscription, marché, crédit, liquidité, opérationnel et autres. L'assurance est la principale catégorie de risque de Chubb ; les autres catégories de risque découlent principalement de cette hypothèse de risque d'assurance. D'autres risques, y compris le risque groupe et les risques émergents, sont également pris en compte.

Aucune modification n'a été apportée aux sources et aux secteurs de risque de la Société au cours de l'année. Chacune de ces catégories de risque est décrite plus en détail à la section C ci-dessous.

Résumé d'évaluation à des fins de solvabilité

Les différences majeures entre les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées pour valoriser les actifs et passifs aux fins de Solvabilité II par rapport aux valorisations selon les normes comptables françaises et précédemment britanniques concernent les ajustements de reclassement et de valorisations nécessaires pour déterminer les provisions techniques et les actifs liés à l'assurance tels que les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance.

En normes comptables françaises, la provision pour sinistres à payer est calculée à partir de la meilleure estimation faite par la direction de la charge de sinistre à l'ultime (Management Best Estimate of Ultimate Loss,

MBE), qui est basée sur le coût ultime estimé de l'ensemble des sinistres déclarés mais non réglés à la date de clôture, plus une provision pour frais de gestion des sinistres. La provision comprend également le coût estimé des sinistres survenus mais non encore déclarés (IBNR) à la date de clôture, calculé à l'aide de méthodes statistiques. De plus, une provision pour primes non acquises (PPNA) distincte est comptabilisée pour la part des primes émises qui se rapporte à la période comprise entre la date de clôture et la prochaine échéance du contrat. La part des réassureurs dans les provisions (montants recouvrables au titre des contrats de réassurance) est basée sur les montants des sinistres à payer et la projection des sinistres survenus mais non encore déclarés recouvrables auprès des réassureurs, nets des montants non recouvrables estimés.

Les provisions techniques aux fins de Solvabilité II sont égales à la somme de la meilleure estimation (best estimate) des provisions et d'une marge de risque. Le calcul de la meilleure estimation est fondé sur les flux de trésorerie pondérés par leur probabilité, compte tenu de la valeur temps de l'argent, et tient compte de toutes les entrées et sorties de trésorerie, y compris les provisions pour sinistres et pour primes. La marge de risque est supposée correspondre au montant qu'un tiers demanderait pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance, et représente le coût de la mobilisation d'un montant de fonds propres éligibles égal au SCR nécessaire pour faire face à ces engagements.

Les principaux écarts entre les provisions techniques Solvabilité II et les provisions techniques en normes comptables françaises s'expliquent par les différences de méthode suivantes :

- Le calcul de la meilleure estimation selon Solvabilité II utilise l'estimation actuarielle centrale (Actuarial Central Estimate ou ActCE) pour toutes les lignes d'activité, alors que les provisions techniques selon les normes comptables françaises utilisent la MBE.
- De plus, le calcul de la meilleure estimation selon Solvabilité II se fonde sur les flux de trésorerie actualisés et inclut les événements ne figurant pas dans les données (ENID), les frais futurs et les contrats juridiquement contraignants.
- Les provisions techniques selon Solvabilité II comprennent la marge de risque.
- Solvabilité II prend en compte l'intégralité des coûts et des bénéfices associés aux contrats d'assurance et de réassurance juridiquement contraignants, tandis que les normes comptables françaises se concentrent uniquement sur la partie acquise des contrats. En conséquence, Solvabilité II comptabilise les bénéfices ou pertes sur des contrats qui sont considérés comme non acquis en normes comptables françaises.

Aucun changement n'a été apporté aux bases, méthodes et principales hypothèses de valorisation aux fins de Solvabilité II des actifs et passifs sur la période. Toutefois, comme indiqué ci-dessus, il existe des différences plus importantes entre la position statutaire de CEG et Solvabilité II, découlant du passage d'une comptabilité statutaire tenue selon les normes comptables britanniques à une comptabilité tenue selon les normes comptables françaises.

Rapport des administrateurs

Administrateurs

Les personnes suivantes ont occupé le poste d'administrateur du 1er janvier 2019 à la date du présent rapport, sauf indication contraire :

Administrateurs dirigeants :

V M J M Brionne

A P Clifford (a démissionné le 28 juin 2021)

N M C Cote (a démissionné le 1er mars 2021)

S Mitchell

D M W Roberts (nommé le 9 juillet 2021)

Administrateurs non dirigeants :

J A Turner (Président)

D M A Furby

M A Connole

M A McCausland

K Richards

K Koreyva

Énoncé des responsabilités des administrateurs

Les administrateurs sont chargés de préparer le SFCR, y compris les états de reporting quantitatifs ci-joints, en se conformant dans tous les aspects significatifs aux règles et réglementations de l'ACPR.

La directive Solvabilité II, les actes délégués, les règlements d'application y afférents, les normes et orientations techniques ainsi que les règles de l'ACPR constituent le cadre réglementaire dans lequel la Société opère. Les règles et réglementations comprennent, sans s'y limiter, la comptabilisation et l'évaluation de ses actifs et passifs, y compris les provisions techniques et la marge de risque, le calcul de son exigence de fonds propres et le reporting et les informations sur les résultats obtenus selon Solvabilité II.

Approbation du rapport sur la solvabilité et la situation financière

Nous prenons acte de notre responsabilité de la préparation du SFCR en conformité à tous les égards significatifs avec le cadre réglementaire Solvabilité II.

Nous avons obtenu l'assurance que :

a) tout au long de l'exercice en question, CEG s'est conformée, à tous les égards significatifs, aux exigences du cadre réglementaire applicable à l'entreprise ; et
b) nous avons de bonnes raisons de croire que CEG a continué de s'y conformer par la suite et continuera de le faire à l'avenir.

Au nom du conseil d'administration

Sara Mitchell

Directrice générale

6 avril 2022

A. La société et sa performance

A.1 La société

Nom et forme juridique

CEG est l'un des leaders européens de l'assurance et de la réassurance. La société déploie avec succès un réseau de souscription au Royaume-Uni, en Irlande et en Europe continentale. La Société a son siège social à Paris, possède des bureaux au Royaume-Uni et en Europe, et dispose d'une autorisation pour opérer dans tout l'Espace économique européen (« EEE »). Depuis le 1er janvier 2021, la Société bénéficie du régime britannique des autorisations temporaires qui lui permet d'exercer ses activités au Royaume-Uni.

CEG a été initialement immatriculée au Royaume-Uni. Le 1er janvier 2019, CEG a transféré son siège social du Royaume-Uni en France dans le cadre de sa préparation au Brexit ; la nouvelle adresse du siège social de la Société est Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, France.

La Société propose à ses clients un large éventail de solutions d'assurance et de gestion des risques qui couvrent les risques Dommages et Responsabilité civile, Accident et Santé, et les risques de spécialités et a participé à 12 des 16 lignes d'activité non-vie Solvabilité II, et à toutes les classes de réassurance non proportionnelle à l'exception de la Santé en 2020. Les polices sont émises sous les noms de marque « Chubb Europe », « Chubb Global Markets » et « Chubb Tempest Re ».

CEG est également une compagnie d'assurance et de réassurance de risques professionnels spécifiques (surplus lines) qui figure sur la « liste blanche » aux États-Unis, ce qui l'autorise à souscrire des contrats d'assurance de risques professionnels spécifiques dans tous les États et territoires américains. Divers canaux de distribution permettent d'accéder aux activités commerciales et l'entreprise entretient des relations étroites avec le milieu des courtiers, ses partenaires commerciaux et les marchés directs.

Autorité de contrôle

Depuis le 1er janvier 2019, CEG est supervisée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ; ses opérations au Royaume-Uni sont gérées par l'intermédiaire d'une succursale britannique qui reste soumise à une réglementation limitée de la Financial Conduct Authority (« FCA »). Avant le 1er janvier 2019, CEG était agréée par la Prudential Regulation Authority (« PRA ») au Royaume-Uni et réglementée par la FCA et la PRA.

Autorité de contrôle du Groupe

Chubb Limited est supervisée au niveau du groupe par le Chubb Group Supervisory College, composé de régulateurs de plusieurs pays à travers le monde. Le Chubb Group Supervisory College est dirigé par l'autorité de contrôle du Groupe Chubb, le Pennsylvania Department of Insurance. L'ACPR est membre du Chubb Group Supervisory College.

Au 31 décembre 2021, CEG était détenue à 99,99 % par CHUBB European Holdings Limited, et à 0,01 % par Chubb EU Holdings Limited, qui détient une action. La société mère de CEG est Chubb Limited.

Chubb Limited, société mère de CEG, dont le siège social est situé au Bärengasse 32, CH-8001 Zurich (Suisse), est la holding de droit suisse du Groupe de sociétés Chubb. Chubb Limited et ses filiales directes et indirectes, collectivement le Groupe de sociétés Chubb (« Groupe Chubb »), constituent une organisation mondiale d'assurance et de réassurance.

L'adresse du superviseur du groupe est The Deputy Insurance Commissioner, Pennsylvania Department of Insurance, 1326 Strawberry Square, Harrisburg, PA 17120, USA.

Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes de la Société est PricewaterhouseCoopers Audit, comptables agréés et commissaires aux comptes dont le siège social est sis 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

A.1.1 Position au sein de la structure juridique du groupe européen

La structure du groupe au 31 décembre 2021 (hors entités dormantes) est résumée dans l'organigramme simplifié ci-dessous. Deux modifications ont été apportées à la structure du groupe en 2021 : ACE European Holdings No 2 Limited et Chubb Insurance Investment Holdings Ltd, qui ont été mises en liquidation en 2018, ont été dissoutes respectivement le 2 mai 2021 et le 3 mai 2021. Aucun autre changement n'est intervenu jusqu'à la date du présent rapport.

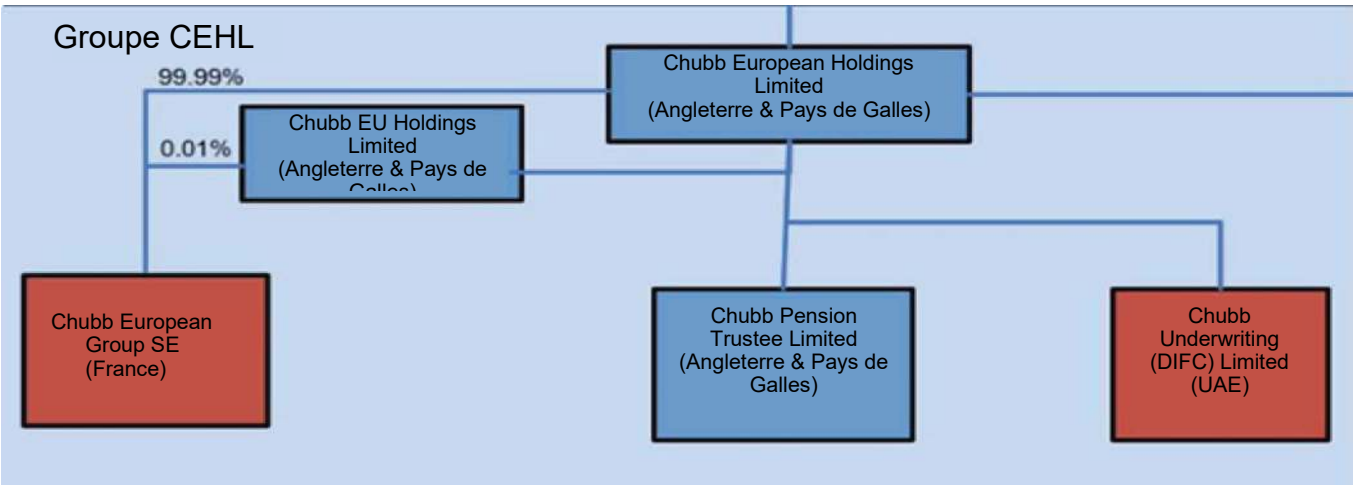

A.1.2 Entreprises liées significatives

La société n'a pas d'entreprises liées significatives.

A.1.3 Lignes d'activité et zones géographiques significatives

La Société participe à 12 des 16 classes de lignes d'activité d'assurance non-vie Solvabilité II, et plus particulièrement l'assurance incendie et autres dommages aux biens, responsabilité générale, pertes pécuniaires diverses et maritime et aérien et transport. Le cumul de ces lignes d'activité représentait 93 % du total des primes émises brutes de CEG en 2021. CEG souscrit également un montant relativement faible (1 % du total des primes émises brutes) de réassurance non proportionnelle au sein des catégories Solvabilité II accidents, maritime, aérienne et transport, et dommages. La Société réalise la plus grande partie de son chiffre d'affaires au Royaume-Uni, en France, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas et en Espagne. Une faible proportion est générée dans d'autres pays. De plus amples informations sur les affaires souscrites par ligne d'activité Solvabilité II et par zone géographique sont fournies à la section A.2.1.

A.1.4 Événements marquants

Crise russo-ukrainienne

Au moment où nous écrivons ces lignes, la crise russo-ukrainienne a pris une tournure dramatique avec le lancement d'une offensive de la Russie sur l'ensemble du territoire ukrainien le 24 février 2022. Cette situation est source d'instabilité dans la région et potentiellement à travers l'Europe. L'escalade de la situation a mené les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union européenne à imposer de lourdes sanctions économiques à la Russie, y compris à certains ressortissants russes placés sur la liste SDN (Specially Designated Nationals), accompagnées d'un embargo général sur les importations russes et d'une restriction des mouvements de capitaux russes au

sein du système bancaire international. La crise aura également des répercussions sur les risques de souscription, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et l'inflation qui en résulte influant sur les hypothèses économiques. Bien que la Russie et l'Ukraine ne constituent pas des territoires significatifs pour CEG, les risques de souscription sont actuellement difficiles à quantifier avec certitude. La guerre devrait toutefois faire naître des demandes d'indemnisation potentielles dans les catégories suivantes : transport maritime, risque/violence politique, crédit commercial, aviation, guerre et terrorisme. Une protection de réassurance substantielle est prévue pour réduire les pertes brutes globales de CEG. CEG n'est pas exposée aux obligations russes ou ukrainiennes.

Coronavirus

Durant l'année 2020, l'activité sociale et économique mondiale a été fortement affectée par la propagation et la menace du nouveau coronavirus (COVID-19). La Société a pris des mesures afin de minimiser les risques pour ses collaborateurs, notamment en limitant les déplacements et en instaurant des protocoles de travail à domicile. Parallèlement, la société s'est employée à minimiser toute perturbation pour ses clients et partenaires commerciaux, et a pu continuer à fonctionner efficacement tout au long de la pandémie et des restrictions liées au confinement dans toute la région. La Société a continué à appliquer ces mesures et protocoles tout au long de l'année 2021 pour assurer la sécurité de son personnel tout en garantissant la continuité des activités avec ses clients et partenaires.

Bien que les répercussions économiques de la pandémie de Covid-19 sur la clientèle de CEG se soient globalement atténuées en 2021, la croissance du chiffre d'affaires de certains secteurs d'activité, notamment Accident & Santé (y compris Voyage) et Services de prévoyance, a été pénalisée, conformément aux réductions de l'exposition. En outre, la société continue d'adopter une approche prudente en matière de souscription face à l'incertitude généralisée créée par la pandémie.

Brexit

Chubb s'efforce d'offrir sécurité et continuité du service à l'ensemble de ses clients et partenaires commerciaux, quelle que soit leur localisation, depuis l'annonce du référendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'UE en 2016. Les plans de Chubb relatifs au Brexit, notamment sa décision de changer sa domiciliation du Royaume-Uni en France à compter du 1er janvier 2019, ont permis à la Société de continuer à exercer son activité d'assurance au Royaume-Uni, en Irlande et dans toute l'Europe continentale avec une perturbation minimale de son modèle d'exploitation et de service.

CEG bénéficie du régime des autorisations temporaires (« TPR ») du Royaume-Uni, qui permet aux entreprises de l'EEE de continuer à opérer dans les mêmes conditions jusqu'à la fin du TPR, laquelle devrait intervenir le 31 décembre 2023. Pendant cette période, la société cherchera à obtenir des autorisations complètes auprès des autorités de réglementation britanniques pour ses activités au Royaume-Uni.

Chubb continuera de revoir la structure de l'entreprise, les exigences réglementaires et fiscales et le système de gouvernance afin de s'assurer que la Société dispose d'un modèle opérationnel efficace et conforme dans l'ensemble de la région.

Des informations complémentaires sont disponibles sur les pages Brexit du site Internet Chubb UK. www.Chubb.com/Brexit

A.2 Performance de la souscription

A.2.1 Indicateurs clés de performance et résumé par ligne d'activité Solvabilité II et par pays

Les indicateurs de performance clés (KPI) financiers suivants ont été jugés pertinents pour l'activité de la Société. Ces KPI sont revus régulièrement par le Comité d'audit & des risques ainsi que par le Conseil d'administration de CEG.

KPI	2021 en milliers EUR	2020 en milliers EUR
Primes émises brutes	5 462 482	4 509 483
Primes émises nettes	3 228 931	2 723 808
Résultat technique	579 139	244 498
Ratio combiné %*	81,2 %	90,9 %

**Ratio sinistres nets survenus, commissions versées et frais généraux sur primes acquises nettes*

La direction utilise également divers autres indicateurs de performance, notamment les volumes de production, les ratios de rétention, le suivi des prix, les analyses de sinistres et de charges et des indicateurs d'exploitation pour évaluer la performance de chacun des segments d'activité. Tous les résultats financiers sont suivis régulièrement par rapport au plan, aux prévisions et à l'exercice précédent.

Les KPI de la Société par ligne d'activité Solvabilité II, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Ligne d'activité SII au 31 décembre 2021	Primes émises brutes en milliers EUR	Primes émises nettes en milliers EUR	Résultat technique en milliers EUR	Ratio combiné %
Protection des revenus	56 688	36 631	31 849	11,8 %
Responsabilité civile automobile *	77 016	21 229	9 114	74,2 %
Autres véhicules à moteur	42 763	38 995	15 624	59,0 %
Maritime, aérienne et transport *	644 457	454 149	87 332	78,7 %
Incendie et autres dommages aux biens *	2 138 022	1 214 086	117 134	89,1 %
Responsabilité civile générale *	1 800 447	1 084 894	227 014	77,1 %
Crédit et cautionnement *	176 592	52 955	44 047	6,7 %
Pertes pécuniaires diverses *	495 003	310 546	60 391	81,3 %
Accidents non proportionnelle	5 479	937	(9 643)	960,7 %
Maritime, aérienne et transport non proportionnelle	4 602	2 778	1 614	32,2 %
Dommages non proportionnelle	21 413	11 734	(5 339)	170,7 %
Total	**5 462 482**	**3 228 933**	**579 139**	**81,2 %**

Chacune des lignes d'activité Solvabilité II marquées par un astérisque enregistre des primes émises nettes supérieures à 40 millions EUR ; cumulées, ces lignes représentent plus de 99,4 % des primes émises nettes de CEG en 2021 (97,1 % en 2020). Aux fins du présent rapport, ces lignes peuvent être considérées comme « cœur de métier » pour CEG. Les autres lignes d'activité peuvent être considérées comme « non cœur de métier ».

En 2021, les primes émises brutes de CEG étaient en hausse de 21,3 % par rapport à l'année précédente, générant un résultat technique solide de 579 139 000 EUR. Cette croissance est principalement organique et résulte du fait que CEG opère sur des marchés matures.

Les données équivalentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Ligne d'activité SII au 31 décembre 2020	**Primes émises brutes en milliers EUR**	**Primes émises nettes en milliers EUR**	**Résultat technique en milliers EUR**	**Ratio combiné %**
Protection des revenus	57 510	36 228	27 862	23,1 %
Responsabilité civile automobile *	86 370	49 556	(6 919)	111,4 %
Autres véhicules à moteur	39 503	36 352	8 235	78,4 %
Maritime, aérienne et transport *	507 177	353 367	61 309	80,4 %
Incendie et autres dommages aux biens *	1 789 021	1 006 488	32 880	95,9 %
Responsabilité civile générale *	1 385 390	883 777	38 565	94,9 %
Crédit et cautionnement *	141 364	42 967	20 569	55,5 %
Pertes pécuniaires diverses *	475 032	309 442	60 393	81,7 %
Accidents non proportionnelle	7 862	1 516	419	67,7 %
Maritime, aérienne et transport non proportionnelle	6 376	1 106	1 583	-36,6 %
Dommages non proportionnelle	13 911	3 053	2 640	8,3 %
Total	**4 509 483**	**2 723 810**	**244 498**	**90,6 %**

Les KPI de la Société pour les six (6) principaux pays, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 **Région**	**Primes émises brutes en milliers EUR**	**Primes émises nettes en milliers EUR**	**Résultat technique en milliers EUR**	**Ratio combiné %**
Royaume-Uni	2 135 982	1 348 524	258 826	81,0 %
France	718 926	419 876	60 776	84,7 %
Allemagne	462 940	221 202	36 909	83,0 %
Italie	300 847	202 717	60 505	70,2 %
Pays-Bas	369 863	247 658	77 035	60,6 %
Espagne	281 730	179 488	8 075	95 %

Les ratios combinés de l'Allemagne et de l'Espagne ont tous deux progressé par rapport à l'année précédente.

Les données équivalentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 Région	**Primes émises brutes en milliers EUR**	**Primes émises nettes en milliers EUR**	**Résultat technique en milliers EUR**	**Ratio combiné %**
Royaume-Uni	1 784 792	1 153 390	138 335	87,6 %
France	606 239	363 564	6 675	98,2 %
Allemagne	391 412	186 605	36 984	80,1 %
Italie	257 094	181 863	42 984	77,5 %
Pays-Bas	292 727	192 151	22 013	88,1 %
Espagne	250 448	171 810	15 099	91,0 %

Le total des primes émises brutes de CEG pour 2021 s'élève à 5 462 482 000 EUR. Les lignes d'activité les plus importantes pour la Société sont incendie et autres dommages aux biens, responsabilité civile générale, pertes pécuniaires diverses, et maritime, transport et aérienne ; les primes brutes émises pour ces lignes en 2021 s'élèvent à 5 077 929 000 EUR.

64 % des primes émises brutes sont générées au Royaume-Uni, la France et l'Allemagne représentant respectivement 21 % et 14 %. Parmi les six premiers pays viennent ensuite les Pays-Bas, l'Italie et l'Espagne qui complètent ce classement, avec respectivement 11 %, 9 % et 8 % des primes brutes émises en 2021. Le reste de l'activité est générée dans d'autres pays à travers l'Europe.

CEG achète de la réassurance pour atténuer l'impact des événements majeurs et une fréquence excessive de sinistres moins importants. Un certain nombre de programmes de réassurance gérés par CEG au cours de l'année 2021 ont été souscrits auprès de Tempest Reinsurance Ltd, société du groupe Chubb. CEG bénéficie également, notamment pour les risques de catastrophe aux États-Unis et dans monde, de programmes de réassurance partagés avec d'autres entités Chubb, dont le syndicat 2488 du Lloyd's. Ces dispositifs se traduisent par une augmentation du pouvoir d'achat de réassurance de Chubb, qui bénéficie à terme à toutes les filiales, dont CEG. Aucun changement significatif n'a été apporté à la stratégie d'achat de réassurance de la Société en 2021.

L'exposition de CEG à des sinistres importants est gérée par le suivi de directives claires en matière de gestion des risques et de souscription ainsi que par le recours à la protection procurée par la réassurance, enfin, par une modélisation et des analyses sophistiquées. La rentabilité a été pénalisée par des pertes liées aux catastrophes naturelles de 62,9 millions EUR, nettes des recouvrements de réassurance (2020 : 98,5 millions EUR). Ces pertes ont toutefois été plus que compensées par les reprises de provision de l'exercice précédent s'élèvent à 335 925 millions EUR (2020 : 74 millions EUR) principalement dans les classes D&RC de détail. Hors sinistres liés aux catastrophes naturelles et évolution des sinistres sur exercices antérieurs, le taux de sinistres de l'exercice 2021 s'inscrit à 45,7 % (2020 : 47,5 %), reflet de la qualité de l'activité sous-jacente de CEG, de sa bonne discipline de souscription et de l'impact positif du processus d'examen du portefeuille.

Les reprises de provision de l'exercice précédent s'élèvent à 335 925 millions EUR (2020 : 74 millions EUR) avec des évolutions positives dans la quasi-totalité des lignes, notamment Dommages, Incendie, Maritime, Accident & Santé et Spécialités. Hors sinistres liés aux catastrophes naturelles et évolution des sinistres sur exercices antérieurs, le taux de sinistres de l'exercice s'inscrit à 45,7 % (2020 : 47,5 %), reflet d'une bonne discipline de souscription et de l'impact positif du processus d'examen du portefeuille.

Les frais d'exploitation comprennent les commissions et les frais généraux administratifs. Le taux de frais ressort à 35,4 %, contre 38,4 % en 2020, reflétant une gestion stricte et continue des deux composants. Le total des charges de réassurance s'élève à 2 233 millions EUR, portant les primes émises nettes pour l'exercice à 3 228 millions EUR.

Les lignes d'activité du cœur de métier ont généré des primes émises nettes d'un montant de 5 430 988 000 EUR, les autres lignes dégageant seulement 31 494 000 EUR, soit moins de 1 % du total. Les sinistres survenus, nets de recouvrements de réassurance, s'élèvent à 1 416 millions EUR, générant un taux de sinistres global pour la Société de 81,2 %.

CEG a réalisé un bénéfice technique de 579 millions EUR pour l'année 2021.

A.3 Performance des investissements

CEG poursuit une stratégie d'investissement prudente et a constitué des portefeuilles extrêmement liquides, diversifiés et de grande qualité gérés par des experts indépendants. Des directives de placement détaillées sont établies par le groupe Chubb pour chaque portefeuille sous gestion, y compris des indices de référence personnalisés par rapport auxquels les performances des gestionnaires sont évaluées.

CEG gère de manière active cinq portefeuilles d'obligations Investment Grade, dont les principales devises sont la livre sterling, l'euro et le dollar US. La société détient d'autres portefeuilles en gestion passive en Suisse et en Turquie pour répondre aux exigences de solvabilité locales. CEG alloue également une proportion limitée de fonds disponibles à l'investissement dans des stratégies alternatives. Ces stratégies alternatives comprennent les obligations à haut rendement, les prêts bancaires syndiqués, les emprunts de fonds de private equity et les actions mondiales.

À la fin de l'exercice 2021, les fonds alloués aux stratégies alternatives représentaient 19 % des portefeuilles d'investissement de CEG et se situaient dans les limites établies. La majorité des investissements de CEG ont continué d'être alloués à des portefeuilles de haute qualité, diversifiés, gérés activement et exposés à un large éventail de secteurs. À l'instar des années précédentes, les directives d'investissement de CEG et le positionnement des gérants externes limitent l'exposition aux pays périphériques de la zone euro.

La répartition approximative des devises des portefeuilles d'investissement de CEG est de 28 % en livres sterling, 34 % en euros et 36 % en dollars US. Les autres devises représentent environ 2 % du total des placements.

Les produits et charges d'investissement de la Société par ligne d'activité Solvabilité II pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 **Revenus des placements par classe d'actifs**	**Revenus** **en milliers EUR**	**Gain/(perte) réalisé(e)** **en milliers EUR**	**Gain/(perte) non réalisé(e)** **en milliers EUR**	**Autre** **en milliers EUR**	**Rendement total** **en milliers EUR**
1 Obligations d'État	24 344	(459)	(42 381)		(18 495)
2 Obligations d'entreprise	110 738	(902)	(153 650)		(43 814)
3 Actions	11 952	3 998	63 469		79 419
4 Organismes de Placement Collectif	0	0	0		0
6 Titres garantis	14 034	0	(11 067)		2 966
7 Liquidités et dépôts	4 297	0	0		4 297
8 Prêts et prêts hypothécaires	34 837	528	(220,55)		12 255
O Autres		67	6 763		6 697
A Futures		27 765	(13 468)		14 298
E Forwards		397	(7)		390
Charges d'investissement				(19 726)	(19 729)
Rendement total des investissements	**200 201**	**30 205**	**(172 393)**	**(19 726)**	**(38 287)**

Les charges d'investissement sont présentées sous forme de total car elles représentent les frais de gestion des investissements, pour un montant similaire à celui de 2020.

Les données équivalentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 **Revenus des placements par classe d'actifs**	**Revenus** **en milliers EUR**	**Gain/(perte) réalisé(e)** **en milliers EUR**	**Gain/(perte) non réalisé(e)** **en milliers EUR**	**Autre** **en milliers EUR**	**Rendement total** **en milliers EUR**
1 Obligations d'État	27 379	116	14 072		41 567
2 Obligations d'entreprise	110 570	(3)	62 230		169 244
3 Actions	8 615	6 143	38 855		53 613
4 Organismes de Placement Collectif	0	0	(6 268)		(6 268)
6Titres garantis	9 680	1	6 100		15 780
7 Liquidités et dépôts	3 840	0	0		3 840
8 Prêts et prêts hypothécaires	29 208	(1 239)	(7 058|)		20 911
O Autres	0	(3 358)	0		(3 358)
A Futures	0	(994)	3 618		2 624
E Forwards	0	3 767	142		3 909
Charges d'investissement				(17 777)	(17 777)
Rendement total des investissements	189 292	881	111 691	(17 777)	284 086

Malgré les tendances mitigées concernant les taux de contamination par la COVID dans les différentes régions, l'optimisme quant à une reprise mondiale s'est renforcé au T1 sur fond d'amélioration générale des données économiques, de hausse des vaccinations et de soutien budgétaire et monétaire persistant. Le redressement des données économiques s'est poursuivi dans la plupart des régions, les marchés de l'emploi se sont améliorés et le secteur manufacturier a fortement rebondi malgré la persistance des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement. Sur les marchés développés, les rendements ont fortement augmenté, reflétant les attentes en matière de croissance et d'inflation, ainsi que la possibilité d'un resserrement plus tôt que prévu des taux directeurs des banques centrales. Parallèlement, les actions mondiales se sont globalement redressées, les spreads de crédit se sont resserrés et les prix du pétrole ont augmenté sur fond d'optimisme croissant des investisseurs quant à la reprise mondiale.

Un grand nombre de ces thèmes se sont maintenus au T2, le moral des consommateurs a continué de progresser et une hausse de la demande a contribué à la résurgence des secteurs sensibles à la COVID. Les campagnes de vaccination ont continué à progresser à l'échelle mondiale et les taux de contamination ont diminué, même si la propagation du variant delta, plus contagieux, a fait planer des risques sur la reprise économique. Les rendements souverains des pays développés se sont globalement repliés et les courbes se sont aplaties malgré les préoccupations persistantes concernant l'inflation au T2. Parallèlement, les actions mondiales se sont redressées (avec une progression de 8,5 % pour le S&P 500), la solide dynamique des données relatives à la croissance économique, ainsi que les perspectives encourageantes en matière de bénéfices, ayant soutenu l'appétit pour le risque.

La hausse des cas de contamination par le variant delta et les perturbations survenues au sein des chaînes d'approvisionnement ont freiné la dynamique économique sur les marchés développés, tandis que l'inflation est restée élevée au T3. En conséquence, la plupart des actifs ont affiché une certaine volatilité au cours du trimestre. La reprise économique mondiale s'est poursuivie à un rythme plus lent et est restée inégale selon les secteurs. Au cours du trimestre, la recrudescence des cas de contamination par le variant delta a ralenti l'activité dans le secteur américain des services et nui à la croissance de l'emploi dans les secteurs des loisirs et de l'hôtellerie. Parallèlement, l'apparition de foyers de COVID-19 similaires sur les marchés émergents a prolongé l'engorgement des chaînes d'approvisionnement, notamment dans le secteur automobile. Aux États-Unis, la Réserve fédérale (Fed) a durci le ton, indiquant son intention de réduire progressivement ses achats d'actifs au cours de l'année civile et d'éventuellement relever ses taux dès 2022. Les banques centrales d'autres marchés développés ont elles aussi revu leur positionnement face à la hausse de l'inflation.

La reprise économique mondiale s'est poursuivie, même si le rythme s'est ralenti à mesure que se propageait le variant Omicron au T4. Le niveau élevé de l'inflation est resté au cœur des préoccupations mondiales tout au long du trimestre. Aux États-Unis, l'indice des prix à la consommation a frôlé les 7 % en glissement annuel en novembre, son niveau le plus élevé depuis 39 ans. Face aux pressions inflationnistes, les banques centrales ont réorienté leurs politiques vers la normalisation. La Fed a intensifié le rythme de réduction de ses achats mensuels d'actifs et a ajusté ses attentes médianes en évoquant trois hausses en 2022. De son côté, la Banque d'Angleterre a relevé ses taux d'intérêt de 0,15 % à 0,25 % en décembre. Les spreads de crédit se sont creusés, tandis que les actions mondiales se sont redressées à la faveur des solides résultats des entreprises et des indications selon lesquelles le variant Omicron provoquerait des maladies moins graves et un risque d'hospitalisation moins important. Parallèlement, la persistance des problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement, l'épuisement des stocks énergétiques et la forte demande mondiale d'énergie ont entraîné une hausse des prix de l'énergie.

Les rendements des titres à revenu fixe de qualité Investment Grade ont été négatifs en 2021, les taux des emprunts d'État et des obligations d'entreprise ayant augmenté. En revanche, les actifs alternatifs comme les obligations à haut rendement, les prêts bancaires, les prêts privés et les actions ont produit de bons rendements sur l'ensemble de l'année.

Dans l'ensemble, CEG a généré un rendement total de 0,7 % en 2021 sur les soldes disponibles à l'investissement. Pour les portefeuilles Investment Grade, la performance varie selon le gestionnaire, allant de -2,1 % à -1,9 % pour la livre sterling et de -1,9 % à -1,3 % pour l'euro. Le portefeuille Investment Grade en dollars US a généré un rendement total de -0,5 % sur l'année.

Les actifs de placement alternatifs de CEG, qui représentent environ 19 % du portefeuille total, ont généré de solides résultats. L'allocation aux obligations à haut rendement libellées en dollars US a généré un rendement de 4,0 % sur l'année, les allocations aux prêts bancaires ont produit un rendement total de 4,5 % et les prêts privés ainsi que le private equity ont généré des rendements totaux de 10,5 % en EUR et de 11,3 % en GBP. L'allocation de CEG aux actions mondiales a généré un solide rendement de 19,1 % sur l'année.

Dans l'ensemble, la solide performance des investissements a généré un revenu net d'investissement de 38 827 000 EUR, contre 284 086 000 EUR en 2020. Les gains réalisés par les actifs alternatifs, dont les obligations à haut rendement, les prêts et les actions, ont été en partie compensés par des pertes sur les portefeuilles de titres à revenu fixe de qualité Investment Grade de la société.

A.4 Performance d'autres activités

Toutes les activités de CEG sont liées à l'offre de contrats d'assurance ou de réassurance.

A.5 Autres informations

Toutes les informations importantes concernant l'activité et les résultats de CEG par ligne d'activité Solvabilité II figurent aux sections A2 à A4 ci-dessus.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 Conseil d'administration et comités

Le conseil d'administration (« le Conseil ») assume seul la responsabilité des décisions relatives à un certain nombre de questions, notamment celles concernant la stratégie, la structure, le capital, l'information financière, le contrôle interne, le risque, les politiques et la conformité. Au 31 décembre 2021, le conseil d'administration était composé de six administrateurs non dirigeants indépendants et de trois administrateurs dirigeants.

Le Conseil a délégué un certain nombre de questions aux comités, y compris au Comité d'audit et des risques qui est composé d'administrateurs non dirigeants et qui rend compte régulièrement au Conseil de ses activités.

Au 31 décembre 2021, la structure de gouvernance de CEG était la suivante :

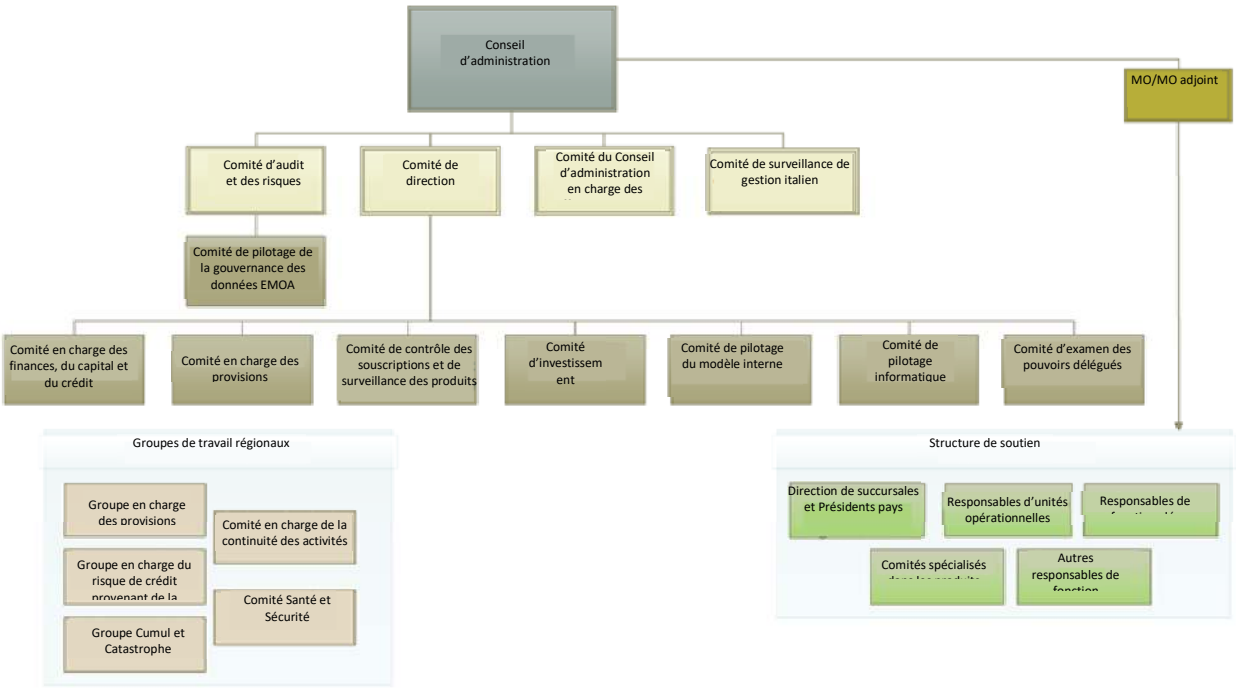

Dans le reste de ce paragraphe sont décrits les comités qui étaient opérationnels en 2021 :

Comité de direction

Le Comité de Direction est composé du directeur général (DG) de CEG et d'autres membres de l'équipe de direction de la Société. Le rôle principal du comité est de suivre la gestion quotidienne des opérations et leurs résultats, afin d'aider le DG à mettre en œuvre et à superviser les stratégies et décisions opérationnelles définies par le conseil d'administration. Le Comité de direction est chargé d'intégrer la gestion des risques et de surveiller le contrôle des risques ; d'affecter les ressources selon les priorités ; de surveiller les forces concurrentielles et de mesurer l'efficacité de la gestion.

Les comités régionaux suivants assistent le Comité de direction et lui sont rattachés :

- Comité de contrôle des souscriptions et de surveillance des produits ;
- Comité en charge des provisions ;
- Comité en charge des finances, du capital et du crédit ;
- Comité de pilotage du modèle interne ;
- Comité d'investissement ;
- Comité de pilotage informatique (« IT ») ; et

- Comité d'examen des pouvoirs délégués.

De plus, un certain nombre de groupes de travail régionaux et de comités en charge de la gestion de succursales fournissent des informations et des rapports détaillés sur des questions ayant une incidence sur la Société.

Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est composé d'administrateurs non dirigeants. Il examine et formule des recommandations au Conseil sur des domaines tels que le contrôle interne, les rapports financiers, le lancement d'alertes, la validation des calculs de solvabilité, les questions actuarielles et l'audit externe. Il reçoit chaque trimestre des rapports des fonctions Conformité, Gestion des risques, Actuariat, Finances et Audit interne. Du point de vue des risques, le Comité examine également l'exposition aux risques, la stratégie future en matière de risques, la conception et la mise en œuvre du cadre de gestion des risques dans l'entreprise, les questions de solvabilité et de fonds propres, l'ORSA et les contrôles internes. Le cas échéant, le Comité d'audit et des risques formule des recommandations au Conseil.

En lien avec le processus d'audit externe, le Comité surveille la nature et l'étendue des travaux dans l'audit des états financiers légaux et d'autres exigences en matière de communication externe.

Dans le cas de la fonction Audit interne, le rôle du Comité consiste à convenir, en collaboration avec la fonction Audit de groupe, de la nature et de l'étendue des travaux à réaliser par l'équipe d'audit interne et de la disponibilité de ressources suffisantes. Il en assure par la suite la surveillance.

Le Comité apporte la garantie au Conseil et à la direction du Groupe que les systèmes de contrôle interne, reconnus par la direction comme appropriés à la gestion prudente de l'activité, fonctionnent comme prévu.

À tout moment, le Comité d'audit et des risques doit remettre en question tout aspect de ces processus qu'il estime déficient ou faisant l'objet d'une mauvaise pratique.

Le comité régional suivant assiste le Comité d'audit et des risques et lui est rattaché :

- Comité de pilotage de la gouvernance des données EMOA

Comité du Conseil d'administration en charge des affaires courantes

Le Comité du Conseil d'Administration en charge des affaires courantes se réunit selon les besoins entre les réunions officielles du conseil d'administration pour traiter de questions courantes ou administratives lorsque des documents d'approbation sont requis entre les réunions trimestrielles du conseil d'administration et du Comité d'audit et des risques. Il a diverses fonctions et responsabilités, notamment celle d'approuver des procurations, d'autoriser les signataires de la société, et d'autres fonctions ou responsabilités qui peuvent lui être déléguées par le Conseil d'administration.

Comité de surveillance de gestion italien

Le Conseil d'administration a créé le Comité de surveillance de gestion italien en 2006 pour surveiller les risques spécifiquement liés à la criminalité financière en Italie (corruption, pots de vin, blanchiment de capitaux, homicide involontaire résultant d'infractions à la loi sur la sécurité au travail, et fraude informatique) afin de se conformer au décret législatif n° 231 du 8 juin 2001. Le Comité de surveillance de gestion italien doit être renouvelé tous les trois ans et, en décembre 2019, le Conseil a approuvé la mise à jour du mandat de ce comité jusqu'en 2022.

B.1.2 Missions et responsabilités des fonctions clés

Fonction Audit interne

L'audit interne forme une troisième ligne de défense, qui fonctionne indépendamment de la direction régionale ; la fonction est rattachée à la société mère de CEG via la fonction audit Groupe. Son rôle est d'effectuer des tests de contrôle financier et non financier en vue d'identifier les faiblesses des systèmes de contrôle et de recommander des améliorations, afin d'assurer i) une meilleure protection des actifs de CEG et ii) la conformité aux politiques, procédures et directives convenues. La fonction élabore des rapports destinés au Comité de direction, au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'administration, qui examinent et contrôlent son plan d'activité annuel et ses ressources.

Fonction Conformité

La fonction conformité assure la seconde ligne de défense qui, via la fourniture de conseils, de formations et de suivi des activités de la première ligne de défense, vise à s'assurer que les activités commerciales de CEG, quelle que soit leur localisation, sont exercées conformément aux politiques, procédures et cadres convenus. Elle assure le lien avec les régulateurs, les informe des évolutions clés et de la conformité de l'entreprise aux normes réglementaires. Cette fonction fournit des rapports au Comité de Direction et au Comité d'audit et des risques, qui examinent et contrôlent son plan d'activité annuel et ses ressources.

Fonction Gestion des risques

Elle fait partie de la « Seconde ligne de défense ». Indépendante de la direction métier, la fonction est chargée d'assister le conseil d'administration, les comités du conseil, la direction générale et les collaborateurs dans l'élaboration, la mise en œuvre et le maintien du cadre de gestion des risques (CGR). Le CGR comprend les stratégies utilisées pour déterminer, évaluer, gérer, surveiller et rendre compte des expositions importantes aux risques et des politiques, processus et procédures en place qui sont conçus pour fonder la gestion continue des risques et étayer les processus décisionnels basés sur les risques de l'entreprise.

La fonction gestion des risques évalue en permanence l'activité opérationnelle et fonctionnelle par rapport aux KPI calculés en fonction la définition validée de l'appétence au risque, effectue des examens ponctuels sur des questions spécifiques et fournit des conseils à l'entreprise sur l'atténuation des risques. La modélisation du capital fait partie des attributions de la fonction gestion des risques.

La fonction prépare des rapports pour le Comité de direction, le Comité d'audit et des risques et le Conseil, et procède à des revues à la demande du Comité d'audit et des risques ou du Conseil.

Fonction Actuariat

La fonction Actuariat comprend la gestion du risque de catastrophe et une équipe de tarification distincte. La fonction est chargée d'évaluer avec précision les provisions nécessaires pour couvrir les sinistres et frais liés aux sinistres connus et estimés, afin de fournir une vision de l'adéquation des provisions indépendante de la direction des métiers. Elle participe à l'évaluation du portefeuille, à la fourniture d'informations de notation et au processus de veille économique. Elle prépare des rapports destinés au Comité d'audit et des risques afin de permettre à ce comité d'avoir une connaissance adéquate de l'activité de provisionnement, les provisions représentant un élément important de la situation financière de l'entreprise.

B.1.3 Missions et responsabilités des autres fonctions importantes

Tous les responsables de fonctions sont responsables des opérations de CEG où qu'elles soient situées géographiquement. Les risques, les résultats et les contrôles sont évalués de manière centralisée et les normes et procédures des fonctions s'appliquent aux opérations des succursales dans tous les pays où les activités sont exercées. Les informations importantes sont communiquées au Comité de direction par le Directeur général, qui préside le Comité de direction.

Fonction finance et investissement

La fonction Finance comprend la comptabilité et les rapports financiers, la planification financière, l'analyse et les communications, la fiscalité, la trésorerie et le contrôle du crédit. Un centre d'opérations partagé à Glasgow effectue des opérations de financement courantes et en bloc.

La gestion des investissements est assurée par des gérants externes spécialisés opérant dans le respect des directives précises de Chubb. L'activité est supervisée par la fonction Trésorerie et le Comité d'investissement, qui font partie du département Finance. La fonction veille à ce que les actifs représentatifs des exigences réglementaires et internes de fonds propres soient gérés en toute sécurité par des gérants de fonds externes, et à ce que les devises et la liquidité des actifs respectent les directives convenues.

Elle travaille en étroite collaboration avec l'entreprise et d'autres fonctions, y compris la fonction Actuariat et l'équipe de gestion du capital au sein de la Gestion des risques, permettant à la fonction Finance d'avoir constamment une vision globale et à jour des indicateurs financiers, de capital et de performance nécessaire à la gestion prudente et efficace de la Société.

Fonction sinistres

La fonction Sinistres est chargée de valider et de traiter les réclamations reçues directement, ainsi que de superviser les services fournis par les agents auxquels le traitement des sinistres est externalisé, conformément aux normes convenues. La fonction est gérée indépendamment des métiers. Elle contribue à l'analyse de l'adéquation des provisions et conseille la société en matière de tendances des sinistres et de traitement des clients concernant le règlement des sinistres. La fonction intègre une unité de détection des fraudes liées aux sinistres.

Fonction Informatique

La fonction Informatique conseille et assiste sur, achète et entretient les systèmes informatiques opérationnels, fonctionnels et administratifs qui servent les objectifs commerciaux et les besoins opérationnels et fonctionnels de l'entreprise. Elle agit en qualité de conseil et de soutien pour les systèmes externes, et assure la surveillance de la sécurité des données (y compris l'identification et la gestion des cyberincidents) et de la gestion des actifs informatiques, conformément à la politique et aux procédures convenues. Sa gouvernance est assurée par le Comité de pilotage informatique, qui compte la direction générale parmi ses membres.

Fonction Opérations

La fonction Opérations soutient les objectifs commerciaux et fonctionnels par la conception et l'exploitation de systèmes de souscription, de service à la clientèle, financiers, de continuité des activités et d'autres systèmes d'opérations dans toute la région dans laquelle la société exerce ses activités. La fonction intègre une équipe de gestion de projet.

Fonction Ressources humaines

Les ressources humaines conseillent et assistent l'entreprise dans la planification, le recrutement, la formation, la rémunération et la rétention de collaborateurs de grande qualité. La fonction contribue à l'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des personnes occupant des postes clés, et supervise la mise en œuvre des politiques relatives au personnel.

Réassurance

L'équipe de Cession de réassurance opère sous la direction du Groupe et collabore avec la société dans la négociation des accords de traité partagés et ponctuels conformément aux directives et aux plans d'affaires convenus. L'équipe fournit des conseils sur la rentabilité et le fonctionnement des accords de réassurance, ainsi que sur l'adéquation des fournisseurs de réassurance externes.

B.1.4 Modification significative du système de gouvernance survenue au cours de la période de référence

En 2021, un nouveau Comité de pilotage de la gouvernance des données a été créé afin de renforcer les modalités de gouvernance des données de l'entreprise. Ce comité a pour objectifs : de s'approprier le modèle opérationnel de gouvernance des données et de définir l'orientation stratégique de la gouvernance des données ; de promouvoir une culture de gouvernance concrète et performante des données et de la faire connaître ; de favoriser les meilleures pratiques en matière de gouvernance des données et d'améliorer les compétences et le savoir-faire en matière de gestion des données au sein de l'organisation. Le comité est rattaché au Comité d'audit et des risques et est présidé par le Directeur financier régional.

B.1.5 Politiques et pratiques en matière de rémunération

Principes de la politique de rémunération

Aux fins de l'analyse suivante, le terme « collaborateurs » englobe à la fois le personnel employé directement par CEG et le personnel employé par une société de services affiliée, Chubb Services UK Limited (« CSUK »).

La politique de rémunération de CEG s'applique à l'ensemble des collaborateurs y compris les administrateurs non dirigeants. Toutefois, les administrateurs non dirigeants n'ont droit ni à une rémunération variable ou sur base d'actions, ni au régime de retraite.

La politique exige que les principes suivants soient appliqués à toutes les décisions de rémunération :

- La rémunération doit être cohérente avec et favoriser une gestion saine et efficace des risques conformément au cadre de gestion des risques de Chubb et ne pas encourager une prise de risque qui dépasse le niveau de risque toléré de Chubb.
- La rémunération doit être conforme à la stratégie commerciale, aux objectifs, aux valeurs, aux intérêts à long terme et à la compétitivité de Chubb et des sociétés du Groupe Chubb.
- La rémunération ne doit pas mettre en péril la capacité de Chubb à maintenir une base de fonds propres adéquate.
- La rémunération doit être soutenable compte tenu de la situation financière globale de Chubb et justifiée sur la base des performances de Chubb, de l'unité opérationnelle et de la personne concernée.
- La rémunération doit éviter les conflits d'intérêts conformément aux politiques de Chubb en matière de conflits d'intérêts.
- Les décisions en matière de rémunération ne doivent pas être prises ni approuvées par un bénéficiaire de cette décision.
- La rémunération des collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle doit être conforme à la réalisation d'objectifs liés à leur fonction, indépendamment de la performance des domaines qu'ils contrôlent.

Rémunération fixe

La politique exige que la rémunération fixe soit adaptée au rôle exercé, en tenant compte de facteurs tels que :

- la complexité du rôle ;
- le niveau de responsabilité et d'ancienneté ;
- la valeur de marché locale du rôle ; et
- l'expérience et le degré d'expertise de l'individu.

Rémunération variable

La rémunération variable peut être constituée de primes de performance en espèces et d'attributions d'actions (options ou actions soumises à des restrictions).

Lorsqu'un collaborateur est susceptible de bénéficier d'une rémunération variable, l'évaluation de la rémunération variable doit tenir compte des facteurs suivants :

- Les régimes de rémunération comprenant des composantes fixes et variables sont correctement équilibrés de manière à ce que la composante fixe (ou garantie) représente une part élevée de la rémunération totale ;
- Le versement d'une rémunération variable sur base d'actions doit intervenir après une période d'acquisition des droits qui permettra d'empêcher les collaborateurs de prendre des risques excessifs pouvant avoir un impact défavorable sur Chubb et/ou les clients. Cette période doit être décidée au cours du processus d'approbation afin de tenir compte de tous les facteurs et risques pertinents liés à la situation spécifique.
- La rémunération variable liée à la performance doit être basée sur une combinaison de mesures de performance comprenant notamment, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :
    - l'intérêt financier pour la société ;
    - la qualité de la performance du collaborateur (en termes d'atteinte des objectifs et selon la manière de les atteindre) ; le Conseil a adopté des politiques, des procédures et des protocoles, intégrant le respect des dispositions de Chubb en matière de gestion des risques.

Indemnités de résiliation

Les indemnités de résiliation sont liées à la performance et conçues de manière à ne pas récompenser l'échec.

Retraite

Les collaborateurs peuvent être affiliés à l'un des nombreux régimes de retraite à prestations ou à cotisations définies auxquels la société contribue selon une formule standardisée.

B.1.5.1 Critères de performance

L'attribution de la rémunération variable est discrétionnaire, et se produit généralement sur un cycle annuel. Les primes en espèces et les récompenses fondées sur des actions, le cas échéant, sont attribuées aux personnes dans les limites s'appliquant à leur catégorie d'emploi et selon les recommandations des supérieurs hiérarchiques en matière d'évaluation des critères de performance individuelle. L'ensemble des gratifications disponibles est fixé par la société holding du groupe, tel que défini par un Comité de rémunération globale comprenant des administrateurs indépendants du Groupe, et prend en compte la rentabilité attendue du Groupe.

La valeur estimée des attributions d'actions au moment de leur octroi est généralement composée de 25 % d'options, qui sont acquises progressivement sur une période de quatre ans, et de 75 % d'attribution d'actions assorties d'une restriction, qui sont acquises progressivement sur trois ans.

Les critères de performance sont établis et mesurés sur une base individuelle. Les plans de mesure de performance (« PMP ») de toutes les personnes occupant des postes qui exigent une notification ou un agrément réglementaire mesurent la performance à l'aune de critères comme un comportement adapté et honorable, la gestion des risques et le leadership.

B.1.5.2 Régimes de retraite ou de retraite anticipée

Il n'existe pas de régime complémentaire de retraite ou de retraite anticipée au profit des membres du conseil d'administration ou des titulaires de fonctions clés.

B.1.6 Transactions importantes avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable et des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle

Actionnaires

Il n'y a pas eu d'opérations avec des actionnaires qui n'étaient pas des membres clés de la direction (comité exécutif, administrateurs dirigeants et administrateurs non dirigeants) en 2021.

Membres clés de la direction

Le personnel de direction clé comprend les membres du conseil d'administration. Certains administrateurs ont reçu une rémunération versée directement par CEG. Toutefois, les autres administrateurs ont perçu une rémunération de CSUKL au titre de leurs services à l'ensemble des sociétés du groupe Chubb. Le coût de ces rémunérations est compris dans les charges refacturées de CSUKL. À des fins d'information, il n'est pas aisé d'affecter ces montants aux entités sous-jacentes auxquelles les administrateurs fournissent des services. Par conséquent, les montants suivants représentent le total des rémunérations versées par CEG ou CSUKL aux administrateurs de CEG :

Transactions importantes	**2021** **En milliers EUR**	**2020** **En milliers EUR**
Cumul des émoluments et avantages	4 460	4 873
Cotisations de retraite de la société aux régimes de retraite à cotisation définie	49	118
Total	**4 501**	**4 991**

Le cumul des émoluments ci-dessus n'inclut pas la rémunération fondée sur les actions. Tous les administrateurs dirigeants ont droit à recevoir des actions de Chubb Limited dans le cadre de plans d'intéressement à long terme. Au cours de l'exercice, 9 administrateurs ont reçu des actions de Chubb Limited dans le cadre de plans d'intéressement à long terme et 5 administrateurs ont exercé des options sur les actions de Chubb Limited. L'administrateur le mieux payé a exercé des options sur actions au cours de l'exercice.

B.2 Exigences en matière de compétence et d'honorabilité

B.2.1 Politiques et processus en matière de compétence et d'honorabilité

Les personnes qui dirigent de fait l'entreprise ou qui exercent d'autres fonctions clés doivent avoir les compétences, les capacités et les aptitudes nécessaires pour assumer leur mission, y compris des qualifications professionnelles et des diplômes pertinents, ainsi que des connaissances et une expérience en rapport avec leurs fonctions spécifiques.

Conformément à l'article 42 de la directive Solvabilité II, CEG dispose d'une Politique de compétence et d'honorabilité et de procédures associées permettant de veiller à ce que les dirigeants et les personnes occupant des fonctions clés soient au fait des responsabilités qui leurs sont attribuées, et soient considérés comme

compétents et honorables sur la base de leurs connaissances, de leurs qualifications, de leur expérience pertinente, de leur honnêteté et de leur solidité financière.

Collectivement, la direction de CEG dispose des qualifications, de l'expérience et des connaissances adéquates en matière :

a) d'assurance et de marchés financiers ;
b) de stratégie commerciale et de modèle économique ;
c) de système de gouvernance ;
d) d'analyse financière et actuarielle ; et
e) de cadre et d'exigences réglementaires.

B.2.2 Processus d'évaluation

La compétence et l'honorabilité d'une personne sont définies comme correspondant à sa compétence et à son aptitude à exercer son rôle réglementé (compétence) et à son honnêteté, son intégrité et sa réputation (honorabilité). Pour déterminer la compétence et l'honorabilité d'une personne, CEG examine tous les critères pertinents, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- La compétence et la capacité de cette personne à assumer la fonction, notamment ses qualifications professionnelles et diplômes, ainsi que les connaissances et l'expérience pertinente nécessaires à l'accomplissement des tâches qui lui sont attribuées.
- Toute information indiquant si la personne possède un niveau suffisant de qualifications et/ou d'expérience du secteur pour exercer les fonctions prévues, notamment les qualifications et les compétences financières, comptables, actuarielles et de gestion.
- La satisfaction de la personne aux exigences de formation et de compétence du régulateur concerné ;
- La démonstration, par la personne, en raison de son expérience et de sa formation, de sa capacité à exercer le rôle et de sa possession des compétences, des connaissances, de l'expertise, de la diligence et de la solidité du jugement nécessaires pour s'acquitter des tâches et responsabilités particulières du rôle ;
- La démonstration, par la personne, de la compétence et de l'intégrité nécessaires à l'exercice de ses responsabilités professionnelles et managériales, auparavant ou dans le cadre de son rôle actuel ;
- La capacité de la personne à agir avec honnêteté, intégrité, et sa bonne réputation ; l'absence de toute condamnation, suspension ou renvoi pour utilisation abusive d'alcool ou de drogue ou pour tout autre acte qui constituerait une violation des attentes réglementaires ou du code de conduite de Chubb, ou serait susceptible d'avoir une incidence sur la capacité continuelle de la personne à exercer la fonction pour laquelle elle est ou doit être employée.

Les contrôles spécifiques auxquels sont soumises les personnes faisant l'objet d'une évaluation de compétence et d'honorabilité peuvent inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

<u>Avant la nomination :</u>

- Entretiens fondés sur les compétences ;
- Contrôle des qualifications ;
- Examen du CV ;
- Vérification du casier judiciaire ;
- Vérification des références réglementaires ;
- Vérification des emplois précédents ;
- Référencement réglementaire (si autorisé) ;
- Enquêtes sur les emplois passés / qualifications / périodes d'inactivité antérieures ;
- Vérification des sanctions ;

- Vérification de l'existence d'une déchéance du mandat d'administrateur :
- Vérification des conflits d'intérêts ; et
- Éventuelle implication dans des procédures d'insolvabilité, de faillite ou de liquidation.

Outre les contrôles préalables à la nomination, les éléments suivants font l'objet d'un examen continuel :

- Attestation annuelle confirmant la compétence et l'honorabilité d'une personne, dans le cadre du processus annuel de gestion de la performance ;
- Examen du profil et des responsabilités du poste ;
- Suivi des événements et infractions ;
- Examen du plan de formation et de développement ; et
- Attestation de respect du code de conduite de Chubb.

B.3 Système de gestion des risques et ORSA

Le Groupe Chubb est une compagnie d'assurance mondiale dont l'obligation de gestion des risques vis-à-vis des parties prenantes est simple : assurer une solidité financière suffisante sur le long terme pour être en mesure de régler les sinistres assurés tout en créant une valeur actionnariale pérenne.

La stratégie de gestion des risques de l'entreprise (ERM) de Chubb permet d'atteindre l'objectif de création de valeur pour l'actionnaire en identifiant, évaluant puis surveillant et gérant systématiquement les différents risques menaçant la réalisation des objectifs commerciaux de l'entreprise, minimisant ainsi les éventuelles perturbations qui pourraient sans cela réduire la valeur pour l'actionnaire ou la solidité du bilan.

B.3.1 Cadre de gestion des risques de CEG

En tant qu'assureur, CEG gère les risques pour ses assurés et actionnaires. Par conséquent, la gestion des risques fait partie intégrante de son offre de produits et elle est fondamentale pour son activité. La gestion des risques de l'entreprise n'est pas une fonction distincte ; elle est au contraire intégrée dans le processus de prise de décisions essentielles. La gestion des risques de l'entreprise ne vise pas à éliminer le risque, mais plutôt à gérer et à tirer profit du risque lorsque cela est possible et prudent. La gestion des risques de l'entreprise couvre l'éventail complet des catégories d'expositions :

- Assurance (par ex. provisionnement, tarification)
- Financier (par ex. crédit, liquidité)
- Opérationnel (par ex. informatique, continuité d'activité)
- Stratégique (par ex. fusions & acquisitions)

L'assurance est la principale catégorie de risque de la société ; les trois autres catégories représentent les expositions restantes. Ces catégories de reporting des risques couvrent tous les types de risques auxquels la société est exposée.

Afin d'assurer que ses efforts en matière de gestion des risques de l'entreprise se concentrent sur un horizon temporel et sur le caractère significatif des activités, CEG adhère à l'énoncé de mission de la gestion des risques du groupe suivant :

« La gestion des risques de l'entreprise est le processus d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques qui, s'ils se manifestent principalement au cours des 36 prochains mois, pourraient avoir une incidence sur l'envergure de l'exposition de CEG (investissements, opérations et engagements à court/long terme) de sorte que la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs stratégiques d'affaires pourrait être compromise. »

La réalisation des objectifs commerciaux ambitieux de CEG exige l'adhésion à un programme et à une stratégie structurée de gestion des risques de l'entreprise. L'énoncé de mission de la gestion des risques de l'entreprise ci-dessus décrit les objectifs que CEG cherche à atteindre par cette stratégie ; la gestion stratégique des risques de CEG cible ses priorités clés en matière de risque pour atteindre ses objectifs commerciaux ambitieux.

Le cadre global de Chubb en matière d'ERM est composé des éléments suivants :

- **Risques internes et externes** : identifier, analyser, quantifier et, dans la mesure du possible, atténuer les risques internes et externes importants susceptibles de nuire considérablement à la situation financière et/ou à la réalisation des objectifs commerciaux de l'entreprise au cours des 36 prochains mois.
- **Accumulation des expositions** : identifier et quantifier les cumuls d'exposition à des contreparties, produits ou secteurs d'activité individuels, notamment des expositions qui s'étendent ou sont corrélées de manière significative à travers les unités opérationnelles ou les divisions et/ou au bilan.
- **Modélisation des risques** : élaborer et utiliser divers ensembles de données, outils d'analyse, indicateurs et processus (y compris des modèles de capital économique et une analyse sophistiquée) qui aident CEG à prendre des décisions éclairées en matière de souscription, de gestion de portefeuille et de gestion des risques dans un cadre de risque et de rendement cohérent.
- **Atténuation des risques** : contrôles internes effectués à tous les niveaux de l'entreprise afin d'atténuer les risques à l'intérieur de limites acceptées, décrites dans les politiques, processus et procédures de l'entreprise.
- **Gouvernance** : élaborer et coordonner des lignes directrices sur les risques qui reflètent l'appétence au risque de l'entreprise, surveiller le cumul des expositions par rapport aux lignes directrices établies et assurer une communication interne efficace sur la gestion des risques, de la direction et du conseil d'administration, jusqu'aux différentes unités opérationnelles et entités juridiques, et à travers toute l'entreprise.
- **Informations et reporting :** élaborer des protocoles et des processus pour la diffusion d'informations et le reporting sur les risques en interne, mais également à destination des agences de notation, des autorités de tutelle et des actionnaires.

Le registre des risques et des contrôles, qui est tenu à jour en permanence, décrit les risques auxquels est exposée CEG, les causes, les conséquences et le responsable de ces risques, ainsi que l'évaluation des risques intrinsèques et résiduels. Chaque risque figurant dans le registre des risques et des contrôles définit les contrôles en place pour atténuer ce risque, y compris la façon dont le contrôle est censé avoir une incidence sur le risque (c'est-à-dire réduire la probabilité que le risque se produise, réduire la gravité si le risque se matérialise ou une combinaison des deux) et le responsable du contrôle, y compris une évaluation de la conception et de l'efficacité opérationnelle du contrôle. Les responsables des risques et des contrôles sont tenus de procéder régulièrement à des évaluations.

B.3.2 Culture du risque

Une culture et une gouvernance saines en matière de risques constituent le fondement essentiel d'un processus d'ERM efficace. La culture du risque ne peut cependant être examinée isolément, mais plutôt à partir de la culture d'entreprise globale de Chubb. Cette culture d'entreprise repose sur des valeurs de transparence, de confiance et de communication et est incarnée par l'engagement de CEG à fournir :

- Une valeur ajoutée exceptionnelle pour le client en engageant et en garantissant des ressources en capital substantielles et une forte créativité dans la prise en charge et la gestion du risque client.
- Une valeur ajoutée exceptionnelle pour l'actionnaire par le biais d'une gestion experte, efficace et rentable du capital et des risques.
- Une valeur ajoutée exceptionnelle pour le personnel par la création d'un environnement valorisant et éthique.

La culture du risque correspond au socle de connaissances et de comportements communs qu'ont les collaborateurs de Chubb vis-à-vis de la prise de risque. La culture du risque est le fondement des nombreuses composantes du processus d'ERM de CEG qui sont essentielles à l'exécution quotidienne de la stratégie de risque de CEG. Une éthique et un environnement de contrôle interne forts contribuent à une culture du risque favorable. La culture du risque de CEG est développée et renforcée par un certain nombre de piliers fondamentaux : éthique et valeurs, formation, gouvernance, performance/rémunération alignée sur le risque, bonnes pratiques et conduite professionnelle des souscripteurs.

B.3.3 Gouvernance des risques

La gouvernance et la surveillance exercées par CEG prend trois formes distinctes : la gestion et le contrôle des risques au quotidien, la surveillance de la gestion des risques et l'assurance indépendante. Cette approche, également appelée « modèle des trois lignes de défense », fonctionne comme suit :

- **1e ligne :** La direction et le personnel de la première ligne de défense (c.-à-d. le personnel et la direction travaillant au sein des unités et fonctions opérationnelles ou en assurant la direction) assument la responsabilité directe de la gestion et du contrôle des risques.

- **2e ligne :** Elle assure la coordination, la facilitation et la surveillance de l'efficacité et de l'intégrité du cadre de gestion des risques (comité d'audit et des risques et division de la gestion des risques) et de sa mise en œuvre, en réalisant sa propre analyse indépendante et son propre suivi des risques.

  L'approche ERM a renforcé la structure de gouvernance communément acceptée en attribuant à la deuxième ligne tant un rôle de conseil que de surveillance et de challenge indépendant des activités de la première ligne.

- **3e ligne :** Une vérification et un challenge indépendants sont opérés sur toutes les fonctions opérationnelles en ce qui concerne l'intégrité et l'efficacité du cadre de gestion des risques (audit interne et externe).

La gestion du risque est un processus actif et continu chez CEG. Les membres de tous les échelons de la direction, du conseil d'administration aux unités opérationnelles, adoptent l'ERM. La direction donne le ton en matière de gestion des risques, définit les responsabilités (par exemple, en matière de prise de risque) et soutient les initiatives clés (par exemple, les meilleures pratiques de souscription). Une bonne gouvernance des risques exige une collaboration étroite et dynamique ainsi qu'une attention particulière à la circulation de l'information et à l'identification des risques.

Le personnel d'encadrement et la direction sont l'un des rouages importants par lesquels l'ERM est mis en pratique pour CEG. La collaboration et la communication associées de la part des cadres supérieurs sont les garants d'une application transparente et cohérente de l'ERM dans l'ensemble de l'organisation, ainsi que de l'accélération du flux d'informations pertinentes nécessaires à une gestion efficace des risques. Dans cette structure, les responsables des unités opérationnelles et des fonctions doivent gérer les risques, maintenir des contrôles efficaces et faire remonter rapidement les problèmes à la direction, le cas échéant, en utilisant le mécanisme de l'ERM pour analyser et agréger les risques dans les unités opérationnelles et les fonctions.

Le titulaire de la fonction clé de gestion des risques rend compte au Comité de Direction, au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'administration, leur donnant une vision d'ensemble suffisante du cadre de gestion des risques de l'entreprise et des expositions aux risques, en se concentrant sur les risques clés qui évoluent et sur ceux qui s'approchent de la limite d'appétence au risque.

B.3.4 Processus, documentation et revue ORSA

La réglementation Solvabilité II définit l'ORSA comme « l'ensemble des processus et procédures utilisés pour identifier, évaluer, surveiller, gérer et signaler les risques à court et long terme auxquels une entreprise est confrontée ou peut faire face, et déterminer les fonds propres nécessaires pour s'assurer que les besoins globaux de solvabilité sont satisfaits ». Afin de se conformer à la réglementation Solvabilité II, CEG a mis en place un processus ORSA formel qui définit les activités menées par CEG pour réaliser une évaluation des risques et de la solvabilité.

L'ORSA est un processus continu qui fait partie intégrante du cadre global de gestion des risques ; il vise à accompagner la conduite normale des affaires au sein de CEG. Un aperçu des éléments clés composant l'ORSA est présenté ci-dessous :

Résumé du processus ORSA

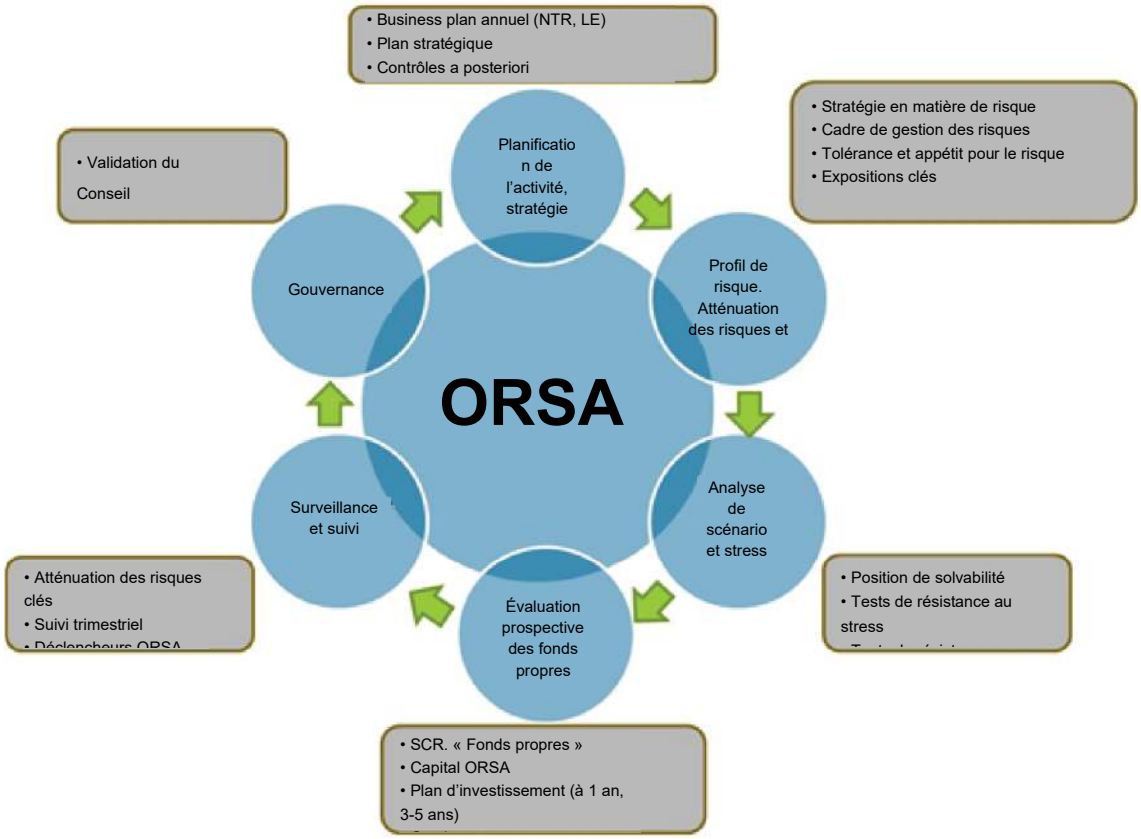

NTR : net par région, c'est-à-dire excluant les effets des programmes de réassurance interne

LE/Stat. : net statutaire, c'est-à-dire incluant les effets des programmes de réassurance interne

L'ORSA est un processus continu qui fait partie intégrante du cadre global de gestion des risques ; il vise à accompagner la conduite normale des affaires au sein de CEG. Un aperçu des éléments clés composant l'ORSA est présenté ci-dessous. La fonction Gestion des risques coordonne chaque élément de l'ORSA ci-dessus avec des experts en la matière issus de l'ensemble de la société. Les résultats de l'analyse sont communiqués au Comité de direction, au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'administration tout au long de l'année.

Les résultats du processus ORSA sont documentés au sein du rapport ORSA. Un rapport ORSA est produit au moins une fois par an et approuvé par le Conseil d'administration. En plus des rapports ORSA annuels ordinaires, d'autres rapports ORSA peuvent être produits selon la situation. Des rapports ORSA ad hoc peuvent être établis, à l'occasion par exemple d'un changement du profil de risque, d'une modification substantielle de la structure ou de la stratégie de l'entreprise, d'une demande du conseil d'administration et en réponse à des événements externes.

Les activités trimestrielles de gestion des risques viennent également compléter le rapport ORSA annuel au moyen de rapports sur le profil de risque, l'évaluation de la solvabilité, l'examen des paramètres par rapport aux tolérances de risque définies et la surveillance de l'exposition.

L'un des éléments clés de l'ORSA est la détermination d'un niveau approprié de fonds propres à détenir afin que le processus de gestion du capital de CEG garantisse la disponibilité de fonds propres suffisants pour répondre aux objectifs stratégiques actuels et futurs ainsi qu'aux exigences légales et réglementaires, et une prise en compte appropriée du potentiel de distribution du capital, dans le cadre duquel l'appétit pour le risque de CEG en matière de couverture des exigences de solvabilité est exprimé en pourcentage du capital de solvabilité requis (SCR) et est résumé comme suit :

- Capital d'exploitation préférentiel (« POC ») : supérieur à la valeur la plus élevée entre (A) 120 % du SCR et (B) 100 % du SCR hors compensation pour tenir compte des bénéfices anticipés
- Capital minimum préférentiel (« PMC ») : supérieur à 110 % du SCR
- Capital minimum réglementaire : supérieur à 100 % du SCR

B.3.5 Risques significatifs pris en compte dans le capital ORSA au 31 décembre 2021

L'analyse au 31 décembre 2021 est en cours à la date de rédaction du présent rapport. La dernière analyse au 31 décembre 2020 a conclu qu'il était approprié de déterminer le capital ORSA en fonction du capital de gestion de référence conforme à la politique de gestion du capital. L'évaluation du capital ORSA au 31 décembre 2020 était de 1 755 millions EUR.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 Système de contrôle interne

CEG a mis en place des systèmes étendus de contrôle des risques financiers et d'autres risques. Un cadre de contrôle interne définit les responsabilités et les normes requises pour faciliter un système efficace de contrôle interne et surveiller son efficacité. Le cadre du contrôle interne s'articule autour de cinq éléments clés :

1. **Environnement de contrôle** – Donne le ton de l'organisation et favorise la sensibilisation du personnel au contrôle.
2. **Évaluation des risques** – Identification et analyse des risques pouvant menacer la réalisation des objectifs de CEG.
3. **Activités de contrôle** – La gouvernance appropriée et les politiques approuvées par le conseil d'administration permettent de garantir que les directives de gestion sont respectées et que les mesures nécessaires sont prises pour faire face aux risques de CEG.
4. **Information et communication** – Une circulation efficace de l'information dans l'ensemble de l'organisation est nécessaire pour étayer le processus décisionnel interne et le reporting externe.
5. **Surveillance et assurance** – Évaluation de la qualité de la performance du système de contrôle interne au fil du temps.

Les contrôles financiers visent à protéger les actifs et à identifier les passifs, à assurer un reporting exact et à jour, à faciliter la planification et l'analyse, et à répondre aux exigences de reporting législatives, réglementaires et du Groupe. Ils comprennent des contrôles conçus pour satisfaire aux exigences de reporting de la loi Sarbanes Oxley.

Les autres contrôles sont ceux couverts par le cadre de souscription, le cadre de gestion des risques, le cadre de conformité, le cadre du risque de conduite et le cadre de sécurité de l'information. Lorsque des activités sont externalisées auprès d'agents externes, des vérifications préalables et des processus d'audit continus sont réalisés afin de s'assurer que les agents sont en mesure de respecter les normes de contrôle.

Les contrôles sont alignés sur les normes et directives élaborées par la société mère de CEG et respectent les exigences locales et les bonnes pratiques. Le responsable de chaque unité opérationnelle et de chaque fonction clé doit veiller à la bonne conception et au bon fonctionnement des contrôles sur les risques concernant ladite unité ou fonction. Tous les collaborateurs doivent contribuer à la promotion de la culture appropriée de contrôle interne, et sont tenus de connaître et de respecter le cadre de contrôle interne et toutes les politiques et procédures locales du Groupe qui y sont liées.

Les contrôles internes sont évalués par la fonction Audit interne selon un cycle approuvé par le Comité d'audit et des risques et par le commissaire aux comptes dans le cadre du contrôle légal des états financiers et des autres informations financières. Les faiblesses et inexactitudes sont identifiées pour le Comité d'audit et des risques, et un programme de correction est alors proposé.

B.4.2 Fonction Conformité

La fonction conformité est une deuxième ligne de défense (cf. section B.1.2 pour plus de détails), fonctionnant séparément des unités commerciales de l'entreprise. Le responsable de la fonction conformité, en tant que

titulaire d'une fonction clé assume des responsabilités définies, et relève du directeur des affaires juridiques, qui dirige la fonction juridique & conformité.

La fonction est également rattachée au Comité d'audit et des risques et lui soumet régulièrement des rapports sur les activités, les résultats et les progrès par rapport au plan. Le comité supervise le financement du plan de conformité.

La fonction conformité compte 33 ETP, qui opèrent via un modèle « en étoile » soutenant les activités de Chubb dans la région Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMOA). L'équipe régionale compte des spécialistes qui assument des responsabilités à l'échelle régionale. La fonction compte également des Agents de conformité locaux basés dans toute la région EMOA et chargés des activités de conformité sur un territoire donné. Ces agents soutiennent la mise en œuvre du plan de conformité et réalisent les activités essentielles de conformité, notamment la surveillance des transactions, le conseil et la formation du personnel au sein de leurs pays ou groupes de pays.

L'équipe régionale est organisée selon les groupes suivants :

- **L'équipe de surveillance de la conformité**, qui est responsable du suivi et de l'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité des mesures et procédures mises en place pour se conformer aux obligations réglementaires et aux politiques internes aux niveaux local et régional.
- **L'équipe en charge de la criminalité financière**, qui est responsable de l'évaluation du risque de criminalité financière pour Chubb et du maintien d'un solide cadre de contrôle de la criminalité financière dans toute la région EMOA, conformément aux exigences légales et réglementaires applicables et aux normes du groupe Chubb. Les domaines couverts comprennent les sanctions, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la lutte contre la corruption, la fraude non liée aux sinistres et les abus de marché.
- **L'équipe en charge de la politique de conformité**, qui est responsable de la gestion du processus d'examen des cadres, politiques et directives de procédure en matière de conformité. L'équipe en charge de la politique de conformité surveille également les tendances et l'évolution de l'environnement légal et réglementaire, procède à des analyses d'impact et informe l'entreprise de tout changement dans la législation ou la réglementation.
- **L'équipe en charge des opérations de conformité**, qui est responsable du développement et de la supervision des solutions de formation à la conformité à l'échelle régionale, et qui travaille en étroite collaboration avec la société et d'autres membres du personnel pour élaborer des modules d'apprentissage en ligne, d'apprentissage en face à face et des séances d'information. Elle coordonne également la gestion des violations et incidents dans l'ensemble de la région.
- **L'équipe des services réglementaires**, qui supervise les interactions réglementaires dans la région. Elle assure la gestion de toutes les demandes et notifications requises dans le cadre des régimes de compétence et d'honorabilité. Elle est également responsable de la préparation des rapports réglementaires destinés aux autorités de tutelle britanniques et françaises et de la gestion ou de la supervision des demandes et des renouvellements de licences.

Le responsable de la fonction conformité élabore et tient à jour un plan de conformité annuel (développé parallèlement aux travaux des autres fonctions d'assurance et convenu avec le Comité d'audit et des risques). Le plan aligne les activités de la fonction conformité sur les objectifs identifiés des régulateurs de l'activité d'assurance dans les domaines dans lesquels CEG opère, et cherche à s'assurer que toutes les activités importantes et les risques associés sont identifiés, gérés et contrôlés conformément à l'appétence au risque de conformité et à l'intention stratégique approuvées par le conseil d'administration. Les ressources sont déployées en fonction des besoins du plan.

En tant que composante de la fonction conformité mondiale, l'équipe conformité de CEG opère selon la charte mondiale de conformité, qui définit les principes fondamentaux, les rôles et les responsabilités de la fonction conformité (et de son personnel mondial, régional et local) au sein de l'organisation ainsi que sa relation avec la direction générale, le conseil d'administration et les fonctions commerciales et opérationnelles.

B.5 Fonction audit interne

B.5.1 Fonction audit interne

La fonction audit interne est une fonction d'assurance de troisième ligne de défense (cf. section B.1.2 pour plus de détails) indépendante des unités commerciales et des autres fonctions d'assurance. Le responsable de l'audit interne relève du directeur de l'audit du Groupe Chubb et rend compte au Comité d'audit et des risques.

L'équipe est basée à Londres, mais effectue des audits sur l'ensemble des zones géographiques dans lesquelles CEG opère. L'équipe Technologies de l'information et Opérationnelle conduit des audits et des contrôles sur les opérations de CEG, identifiant les principales expositions aux risques et évaluant la conception et l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. Ces vérifications concernent la fiabilité et l'intégrité des processus de gestion et d'information financière ; la conformité avec les politiques, les plans et les règlements importants ; les processus de gouvernance et la gestion des risques.

Outre l'équipe basée au siège social décrite ci-dessus, la fonction a accès aux ressources du Groupe suivantes :

- L'équipe Global Financial Compliance, qui coordonne le reporting global sur l'évaluation des contrôles internes en matière de reporting financier, y compris la conformité à la loi Sarbanes Oxley. Cette équipe est rattachée au directeur de l'audit de Chubb.
- La Global Fraud Unit, qui enquête sur les fraudes potentielles impliquant des collaborateurs et des partenaires commerciaux. L'unité supervise également les programmes de lutte contre la fraude et sensibilise la direction et les collaborateurs aux risques de fraude ; elle effectue également des audits de fraude préventifs. Cette équipe est rattachée au directeur des affaires juridiques de Chubb Limited.

L'audit interne est habilité à demander et recevoir toute information et/ou explication nécessaire à l'atteinte de ses objectifs. La fonction aura un accès complet à tous les dossiers, personnels ou biens matériels et, sans limitation, aux informations et données détenues au sein de tout système ou base de données.

Une évaluation annuelle des risques est réalisée en vue de l'élaboration d'un plan d'audit annuel (en liaison avec les commissaires aux comptes et autres fonctions d'assurance, le cas échéant) en tenant compte des objectifs stratégiques, des expositions aux risques et de l'appétence au risque de la Société. Le plan est revu par le Comité d'audit et des risques et approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité d'audit et des risques supervise les ressources nécessaires à la réalisation du plan et examine régulièrement les progrès obtenus par rapport au plan et à la mise en œuvre par la direction des mesures correctives recommandées par l'audit interne.

B.5.2 Indépendance et objectivité

La fonction audit interne de CEG effectue des travaux conformément aux Normes internationales de pratique professionnelle de l'audit interne (International Standards for the Professional Practice of Internal Auditing), au code d'éthique et aux définitions de l'audit interne telles que celles préconisées par l'Institute of Internal Auditors. Elle opère également dans le cadre d'une charte d'audit interne du Groupe, qui prescrit l'indépendance par rapport aux responsabilités de la direction et inclut un processus de revue des normes au niveau du Groupe. Les membres de l'équipe d'audit interne doivent respecter les principes éthiques énoncés dans le code de conduite Chubb.

L'audit interne dispose d'un accès illimité au conseil d'administration et à ses comités et se réunit régulièrement avec le Comité d'audit et des risques sans que la direction ne soit présente.

La direction générale de CEG assume directement la responsabilité du fonctionnement d'un système efficace de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne, y compris la tenue de registres comptables appropriés et la préparation d'informations de gestion adéquates, et de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'action nécessaires à l'amélioration de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles. De plus, la direction est responsable du suivi et du reporting des plans d'action convenus restant en suspens, en réponse aux rapports de l'audit interne.

L'audit interne n'est pas responsable de la gestion des opérations auditées et n'assumera aucune responsabilité concernant la conception, la mise en œuvre, le fonctionnement ou le contrôle d'un élément quelconque des processus ou systèmes opérationnels.

Le directeur de l'audit du Groupe est chargé de fournir périodiquement une auto-évaluation de l'activité d'audit interne conforme à la charte d'audit (couvrant l'objet, l'autorité, la responsabilité, les normes de l'IIA et les résultats par rapport à son plan). En outre, le directeur de l'audit du Groupe communiquera avec la direction générale et au Comité d'audit et des risques sur le programme d'assurance et d'amélioration de la qualité de l'audit interne, y compris les résultats des évaluations internes en cours et des évaluations externes réalisées au moins tous les cinq ans.

B.6 Fonction Actuariat

L'actuaire en chef, en sa qualité que responsable de la fonction Actuariat, relève du conseil d'administration, et est rattaché fonctionnellement et administrativement au directeur financier (CFO) ; il est également placé sous l'autorité du Comité d'audit et des risques. La fonction ne prend pas de décisions d'achat en matière de souscription ou de réassurance et est opérationnellement indépendante des fonctions de gestion des risques, de conformité et d'audit interne. Elle dispose d'un accès sans restriction aux informations provenant de toute partie de l'entreprise impactant le profil de risque de la Société.

La fonction assiste l'entreprise dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et de risques globaux, en conduisant un certain nombre d'activités interdépendantes (provisionnement, tarification, gestion du risque catastrophe, planification, gestion de portefeuille, analyse de la réassurance cédée, veille économique et reporting réglementaire) décrites ci-dessous. L'implication dans ce large éventail d'activités permet à la fonction de fournir ses rapports sur les provisions techniques, la politique globale de souscription, l'adéquation de la réassurance et sa contribution à la gestion des risques.

Gestion des risques : compte tenu de la gamme de compétences de la fonction Actuariat et de sa connaissance de l'activité, elle est bien placée pour travailler avec et assister la fonction gestion des risques de Chubb. La fonction Actuariat joue un rôle clé dans la mise en œuvre efficace du système de gestion des risques, notamment en ce qui concerne la modélisation des risques sous-jacente au calcul des exigences de fonds propres.

Provisionnement : la fonction Actuariat est responsable du processus de provisionnement qu'elle exécute conformément aux termes de référence convenus. Les provisions constituées aux fins des états financiers relèvent de la responsabilité du conseil. La fonction fournit des informations au comité des provisions, un sous-comité exécutif qui se réunit chaque trimestre et parvient à une estimation des provisions ; cette estimation est ensuite discutée avec la direction, le Comité d'audit et des risques et le conseil d'administration.

Le rôle de la fonction Actuariat dans le provisionnement comprend : la coordination du calcul des provisions techniques comme un tout ; la sélection de méthodes et d'hypothèses appropriées pour chaque élément du calcul des provisions ; la vérification de la pertinence des méthodologies et des modèles sous-jacents utilisés ainsi que des hypothèses formulées dans le calcul des provisions techniques ; l'appréciation de la suffisance et de la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ; la comparaison des meilleures

estimations aux observations empiriques ; l'examen de la suffisance des provisions ; le calcul d'une fourchette d'estimations raisonnables ; l'organisation d'une revue indépendante par un tiers et d'une revue par les pairs des hypothèses.

Tarification : le rôle de tarification et de la planification est séparé du provisionnement ; il assiste les souscripteurs dans la gestion et la segmentation de leurs portefeuilles ; il contribue également à la mise en place et au maintien à jour d'un cadre de tarification adapté à chaque branche d'activité.

Gestion du risque de catastrophe : la fonction gestion du risque de catastrophe fournit à la direction les informations et les outils lui permettant de comprendre, de quantifier et de gérer les expositions aux catastrophes. Elle surveille la concentration des risques d'assurance naturels et liés à l'activité humaine par rapport à l'appétence au risque de référence.

Gestion de portefeuille : les membres de la fonction Actuariat travaillent avec les souscripteurs pour comprendre les facteurs de performance du portefeuille.

Analyse de la réassurance cédée : la fonction Actuariat assiste l'entreprise en participant à l'analyse et à la tarification de la réassurance cédée.

Veille économique : la fonction appuie un certain nombre de systèmes financiers spécialisés et élabore des systèmes de gestion des données et de reporting.

B.7 Sous-traitance

CEG sous-traite certaines fonctions administratives internes et l'administration de certaines opérations de service à la clientèle pour un grand nombre de ses lignes d'activité dans de nombreux pays dans lesquels elle exerce ses activités. Une politique formelle a été adoptée pour le contrôle des risques liés à la sous-traitance.

B.7.1 Politique de sous-traitance

La sous-traitance des activités réglementées est réalisée conformément à une politique de sous-traitance. Cette politique identifie la personne responsable de chaque étape de réalisation et d'approbation des processus liés aux contrats de sous-traitance prévue la politique. Ces étapes sont les suivantes :

- La conduite d'une analyse de rentabilité
- Une évaluation des risques tenant compte des risques financiers, opérationnels, de conduite et autres
- La réalisation de vérifications préalables qui établissent les capacités du prestataire à exercer les fonctions requises et la mise en place par le prestataire d'un environnement de contrôle satisfaisant
- La conclusion d'un contrat approprié, prévoyant les niveaux de performance et les exigences en matière d'information
- Le suivi permanent, conformément à l'évaluation des risques, par rapport aux conditions contractuelles et aux risques en cours
- La résolution de tout incident indésirable identifié
- Le réexamen périodique de l'accord, au regard des critères ci-dessus
- La prise en compte des risques agrégés issus de la sous-traitance

Les lignes d'activité et la fonction sinistres réalisent des audits périodiques de performance basés sur les risques des services fournis et gèrent les mesures correctives nécessaires découlant de ces audits.

Le respect de cette politique par l'entreprise est surveillé en permanence par la fonction conformité.

Le risque agrégé lié à la sous-traitance est contrôlé par la fonction gestion des risques.

La fonction Audit interne peut intégrer dans ses activités une évaluation périodique des contrats de sous-traitance dans le cadre de ses plans d'audit basés sur les risques, tels qu'approuvés par le Comité d'audit et des risques.

B.7.2 Activités représentant des accords de sous-traitance importants

En 2020, dans le cadre de la décision visant à désigner un partenaire mondial privilégié pour les services de transformation et de BPO, la prestation de services d'externalisation des processus métier a été transférée avec succès d'EXL à Genpact, de sorte que 2021 a été la première année de prestation complète.

Les services d'externalisation des processus métier fournis par Genpact sont de nature administrative, n'impliquent pas d'interaction directe avec le client et concernent des activités qui seraient autrement réalisées par les services Souscription, Exploitation, Sinistres et Finance.

Genpact fournit les services suivants pour ces domaines.

Finance

- Opérations de trésorerie : gestion quotidienne de la trésorerie
- Réassurance : lever les paiements
- Fiscalité : dépôt de la déclaration de revenus et paiement de l'impôt
- Opérations financières :
    - o Saisie des factures
    - o Cycles de paiement
    - o Nouveau fournisseur/nouvelle banque
    - o Réponse aux questions (courriel et téléphone)
    - o Indexation
    - o Saisie des factures
    - o Téléchargements de journaux
- Contrôle du crédit :
    - o Levée de paiements
    - o Rapprochements de relevés et gestion des versements
    - o Émission de relevés
    - o Autorisations de paiement

Opérations de souscription

- Création/modification de compte
- Processus d'accompagnement des souscriptions
- Gestion des utilisateurs en soutien des services en ligne de Chubb
- Nouveaux contrats et reconductions au niveau international et local
    - Services de soutien aux acceptations multinationales

- Soumission de nouveaux contrats
- Administration générale
- Traitement des pré-reconductions
    - Prestation de services de première notification de sinistre et d'indexation en langue française

Sinistres

- Enregistrement des nouveaux sinistres

Le tableau ci-dessous présente les différents prestataires pour les activités importantes et le pays dans lequel sont situés les prestataires de ces fonctions ou activités, à l'exception de Genpact qui est décrit ci-dessus :

Fonction externalisée	Prestataire	Nature du service	Juridiction

Trésorerie	Western Asset Management Company	Prestation de services de gestion d'investissements	Toute l'Europe
Trésorerie	PIMCO Deutschland GmbH	Prestation de services de gestion d'investissements	Toute l'Europe
Trésorerie	BlackRock (Netherlands) Ltd	Prestation de services de gestion d'investissements	Toute l'Europe
Trésorerie	Goldman Sachs Asset Management LP	Prestation de services de gestion d'investissements	Toute l'Europe
Trésorerie	Wellington Management International Ltd (Allemagne)	Prestation de services de gestion d'investissements	Toute l'Europe
Trésorerie	Ares Management Limited (Royaume-Uni)	Prestation de services de gestion d'investissements	Toute l'Europe
Trésorerie	State Street Bank Intl GmbH	Prestation de services de conservation des placements	Toute l'Europe

B.8 Adéquation du système de gouvernance

CEG dispose d'un cadre de gouvernance d'entreprise documenté, dont l'objectif est d'exercer une surveillance et un contrôle sur la gestion de l'entreprise dans toutes ses implantations géographiques et de diffuser efficacement les informations clés aux destinataires requis.

La société dispose d'un certain nombre de comités et sous-comités officiels, décrits à la section B1.1 du présent rapport, qui assurent la surveillance des diverses unités et fonctions opérationnelles de la Société. Les responsables des fonctions et des unités opérationnelles sont rattachés au président (à l'exception de la fonction Actuariat et de la fonction Audit interne, la première étant rattachée au directeur financier régional et la dernière au directeur de l'audit du Groupe et au Comité d'audit et des risques).

Le conseil d'administration a approuvé un certain nombre de politiques qui décrivent les processus de contrôle et d'émission de rapports pour certains secteurs clés de l'entreprise et les risques y afférents.

Une surveillance et un contrôle supplémentaires sont assurés par le biais d'un dispositif s'articulant autour de trois lignes de défense, dans le cadre duquel les fonctions conformité et gestion des risques (deuxième ligne de défense) contrôlent les activités clés indépendamment des contrôles et indicateurs utilisés par les fonctions de la première ligne de défense. L'audit interne (troisième ligne de défense) effectue d'autres contrôles et émet des rapports, indépendamment des structures des première et deuxième lignes de défense.

Le conseil comprend parmi ses membres plusieurs administrateurs non exécutifs qui apportent une expérience et des points de vue différents, ainsi qu'un regard critique sur les décisions de la direction générale et la base sur laquelle ces décisions sont prises.

Le conseil d'administration estime que ces dispositions de gouvernance sont appropriées et efficaces pour les activités exercées par CEG. La Société exerce désormais ses activités sous la supervision de *l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution* (« ACPR ») ; ses opérations au Royaume-Uni sont gérées par l'intermédiaire d'une succursale britannique qui est soumise à une réglementation limitée de la Financial Conduct Authority (« FCA »).

B.9 Autres informations

Toutes les informations importantes concernant le système de gouvernance de CEG ont été décrites aux sections B1 à B7 ci-dessus.

C. Profil de risque

Le Cadre de gestion des risques classe les sources de risque individuelles dans son secteur selon quatre grandes catégories : assurance, financier, opérationnel et stratégique. L'assurance est la principale catégorie de risque de Chubb. Les trois autres catégories de risque présentent une exposition principalement issue de cette hypothèse de risque d'assurance. D'autres risques, y compris le risque groupe et les risques émergents, sont également pris en compte.

Dans l'ensemble, le profil de risque est resté fondamentalement inchangé, les principaux aspects des profils de risque actuel et prospectif étant les suivants :

- Les répercussions sur les activités de CEG des risques actuels apparaissant en 2021 et au début de 2022 sont soigneusement surveillées et évaluées, notamment l'inflation économique et sociale et les taux d'intérêt, les exigences réglementaires en matière de gouvernance environnementale et sociale (y compris les changements climatiques), et plus récemment la crise russo-ukrainienne.

- Risques d'assurance : Le profil de risque d'assurance de CEG continue d'être dominé par le risque de provisionnement suscité par les importantes expositions de provisionnement des activités à développement long. Le risque de souscription de CEG est centré sur l'activité liée aux sinistres attritionnels et importants en raison du modèle économique à faible rétention nette adopté par CEG dans le cadre duquel les diverses lignes de produits permettent de diversifier les risques.
  Malgré les conditions macroéconomiques difficiles liées à la pandémie de Covid-19 (en régression), les résultats en matière de souscription et de provisionnement sont restés globalement favorables au regard des conditions de marché difficiles actuelles, lesquelles devraient se poursuivre tout au long de l'année 2022, avant de se stabiliser à partir de 2023. La performance des produits est surveillée en permanence afin de pouvoir adapter l'approche de souscription rapidement si nécessaire, bien que dans une moindre mesure qu'en 2020. Les segments d'activité Particuliers et Spécialités ont été pénalisés par la Covid-19 qui a perturbé les activités client courantes, entraînant une baisse des objectifs de production par rapport au plan.

- Risque d'investissement : Les rendements des obligations d'État et des obligations d'entreprise américaines et britanniques ont augmenté tout au long de 2021. Les performances totales restent positives sur l'année et, bien que la hausse des rendements soit susceptible d'entraîner des pertes non réalisées, la stratégie consistant à conserver les titres à taux fixe jusqu'à leur échéance permet d'atténuer ce phénomène à plus long terme. La hausse des rendements est considérée comme bénéfique car elle offre la possibilité de réinvestir à un taux de rendement plus élevé.
  Les marchés d'investissement pourraient rester volatils en raison de la hausse de l'inflation et de la réaction des marchés et des banques centrales. Le conflit entre la Russie et l'Ukraine pourrait également avoir un impact sur les marchés.

- Risques opérationnels : CEG est exposée à un certain nombre de risques opérationnels qui sont gérés et évalués régulièrement par le biais du registre des risques et des contrôles et qui sont surveillés au moyen d'informations sur la gestion des risques. Parmi ces risques figurent le traitement des primes et de la réassurance, le traitement des sinistres et des réclamations et la conformité. Aucun problème important n'a été identifié ou signalé à ce jour. Parmi les autres priorités actuelles en matière de risque opérationnel figurent la surveillance des changements en cours du modèle opérationnel de CEG, le risque lié aux tiers, les défis en matière de ressources et la surveillance de la succursale de pays tiers britannique.

Du point de vue du capital, le tableau ci-dessous illustre la ventilation du SCR issu du modèle interne au 31 décembre 2021 par rapport au SCR issu du modèle interne (IM) au 31 décembre 2020. Il ressort de cette comparaison que le risque de souscription (risque d'assurance) et le risque de marché continuent d'être les plus

grandes sources de risque auxquelles CEG est confrontée, suivies par le risque opérationnel. Le risque de crédit représente une part nettement plus faible du total des exigences de fonds propres. Cela est dû principalement à la qualité de crédit élevée des réassureurs de CEG.

Catégorie de risque	Au 31 décembre 2021 (en milliers EUR)	Au 31 décembre 2020 (en milliers EUR)	Variation (en milliers EUR)
Risque d'assurance	861 776	1 110 854	(249 077)
Risque de marché	946 239	869 837	76 403
Risque de crédit	177 254	175 841	1 413
Risque opérationnel (y compris risque du groupe)	236 017	227 876	8 140
Autres risques (y compris risque de retraite et risque de liquidité)	47 568	179 166	(131 599)
Diversification	(921 687)	(959 877)	38 189
Capital de solvabilité total requis, hors exigence de capital supplémentaire	**1 347 166**	**1 603 697**	**(256 531)**
Exigence de capital supplémentaire	22 108	9 790	12 318
Capital de solvabilité total requis, y compris exigence de capital supplémentaire	**1 369 274**	**1 613 487**	**(244 213)**

C.1 Risque de souscription

C.1.1 Description du risque

Les principaux risques liés aux activités d'assurance et de réassurance de la Société proviennent de ses activités de souscription, tant futures que passées. Les principaux risques comprennent les pertes imprévues découlant d'une tarification inadéquate, de variations dans l'occurrence, la fréquence et la gravité des sinistres par rapport aux attentes, d'une protection insuffisante par la réassurance et d'un provisionnement insuffisant.

C.1.2 Évaluation et atténuation des risques

Un certain nombre de mesures sont en place pour mesurer, atténuer et contrôler le risque de souscription. On peut citer, sans s'y limiter, les mesures suivantes :

- Les risques de souscription et la taille des lignes sont suivis en permanence. Chaque souscripteur se voit attribuer la capacité, sur la base de son expertise technique et de son expérience, de limiter les risques qui relèvent de lignes d'assurance déterminées et de limites maximales spécifiées.
- Des procédures formelles de suivi des prix sont en place et font partie des statistiques de gestion standard. Ces procédures contribuent à l'examen actuariel trimestriel par le biais duquel le résultat de l'activité de souscription est constamment réévalué et pris en compte par le comité des provisions.
- Compte tenu de la taille et la diversification importantes du portefeuille, il est essentiel que les expositions agrégées soient surveillées en permanence et que le profil de souscription soit ajusté en conséquence.

Chubb est doté d'une fonction dédiée de gestion des catastrophes, indépendante de la gestion des souscriptions, dont la responsabilité est de modéliser le risque agrégé et d'aider à la tarification de ce risque, fournissant ainsi un contrôle clé au processus de souscription.

- La réassurance est utilisée pour atténuer certains des risques d'assurance ci-dessus. Toutefois, la réassurance elle-même peut poser un risque lorsque l'achat de réassurance s'avère insuffisant en montant, ne protège pas la couverture sous-jacente ou est inefficace si le réassureur ne paie pas. Se référer à la section C.3.2.1 pour une description de la technique interne d'atténuation du risque de crédit de réassurance.
- Le SCR calculé grâce au Modèle Interne comprend une évaluation et une quantification de l'exposition au risque de souscription.
- Les évaluations des risques et des contrôles sont réalisées tout au long de l'année par la direction et le personnel, puis soumises à l'examen et à la remise en question de la gestion des risques pour le suivi permanent du profil de risque de la société.
- Une évaluation de risques ciblés est réalisée tout au long de l'année par la gestion des risques sur des domaines particuliers, à la demande de la fonction gestion des risques, du Comité d'audit et des risques, du Conseil d'administration ou du métier.

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas d'exposition aux risques significatifs ni de changements à apporter aux techniques d'atténuation des risques prévues au cours de la période de planification des affaires, les techniques actuellement en place s'avérant appropriées.

La société n'a pas d'exposition significative à des éléments hors bilan.

Au 31 décembre 2021, le risque d'assurance représente 38 % du SCR IM non diversifié (contre 43 % au 31 décembre 2020), dont une forte proportion de risques de provisionnement et de prime hors catastrophes, et de risque de catastrophes, le cas échéant.

C.1.2.1 Réassurance

Dans le cadre de la stratégie de gestion des risques de Chubb, la Société achète une protection de réassurance afin d'atténuer son exposition aux sinistres, y compris à certaines catastrophes, à un niveau compatible avec son appétence pour le risque. Chubb tient à jour une liste stricte des réassureurs autorisés, classés par catégories d'activité et limites acceptables. Cette liste est tenue à jour par notre comité mondial de sécurité en matière de réassurance (Global Reinsurance Security Committee). Outre la liste des réassureurs autorisés, il existe un processus formel d'exception qui permet aux acheteurs de réassurance autorisés d'utiliser des réassureurs déjà inscrits sur la liste pour des limites plus élevées ou d'autres réassureurs non agréés à des fins spécifiques.

La réassurance est achetée en excédent de sinistre ou sur une base proportionnelle. La réassurance de l'excédent de perte couvre l'assuré qui subit une perte supérieure à son niveau de rétention sur une base de risque ou d'événement unique, le risque étant défini comme une couverture d'assurance. Le traité de réassurance proportionnelle offre une couverture proportionnelle au réassuré, c'est-à-dire que, sous réserve des limites d'événement le cas échéant et des commissions de réassurance, CEG cède au réassureur un pourcentage des primes d'un portefeuille donné, et la même proportion des sinistres.

CEG réexamine régulièrement la pertinence de ses protections de réassurance. Cela peut ou non se traduire par de nouvelles couvertures de réassurance avant la date de renouvellement des programmes. En outre, avant chaque date de reconduction, CEG évalue quel montant de couverture elle entend acheter, le cas échéant, et peut apporter des changements importants à la structure actuelle à la lumière de différents facteurs, notamment l'évaluation de la perte probable maximale modélisée à différentes périodes, la tarification de la réassurance, notre tolérance au risque, nos expositions ainsi que diverses autres considérations d'ordre structurel. CEG évalue régulièrement la situation financière de nos réassureurs et réassureurs potentiels, et surveille également la concentration du risque de crédit sur les réassureurs.

C.1.2.2 Transfert des risques vers des véhicules de titrisation (SPV) et principe de financement total

Le programme de réassurance Global Catastrophe recourt à la réassurance traditionnelle offrant des couvertures en excédent de sinistre, ainsi qu'à la réassurance collatéralisée. Les entités proposant de la réassurance collatéralisée sont soumises à la surveillance réglementaire de leur autorité de contrôle locale, à savoir la Bermuda Monetary Authority ou la Guernsey Financial Services Commission.

Chacune de ces entités de réassurance est collatéralisée par un compte en fiducie distinct, dont Chubb est le seul bénéficiaire.

C.1.3 Concentration des risques

Les tableaux ci-dessous présentent les primes émises brutes par ligne d'activité Solvabilité II et par région, au 31 décembre 2021. La Société possédant un portefeuille diversifié en termes de lignes d'assurance et de régions, il n'existe pas de concentration du risque significative au 31 décembre 2021.

Primes brutes émises par ligne d'activité SII aux 31 décembre 2021 et 2020

Ligne d'activité SII	**Primes émises brutes en milliers EUR**	**Pourcentage de la prime brute émise totale**	**Primes émises brutes en milliers EUR**	**Pourcentage de la prime brute émise totale**
	2021		**2020**	
Protection des revenus	56 688	1 %	57 510	1 %
Responsabilité civile automobile	77 016	1 %	86 370	2 %
Autres véhicules à moteur	42 763	1 %	39 503	1 %
Maritime, aérienne et transport	644 457	12 %	507 177	11 %
Incendie et autres dommages aux biens	2 138 022	39 %	1 789 021	40 %
Responsabilité civile générale	1 800 447	33 %	1 385 390	31 %
Crédit et cautionnement	176 592	3 %	141 364	3 %
Pertes pécuniaires diverses	495 003	9 %	475 032	11 %
Accidents non proportionnelle	5 479	0 %	7 862	0 %
Maritime, aérienne et transport non proportionnelle	4 602	0 %	6 376	0 %
Dommages non proportionnelle	21 413	0 %	13 911	0 %
Total	**5 462 482**	**100 %**	**4 509 483**	**100 %**

Primes brutes émises par région aux 31 décembre 2021 et 2020

Région	Primes émises brutes en milliers EUR	Pourcentage de la prime brute émise totale	Primes émises brutes en milliers EUR	Pourcentage de la prime brute émise totale
	2021		2020	
Royaume-Uni	2 135 982	39,1 %	1 784 792	40 %
France	718 926	13,2 %	606 239	13 %
Allemagne	462 940	8,5 %	391 412	9 %
Italie	300 847	5,5 %	257 094	6 %
Pays-Bas	369 863	6,8 %	292 727	6 %
Espagne	281 730	5 %	250 448	6 %
Autres pays	1 192 195	22 %	926 772	21 %
Total	**5 462 482**	**100 %**	**4 509 483**	**100 %**

Provisions techniques brutes par ligne d'activité SII aux 31 décembre 2021 et 2020

Ligne d'activité SII	Provisions techniques brutes en milliers EUR	Pourcentage du total des provisions techniques	Provisions techniques brutes en milliers EUR	Pourcentage du total des provisions techniques
	2021		2020	
Protection des revenus	34 937	0,5 %	35 110	0,5 %
Responsabilité civile automobile	149 160	2,1 %	153 769	2,2 %
Autres véhicules à moteur	(1 465)	0,0 %	(741)	0,0 %
Maritime, aérienne et transport	520 040	7,2 %	494 993	7,0 %
Incendie et autres dommages aux biens	1 373 616	19,1 %	1 027 946	14,6 %
Responsabilité civile générale	4 345 225	60,3 %	4 418 675	62,7 %
Crédit et cautionnement	165 859	2,3 %	195 874	2,8 %
Pertes pécuniaires diverses	301 018	4,2 %	421 565	6,0 %
Santé non proportionnelle	2 304	0,0 %	2 213	0,0 %
Accidents non proportionnelle	264 248	3,7 %	240 904	3,4 %
Maritime, aérienne et transport non proportionnelle	31 084	0,4 %	30 010	0,4 %
Dommages non proportionnelle	18 282	0,3 %	31 617	0,4 %
Total	**7 204 308**	**100 %**	**7 051 935**	**100 %**

C.1.4 Sensibilité au risque

La charge de sinistre à l'ultime est par nature incertaine et la Société utilise une variété de techniques actuarielles pour estimer la provision pour sinistres en cours. Si le ratio de sinistralité net de l'exercice avait été supérieur de 1 %, le résultat de l'exercice aurait été inférieur de 36 millions EUR et le capital de solvabilité requis aurait été supérieur de 11 millions EUR.

C.2 Risque de marché

C.2.1 Description

Le risque financier comprend un large éventail de risques liés aux activités telles que l'investissement, le crédit, la liquidité et l'impact des fluctuations des taux de change. Le risque de marché, un type de risque financier, est la perte potentielle résultant de fluctuations défavorables des prix de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change. Les autres risques financiers, notamment le risque de crédit et le risque de liquidité sont traités ci-dessous aux sections C.3 et C.4 respectivement.

C.2.2 Mesures et atténuation des risques

Un certain nombre de mesures sont en place pour mesurer, atténuer et surveiller le risque de marché. On peut citer, sans s'y limiter, les mesures suivantes :

- Le Comité d'investissement de la société fonctionne dans le cadre d'un mandat déterminé par le Comité de direction du Conseil d'administration, et est chargé d'établir et de mettre en œuvre une politique d'investissement appropriée. De plus, le Comité a la responsabilité de recommander la nomination et le retrait des gestionnaires d'investissement, d'examiner la performance des gestionnaires et de rendre compte de tous les autres aspects importants de la fonction Investissement.

  Le Comité d'investissement a mis en place une politique générale d'allocation d'actifs qui définit les limites de différents types d'actifs. L'allocation d'actifs compte deux grandes classes d'actifs : les titres à revenu fixe Investment Grade et les actifs alternatifs. Les actifs alternatifs peuvent comprendre des actions, et les instruments à haut rendement et des marchés émergents.

- Des accords de gestion des placements ont été établis. Ces conventions contiennent des directives spécifiques pour chaque portefeuille en matière de limite des risques découlant d'une exposition à la duration, aux devises, à la liquidité, au crédit et à des contreparties. Les gérants fournissent une attestation trimestrielle de respect des directives. Les directives d'investissement prévoient des limites spécifiques d'exposition par émetteur afin de minimiser tout risque de concentration.

- Les directives d'investissement comportent des restrictions relatives à la duration moyenne pondérée maximale du portefeuille. Ces restrictions sont indiquées au regard de l'écart de duration autorisé par rapport à l'indice de référence ajusté en fonction duquel la performance des gérants d'investissement externes est évaluée. Les indices de référence ont été établis de manière à offrir une duration comparable à celle des passifs d'assurance.

- De plus, des recommandations d'investissement permettent aux gestionnaires d'investir une partie des portefeuilles individuels dans des titres non libellés dans la devise principale du portefeuille. Les contrats de gestion de placements prévoient que la majeure partie de toute exposition aux devises non principales doit être couverte afin de réduire le risque d'écart, et ces allocations sont revues par le Comité d'investissement.

- L'exposition de la Société au risque de cours des actions est contrôlée par le biais de la politique d'allocation d'actifs qui limite cette catégorie d'actifs, et les directives d'investissement. Les directives d'investissement limitent les positions en actions individuelles par rapport à la taille du portefeuille et aux composantes de l'indice de référence. La Société n'a détenu aucune position en actions au cours de l'année.

- Le capital de solvabilité requis calculé selon le Modèle Interne comprend une évaluation et une quantification de l'exposition au risque de marché.

- Les évaluations des risques et des contrôles sont réalisées tout au long de l'année par la direction et le personnel, puis soumises à l'examen et à la remise en question de la gestion des risques pour le suivi permanent du profil de risque de la société.

- Une évaluation de risques ciblés est réalisée tout au long de l'année par la gestion des risques sur des domaines particuliers, à la demande de la fonction gestion des risques, du Comité d'audit et des risques, du Conseil d'administration ou du métier.

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas d'exposition aux risques significatifs ni de changements à apporter aux techniques d'atténuation des risques prévues au cours de la période de planification des affaires, les techniques actuellement en place s'avérant appropriées.

Le risque de marché représente 42 % du SCR IM non diversifié au 31 décembre 2021 (contre 34 % au 31 décembre 2020).

C.2.3 Principe de la personne prudente

Les actifs détenus par la société sont conformes à la Directive Solvabilité II, notamment au principe de la personne prudente, tel qu'appliqué aux risques de marché. Les actifs détenus sont bien compris et les risques associés ont été identifiés, mesurés et pris en compte dans l'évaluation globale des besoins de capital de solvabilité de l'entreprise. Les actifs détenus pour couvrir le MCR et le SCR satisfont aux exigences de sécurité, de qualité, de liquidité et de disponibilité. La duration des actifs est alignée sur celle des passifs. La société investit dans certains instruments dérivés. Tous les autres actifs sont détenus par des contreparties via des véhicules soumis à un marché financier réglementé.

C.2.4 Concentration des risques

Le tableau ci-dessous présente la valeur Solvabilité II des placements financiers aux 31 décembre 2021 et 2020.

Investissements financiers	**Valeur Solvabilité II en milliers EUR**	**Valeur Solvabilité II en milliers EUR**
	2021	**2020**
Actions	372 827	284 020
Obligations d'État	924 998	1 180 217
Obligations d'entreprise et autres prêts et prêts hypothécaires	4 544 320	4 276 920
Titres affectés en garantie	559 359	323 243
Organismes de Placement Collectif	50 824	57 309
Dérivés	(9 274)	2 747
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	26 612	0
Total placements	**6 469 666**	**6 124 456**

Les futures concentrations de risque prévues au cours de la période de planification des activités sont identifiées par les informations de gestion du risque de marché et de liquidité, qui comprennent des informations sur la

répartition des actifs, la performance des types d'actifs depuis le début de l'année et toute préoccupation concernant le portefeuille d'investissement.

La société restant conforme à la politique d'allocation d'actifs et aux recommandations d'investissement, et le processus de gestion des risques n'ayant signalé aucun motif d'inquiétude, aucune concentration importante de risques n'a été anticipée au cours de la période de planification des affaires.

C.2.5 Sensibilité au risque

L'analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt révèle comment la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varieront sous l'effet de variations des taux d'intérêt du marché à la date de clôture. Pour illustrer le risque baissier au sein du portefeuille obligataire confié à des gérants externes au 31 décembre 2021, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt sur l'ensemble des portefeuilles (principalement en livre sterling, euro et dollar US) a été calculée. Une telle hausse réduirait la valeur de marché du portefeuille d'investissement de 320 millions EUR et les exigences de fonds propres s'en trouveraient diminuées de 23 millions EUR sur la base de l'impact de la réduction des investissements.

Le portefeuille d'actions de 373 millions EUR ne représente qu'une faible proportion du portefeuille d'investissement total. Si tous les marchés d'actions sur lesquels la Société investit baissaient de 10 %, toutes les autres variables étant constantes, le rendement total des investissements diminuerait de 37 millions EUR et les exigences de fonds propres s'en trouveraient diminuées de 8 millions EUR.

L'analyse de sensibilité au risque de change montre comment une variation de la valeur de l'euro par rapport aux autres devises a une incidence sur le bilan et le SCR. Le bilan de CEG SE est dominé par les principales devises que sont l'euro, la livre sterling et le dollar US. Si l'euro se repliait de 10 % par rapport aux autres devises et que toutes les autres variables restaient constantes, le bilan serait renforcé de 230 millions EUR, reflétant l'effet de compensation de l'actif et du passif. Le capital de solvabilité requis augmenterait de 80 millions EUR.

C.3 Risque de crédit

C.3.1 Description du risque

La société est exposée au risque de crédit dont les sources importantes découlent de l'investissement dans des portefeuilles d'actifs, de l'utilisation de la réassurance et de la réalisation d'opérations avec d'autres contreparties. La société fait appel à des réassureurs externes et à des réassureurs appartenant au Groupe Chubb. Les risques liés à la réassurance interne sont étudiés plus en détail au paragraphe C.3.2.1.

C.3.2 Mesures et atténuation des risques

Un certain nombre de mesures sont en place pour mesurer, atténuer et surveiller le risque de crédit. On peut citer, sans s'y limiter, les mesures suivantes :

- Les directives d'investissement visent à limiter le risque de crédit de chacun des portefeuilles en précisant les investissements éligibles/non-éligibles, en fixant des limites d'exposition à une contrepartie ainsi qu'une qualité de crédit pondérée minimale et une qualité de crédit minimale pour chaque émetteur.
- Des directives en matière de réassurance sont en place pour tenter de limiter le risque de crédit associé à la réassurance ; elles spécifient les réassureurs approuvés et non approuvés, et fixent la qualité minimum de crédit de chaque émetteur et les limites d'exposition aux contreparties par qualité de crédit.
- Les exigences de fonds propres calculées selon le Modèle Interne comprennent une évaluation et une quantification de l'exposition au risque de crédit au sein des calculs de risque de marché et de risque de défaut de contrepartie.

- Les évaluations des risques et des contrôles sont réalisées tout au long de l'année par la direction et le personnel, puis soumises à l'examen et à la remise en question de la gestion des risques pour le suivi permanent du profil de risque de la société.
- Une évaluation de risques ciblés est réalisée tout au long de l'année par la gestion des risques sur des domaines particuliers, à la demande de la fonction gestion des risques, du Comité d'audit et des risques, du Conseil d'administration ou du métier.

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas d'exposition aux risques significatifs ni de changements à apporter aux techniques d'atténuation des risques prévues au cours de la période de planification des affaires, les techniques actuellement en place s'avérant appropriées.

C.3.2.1 Atténuation du risque de crédit provenant de la réassurance intra-groupe

Le recours à la réassurance intragroupe, qui est la principale technique d'atténuation des risques utilisée pour réduire l'exposition aux sinistres, est pris en compte dans le cadre du risque Groupe. La réassurance interne au sein de Chubb conduit notamment au risque de concentration et d'épuisement de la réassurance. Les trois principaux réassureurs internes sont Chubb Tempest Re (CTRe), ACE INA Overseas Insurance Company Limited (AIOIC) et Chubb Bermuda Insurance Limited (CBIL). Les données actualisées d'exposition sont surveillées trimestriellement, dans le cadre des informations relatives à la gestion du risque de crédit intra-groupe, par rapport à la déclaration d'appétence au risque intra-groupe de Chubb.

Un fonds fiduciaire a été créé pour le compte de CEG afin d'atténuer le risque de crédit intra-groupe. Le fonds fiduciaire s'ajoute à l'accord de charge flottante existant. Conformément à l'accord de fiducie, le montant du fonds fiduciaire ne peut être réduit que par l'augmentation de capital de CEG ou par la diminution de l'exposition de CEG aux entités du Groupe Chubb.

Même si techniquement il n'existe actuellement aucune exigence de montant à conserver dans le fonds fiduciaire (en raison de la position de capital de CEG), le fonds a été évalué à 771 millions EUR à fin 2021.

C.3.3 Concentration des risques

Les actifs présentant un risque de crédit sont :

Catégorie d'actif	**Valeur Solvabilité II en milliers EUR**	**Pourcentage de la valeur Solvabilité II totale**	**Valeur Solvabilité II en milliers EUR**	**Pourcentage de la valeur Solvabilité II totale**
	2021		**2010**	
Investissements	6 469 666	59 %	6 124 456	58 %
Recouvrables en réassurance	4 059 254	37 %	3 978 156	37 %
Créances d'assurances et d'intermédiaires	180 007	2 %	217 829	2 %
Créances de réassurance	352 115	3 %	112 621	1 %
Créances (commerciales, hors assurance)	(131 672)	-1 %	181 579	2 %
Total des actifs présentant un risque de crédit	**10 929 370**	**100 %**	**10 614 641**	**100 %**

Les notations de crédit Standard and Poor's pour les investissements nets d'intérêts courus de 58 086 000 EUR sont les suivantes :

Catégorie d'actifs	**Investissements en milliers EUR**	**Investissements en milliers EUR**
	2021	**2020**
AAA	351 281	406 340
AA	1 402 501	1 409 918
A	1 528 355	1 503 125
BBB	1 841 148	1 686 801
Inférieur à BBB ou non noté	1 250 271	1 018 348
Total placements	**6 373 556**	**6 024 532**

La qualité de crédit moyenne des portefeuilles d'investissement utilisant les notations Standard and Poor's est restée élevée tout au long de l'année, et à la fin de l'exercice s'inscrivait à « A ». Cette notation est comparable à celle de l'exercice précédent (« A »). Le portefeuille d'actions de CEG se montait à 372 millions EUR à la clôture de l'exercice 2021 (2020 : 288 millions EUR).

Le cas échéant, la Société cherche à obtenir des garanties des contreparties afin d'atténuer l'exposition au risque de crédit provenant des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance. Au 31 décembre 2021, les garanties fournies à la société s'élevaient à 362 millions EUR (2020 : 299 millions EUR).

L'exposition maximale des créances au risque de crédit à la date du bilan est la valeur comptable diminuée de toute garantie obtenue des contreparties. Aux fins du présent rapport, les « créances » comprennent la « part des réassureurs dans les provisions techniques », les « créances nées d'opérations d'assurance directe » et les « créances nées d'opérations de réassurance ». À la date du bilan, l'exposition maximale des créances au risque de crédit s'élève à 4 228 millions EUR.

La Société est exposée à la concentration du risque de crédit par la réassurance interne.

C.3.4 Accords de garantie

C.3.4.1 Garantie fournie

Détails des accords de garantie

Accord de garantie	Nature de la garantie	Valeur des actifs fournis en EUR'	Passifs réels et éventuels créés par la garantie en EUR'.	Modalités et conditions importantes
Lettre de crédit Citibank NA (« LOC »)	Espèces et	47,7m	néant	Des lettres de crédit pour couvrir les exigences en matière de fonds fiduciaires et de responsabilité des cédants américains en ce qui concerne les contrats d'assurance des risques professionnels souscrits par CEG en tant qu'« assureur étranger non agréé ».

C.3.4.2 Garantie détenue

Au 31 décembre 2021, les garanties fournies à la société étaient constituées de :

Détails des accords de garantie

Accord de garantie	Valeur de la garantie détenue en EUR	Modalités et conditions importantes
Lettre de crédit	309 835 318	Sans réserve, irrévocable et permanente
Fonds fiduciaire	27 062 369	Ciblé pour le bénéfice de CEG
Espèces	3 317 166	Détenues sur un compte bancaire Chubb identifiable séparément
Cautions	22 254 194	La caution peut être appelée en cas de survenance de l'une quelconque des situations de défaut indiquées
Total	**362 469 047**	

CEG ne vend ni ne renantit les garanties.

C.3.5 Sensibilité au risque

Il n'existe pas de test de sensibilité au risque de crédit, ce risque étant principalement impacté par la concentration des risques. La sensibilité au risque de spread de crédit est traitée à la section c.2.5 Sensibilité au risque.

C.4 Risque de liquidité

C.4.1 Description du risque

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations de paiement à leur échéance.

C.4.2 Mesures et atténuation des risques

Un certain nombre de mesures sont en place pour mesurer, atténuer et surveiller le risque de liquidité, qui complètent celles décrites ci-dessus pour le risque de marché. On peut citer, sans s'y limiter, les mesures suivantes :

- La société conserve des fonds sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie pour répondre aux besoins de trésorerie connus.
- La politique d'allocation d'actifs et les directives d'investissement sont structurées de manière à assurer que les fonds sont principalement investis dans des actifs facilement réalisables.
- La société bénéficie également des lignes de lettres de crédit du Groupe Chubb Limited, disponibles pour répondre à certains besoins de financement le cas échéant, même si aucune de ces lignes ne sont actuellement utilisées par la société.
- La société participe à un programme de mutualisation notionnelle avec d'autres sociétés du groupe Chubb Limited permettant à la société d'accéder immédiatement à des liquidités à court terme.
- Les évaluations des risques et des contrôles sont réalisées tout au long de l'année par la direction et le personnel, puis soumises à l'examen et à la remise en question de la gestion des risques pour le suivi permanent du profil de risque de la société.
- Une évaluation de risques ciblés est réalisée tout au long de l'année par la gestion des risques sur des domaines particuliers, à la demande de la fonction gestion des risques, du Comité d'audit et des risques, du Conseil d'administration ou du métier.

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas d'exposition aux risques significatifs ni de changements à apporter aux techniques d'atténuation des risques prévues au cours de la période de planification des affaires, les techniques actuellement en place s'avérant appropriées.

C.4.3 Concentration des risques

La majeure partie du portefeuille d'investissements de CEG est composée d'instruments très liquides. Au 31 décembre 2021, une part importante du portefeuille d'investissement de la société est détenue en liquidités, en équivalents de trésorerie ou en titres à revenu fixe souverains ou d'entreprise hautement notés, qui fournissent une marge significative au-delà des flux de trésorerie opérationnels prévus.

Les concentrations réelles de risques prévues au cours de la période de planification des affaires sont identifiées grâce aux informations trimestrielles sur la gestion du risque de liquidité comprenant ce qui suit au 31 décembre 2021 :

Informations sur la gestion du risque de liquidité	**2021**	**2020**
« Fonds libres » disponibles €	6,6M	6,3M
Pourcentage d'actifs non grevés dans le total du portefeuille d'investissement	98,7 %	98,2 %
Concentration en liquidités : pourcentage d'alternatives dans les « fonds libres » existants.	17,8	16,3 %

La société restant conforme à la politique d'allocation d'actifs et aux recommandations d'investissement, et le processus de gestion des risques n'ayant signalé aucun motif d'inquiétude, aucune concentration importante de risques n'a été anticipée au cours de la période de planification des affaires.

C.4.4 Sensibilité au risque

La liquidité est évaluée à l'aide du cadre de tests de stress et de scénarios. Le test de liquidité mesure l'impact potentiel d'un événement sur la liquidité. Les tests de stress réalisés au cours de l'année confirment l'adéquation des positions actuelles de liquidité adoptées par la Société.

C.4.5 Bénéfice attendu inclus dans les primes futures (EPIFP)

L'EPIFP au 31 décembre 2021 s'élève à 582 593 000 EUR.

C.5 Risque opérationnel

C.5.1 Description du risque

Le risque opérationnel est la possibilité d'une perte résultant de processus, de personnes ou de systèmes internes inadéquats ou défaillants, ou d'événements externes autres que ceux relevant du risque stratégique tel que défini ci-dessous. Les principales sources de risque opérationnel comprennent le traitement des sinistres, la sécurité informatique, l'externalisation et la gestion des fournisseurs, la continuité des activités, la fraude et la conformité réglementaire (y compris le risque de conduite).

C.5.2 Mesures et atténuation des risques

Un certain nombre de mesures sont en place pour mesurer, atténuer et surveiller le risque opérationnel. On peut citer, sans s'y limiter, les mesures suivantes :

- Un certain nombre de cadres à l'échelle de la société ont été établis et mis en œuvre afin d'identifier, de mesurer, d'atténuer et de surveiller les risques opérationnels dans l'ensemble de la société. Ces cadres concernent aussi bien le risque lié à la sécurité informatique, que le risque lié à la continuité de l'activité et le risque de conduite.
- Les lignes directrices opérationnelles établies pour chaque fonction dans l'ensemble de la Société visent à minimiser les risques opérationnels découlant des processus ou systèmes internes.
- Les politiques de l'entreprise, notamment le code de conduite et les politiques relatives au recrutement, à la formation et au perfectionnement, à la discipline et aux réclamations, à la diversité et à l'égalité des chances visent à minimiser les risques opérationnels liés aux personnes. Ces politiques sont appuyées par un processus de gestion de la performance et une formation continue à l'échelle de l'entreprise.
- Le SCR calculé grâce au Modèle Interne comprend une évaluation et une quantification de l'exposition au risque opérationnel.
- Les évaluations des risques et des contrôles sont réalisées tout au long de l'année par la direction et le personnel, puis soumises à l'examen et à la remise en question de la gestion des risques pour le suivi permanent du profil de risque de la société.
- Une évaluation de risques ciblés est réalisée tout au long de l'année par la gestion des risques sur des domaines particuliers, à la demande de la fonction gestion des risques, du Comité d'audit et des risques, du Conseil d'administration ou du métier.

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas d'exposition aux risques significatifs ni de changements à apporter aux techniques d'atténuation des risques prévues au cours de la période de planification des affaires, les techniques actuellement en place s'avérant appropriées.

C.5.3 Concentration des risques

Il n'y a pas de concentration de risque en ce qui concerne le risque opérationnel.

C.5.4 Sensibilité au risque

Le risque opérationnel est évalué à l'aide du cadre de tests de stress et de scénarios. Les stress tests réalisés, qui incluent un certain nombre d'événements de risque opérationnel, confirment l'adéquation des positions actuelles de fonds propres et de liquidité adoptées par la société en cas d'événements opérationnels défavorables.

C.6 Autres risques

Le profil de risque de la Société tient également compte du risque stratégique et du risque Groupe.

Le risque stratégique est le risque d'impact négatif sur l'entreprise de décisions inadaptées ou d'absence de décision en matière de planification stratégique, de mise en œuvre de la stratégie ou de réactivité aux changements dans l'environnement sectoriel ou concurrentiel.

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des risques stratégiques en approuvant les plans stratégiques et annuels. Il reçoit également des informations sur les progrès de l'exécution du plan par le biais de rapports permettant de surveiller et de suivre la performance de l'entreprise par rapport au plan approuvé.

Le risque Groupe est le risque d'impact sur la Société des risques découlant d'autres parties du Groupe Chubb Limited. Ces risques peuvent se matérialiser par des pertes financières directes ou indirectes et par des problèmes opérationnels, de réputation ou réglementaires. En tant que membre d'importance stratégique du Groupe Chubb Limited, la Société utilise les ressources du Groupe dans un certain nombre de domaines, y compris l'informatique et la gestion d'actifs, ainsi que la réassurance et le soutien en capital.

Les risques Groupe sont évalués, surveillés et déclarés dans le cadre des processus de gestion des risques de l'entreprise. Par ailleurs, les arrangements contractuels intra-groupe prévoient des conditions de concurrence normale appropriées. Ils prévoient des contrats formels, des prix de transfert équitables et transparents, le respect de l'intégrité de ceux-ci, ainsi que de toutes les lois et réglementations auxquelles sont soumises les entités juridiques concernées.

C.7 Autres informations sur le profil de risque

Aucun autre risque en dehors de ceux évoqués ci-dessus n'a été identifié pour CEG.

C.8 Expositions à des risques significatifs

Les expositions à des risques significatifs sont surveillées en permanence par CEG. Les expositions sont revues dans les domaines suivants :

- Expositions aux investissements, par secteur, type d'actifs, pays et 10 principales positions
- Expositions liées à l'assurance, par gamme de produits, région, réassureurs externes et 10 premiers intermédiaires
- Expositions liées à l'assurance des risques de catastrophe
- Expositions à l'évaluation des provisions

Au 31 décembre 2021, aucune exposition à des risques significatifs n'était prévue sur l'horizon de planification des activités en dehors des risques décrits aux sections B.3.5 et C.1 à C.7. La pandémie de Covid 19 continue d'être surveillée mais n'est pas jugée significative pour CEG compte tenu de son évolution en 2021.

Au moment où nous écrivons ces lignes, la crise russo-ukrainienne a pris une tournure dramatique avec le lancement d'une offensive de la Russie sur l'ensemble du territoire ukrainien le 24 février 2022. Cette situation est source d'instabilité dans la région et potentiellement à travers l'Europe. L'escalade de la situation a mené les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union européenne à imposer de lourdes sanctions économiques à la Russie, y compris à certains ressortissants russes placés sur la liste SDN (Specially Designated Nationals), accompagnées d'un embargo général sur les importations russes et d'une restriction des mouvements de capitaux russes au

sein du système bancaire international. La crise aura également des répercussions sur les risques de souscription, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et l'inflation qui en résulte influant sur les hypothèses économiques. CEG est peu exposée car aucun contrat direct n'est souscrit avec des personnes domiciliées en Russie, et n'est pas exposée aux obligations russes ou ukrainiennes. À ce stade, les risques de souscription sont difficiles à quantifier avec certitude. La guerre devrait toutefois faire naître des demandes d'indemnisation potentielles dans les catégories suivantes : transport maritime, risque politique, crédit commercial, aviation, violence politique, guerre et terrorisme. Une protection de réassurance substantielle est prévue pour réduire les pertes globales de CEG.

D. Évaluation à des fins de solvabilité

D.1 Actifs

La valorisation des actifs au bilan Solvabilité II est la suivante :

Au 31 décembre 2021	Solvabilité II en milliers EUR	Normes comptables en milliers EUR	Écart en milliers EUR
	2021	2021	2021
Frais d'acquisition reportés	0	323 292	(323 292)
Actifs incorporels - logiciels	0	130 818	(130 818)
Impôts différés actifs	22 200	0	22 200
Immobilisations corporelles pour usage propre	18 682	18 682	(0)
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	5 970 304	5 673 474	296 830
Prêts et prêts hypothécaires	512 833	487 537	25 296
Recouvrables en réassurance	4 059 254	5 159 424	(1 100 170)
Créances d'assurances et d'intermédiaires	180 555	1 184 390	(1 003 835)
Créances de réassurance	352 115	702 513	(350 399)
Créances (commerciales, hors assurance)	(150 354)	(128 168)	(22 186)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	539 406	333 425	205 982
Autres actifs	42 858	101 001	(58 143)
Total actif	11 547 853	13 986 388	(2 438 535)

La valorisation aux fins de Solvabilité II par catégorie d'actifs significative est la suivante :

D.1.1 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition sont reportés selon les normes comptables françaises et comptabilisés en charges au fur et à mesure de l'acquisition des primes correspondantes. Toutefois, aux termes de la directive SII, les actifs incorporels tels que les frais d'acquisition reportés ne sont valorisés que s'ils peuvent être vendus séparément et lorsqu'il existe des prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques ou similaires. La Société ne possède pas d'actif incorporel répondant à ces critères, par conséquent, tous les actifs incorporels potentiels (y compris les frais d'acquisition reportés) ont une valeur nulle.

D.1.2 Actifs et passifs d'impôt différé

Sous Solvabilité II, des impôts différés passifs et actifs sont comptabilisés, selon la méthode du report variable, sur toutes les différences temporaires significatives entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable à la date de clôture. En normes comptables françaises, les actifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés. Les commentaires ci-dessous sont toutefois axés sur l'impact d'impôts différés des ajustements Solvabilité II, car ceux-ci sont significatifs.

À la date de clôture, les taux d'imposition adoptés ou adoptés en substance, sont utilisés pour évaluer les actifs et passifs d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible sur lequel les différences temporaires pourront être imputées.

Les principales différences temporaires proviennent des écarts de valorisation induits par l'application des règles Solvabilité II pour les provisions techniques. La Société ayant utilisé les normes comptables françaises en 2019, les écarts entre les valorisations selon ces normes et selon Solvabilité II donnent lieu à la constatation d'impôts différés. D'autres différences temporaires proviennent de l'amortissement des immobilisations.

D.1.3 Actifs incorporels - Logiciels

Les actifs incorporels correspondent à des logiciels qui sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile estimée, selon les normes comptables françaises. Toutefois, selon Solvabilité II, les actifs incorporels ne sont valorisés que s'ils peuvent être vendus séparément et lorsqu'il existe des prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques ou similaires. La Société ne possède pas d'actif incorporel répondant à ces critères, par conséquent, tous les actifs incorporels ont une valeur nulle.

D.1.4 Immobilisations corporelles pour usage propre

Sous Solvabilité II, elles sont valorisées à la juste valeur, à savoir la valeur de marché évaluée de manière indépendante, ou la valeur de marché d'un bien similaire, s'il existe un marché actif. Dans le cas peu probable où il n'existe pas de valeur de marché ou de valeur équivalente adaptée, une valeur de zéro est attribuée. En normes comptables françaises, ces actifs sont valorisés au coût amorti. Compte tenu du caractère significatif des montants concernés pour les terrains et constructions, la Société a choisi l'option prudente parmi les deux options disponibles sous Solvabilité II, et une valeur nulle a été retenue pour les terrains et constructions.

Hormis les terrains et constructions et les logiciels, la valeur comptable des autres immobilisations n'est pas considérée comme sensiblement différente de leur juste valeur. Aucun recours à un modèle d'évaluation automatisée pour les immobilisations corporelles n'est à signaler.

D.1.5 Placements

Les investissements comprennent les éléments suivants :

Au 31 décembre 2021	Solvabilité II en milliers EUR	Normes comptables en milliers EUR	Écart en milliers EUR
	2021	2021	2021
Actions	372 827	354 437	18 390
Obligations d'État	924 998	879 372	45 627
Obligations d'entreprise et autres prêts et prêts hypothécaires	4 544 320	4 320 165	224 155
Titres affectés en garantie	559 359	531 768	27 591
Organismes de Placement Collectif	50 824	48 317	2 507
Dérivés	(9 274)	(8 773)	(501)
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	26 612	25 299	1 313
Total placements	**6 469 666**	**6 150 585**	**319 082**

Placements (hors dérivés)

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur et tous les coûts de transaction sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus. La juste valeur comprend les intérêts courus.

Pour les placements cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond à leur cours de bourse à la date du bilan. La juste valeur des placements cotés pour lesquels il n'existe pas de marché actif est déterminée par référence au prix d'actifs similaires sur des marchés actifs.

En ce qui concerne les placements pour lesquels le prix n'est pas observable, la juste valeur est obtenue à partir de modèles et/ou fournie par des tiers. Les modèles de valorisation sont approuvés préalablement à leur utilisation par la fonction gestion d'actifs spécialisée du Groupe Chubb et sont revus tous les trimestres pour s'assurer qu'ils sont toujours adaptés.

Selon cette méthode comptable, les actifs tels que les obligations d'État ayant un marché actif, leur juste valeur est donc basée sur les prix cotés du marché.

Pour les placements qui se négocient sur des marchés moins actifs, y compris les obligations d'entreprise, les prix sont obtenus auprès de tiers spécialisés indépendants (p. ex., IDC et Bloomberg). Les données d'entrée importantes pour la détermination des prix utilisées par ces tiers comprennent, sans s'y limiter, les courbes de taux, les risques de crédit et les spreads, les mesures de la volatilité et la vitesse de remboursement anticipé.

Les données d'entrée non observables introduisent une incertitude importante dans la détermination du prix. Toutefois, pour CEG, cette incertitude est considérée comme non significative car l'exposition à ces types d'actifs est insignifiante – généralement inférieure à 0,5 % du portefeuille d'investissement.

Les dépôts (autres qu'en espèces) sont des dépôts qui ne peuvent être utilisés pour effectuer des paiements à aucun moment, à moins de restrictions ou de pénalités importantes. Les dépôts sont valorisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Il s'agit généralement de dépôts qui ne sont pas remboursables sur demande, mais dans une période inférieure à 3 mois, avec seulement une variation non significative de la juste valeur.

En outre, certaines parties du portefeuille d'investissement de CEG sont soumises à restrictions en ce qu'elles ne peuvent être utilisées que pour régler des passifs spécifiques. C'est le cas par exemple lorsque CEG souscrit des acceptations et que la cédante exige une forme de garantie à titre d'atténuation du risque de crédit. Cette garantie est émise par le biais de facilités offertes par des banques partenaires. Lorsque, dans ces facilités, il existe des actifs en excédent qui peuvent ne pas être immédiatement accessibles à CEG, ils sont déduits du bilan de CEG. Ces actifs se montaient à 46,4 millions EUR au 31 décembre 2021, comme indiqué à la section E.1.5.

La différence entre la valeur SII des placements et leur valeur selon les normes comptables françaises résulte des éléments suivants :

Écart	**2021** **en milliers EUR**
Intérêts courus inclus dans « Autres actifs selon les normes comptables françaises » (voir section D.1.10)	58 143
Plus-values latentes sur les investissements - enregistrées à la valeur comptable selon les normes comptables françaises	260 939
Total	**319 082**

D.1.5.1 Dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir l'exposition de la Société au risque de change et au risque de taux d'intérêt découlant des activités d'investissement.

Aux fins des normes comptables françaises et de Solvabilité II, les instruments financiers dérivés sont évalués lors de la comptabilisation initiale, comme par la suite, à leur juste valeur. Les justes valeurs sont déterminées par référence aux prix cotés sur des marchés actifs, y compris les transactions récentes, et par des techniques d'évaluation, le cas échéant. Les instruments dérivés sont présentés comme des actifs lorsque leur juste valeur est positive et comme des passifs lorsque leur juste valeur est négative.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est le montant estimé que la Société recevrait ou paierait pour résilier le swap à la date du bilan, en tenant compte des taux d'intérêt courants et de la solvabilité des contreparties aux contrats de swap.

La juste valeur des contrats de change à terme est leur prix coté sur le marché à la date de clôture.

D.1.6 Prêts et prêts hypothécaires

Ce solde comprend un portefeuille de prêts bancaires évalué à la juste valeur.

D.1.7 Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Aux fins de Solvabilité II, ce solde inclut la part des réassureurs dans les provisions pour sinistres et la part des réassureurs dans la provision pour primes.

La méthode Solvabilité II pour l'évaluation des provisions techniques est fondamentalement différente de celle des normes comptables françaises. Voir la section D.2 pour plus de détails sur les provisions techniques.

D.1.8 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance et montants à recevoir d'intermédiaires

La méthode de valorisation selon les normes comptables françaises comptabilise toutes les créances au titre de contrats d'assurance. Toutefois, aux fins de Solvabilité II, lorsque les créances sont considérées comme non encore échues, elles sont incluses dans les provisions techniques. Voir la section D.2 pour plus de détails sur les provisions techniques.

D.1.9 Autres créances (hors assurance)

Ces soldes représentent en grande partie des montants à recevoir des sociétés du Groupe. Les montants présentés sont considérés comme représentatifs de la juste valeur car il s'agit des montants nécessaires pour régler l'obligation.

D.1.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les liquidités en banque et en caisse sont remboursables sur demande et, à ce titre, leur valeur comptable est équivalente à la juste valeur. Toutefois, l'écart de 205 982 000 EUR représente un découvert de trésorerie majoré, car le découvert de trésorerie n'est pas compensé sous Solvabilité II (cf. section D.3.5 sur le découvert de trésorerie).

D.1.11 Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

Ces soldes représentent en grande partie des charges payées d'avance et sont donc représentatifs de services payés mais non fournis. Leur valorisation est considérée comme représentative de la juste valeur. La différence entre la valeur Solvabilité II et la valeur comptable en normes comptables françaises provient des intérêts courus sur les placements qui ont été inclus dans les autres actifs dans les comptes statutaires. Toutefois, sous Solvabilité II, ce montant est reclassé dans les placements (se référer à la section D.1.5.1).

D.1.12 Changements de méthode de valorisation des actifs au cours de la période

Aucune modification n'a été apportée à la méthode de comptabilisation et de valorisation des actifs de CEG au cours de la période de référence.

D.1.13 Principales sources d'incertitude en matière d'estimations

Les principales sources d'incertitude en matière d'estimations sont liées à la comptabilisation des actifs d'impôt différé (se référer à la section D.1.2 pour plus de détails) et des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance (se référer aux sections D.1.6 et D.2.4).

D.2 Provisions techniques

Au 31 décembre 2021, la valeur des provisions techniques à des fins de solvabilité, par ligne d'activité Solvabilité II est la suivante :

Ligne d'activité SII	Provision pour primes brutes	Provision pour sinistres bruts	Meilleure estimation brute	Provision pour primes cédées	Provision pour sinistres cédés	Meilleure estimation nette	Marge de risque	Total ME brute + marge de risque nette	Total Net
	en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
Protection des revenus	76	34 861	34 937	492	13 232	21 213	1 233	36 170	22 446
Responsabilité civile automobile	14 911	134 249	149 160	3 874	67 650	77 636	7 928	157 089	85 565
Autres véhicules à moteur	(6 050)	4 584	(1 465)	(13)	3 314	(4 766)	451	(1 014)	(4 315)
Maritime, aérienne et transport	76 972	443 069	520 040	8 521	195 057	316 463	30 591	550 632	347 054
Incendie et autres dommages aux biens	(199 364)	1 572 980	1 373 616	(51 275)	1 131 116	293 776	54 925	1 428 542	348 701
Responsabilité civile générale	79 692	4 265 532	4 345 225	61 710	1 852 814	2 430 700	181 673	4 526 898	2 612 373
Crédit et cautionnement	17 807	148 052	165 859	10 929	118 614	36 315	23 346	189 205	59 662
Pertes pécuniaires diverses	(43 733)	344 751	301 018	228	390 814	(90 024)	8 335	309 354	(81 688)
Santé non proportionnelle	0	2 304	2 304	0	1 735	569	8 335	2 336	601
Accidents non proportionnelle	13 494	250 754	264 248	6 960	217 132	40 156	3 410	267 658	43 566
Maritime, aérienne et transport non proportionnelle	2 199	28 884	31 084	224	13 189	17 670	546	31 629	18 216
Dommages non proportionnelle	1 840	16 442	18 282	546	12 391	5 345	363	18 645	5 708
Total	**(42 155)**	**7 246 463**	**7 204 308**	**42 197**	**4 017 058**	**3 145 053**	**312 836**	**7 517 144**	**3 457 890**

D.2.1 Synthèse

Les provisions techniques sont égales à la somme de la meilleure estimation des provisions et d'une marge de risque. Le calcul de la meilleure estimation est fondé sur les flux de trésorerie pondérés par leur probabilité, compte tenu de la valeur temps de l'argent, et tient compte de toutes les entrées et sorties de trésorerie. La marge de risque est supposée correspondre au montant qu'une autre entreprise demanderait pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance, et représente le coût de la mobilisation d'un montant de fonds propres éligibles égal au SCR nécessaire pour faire face à ces engagements.

Les provisions techniques sont calculées brutes de réassurance et la part des réassureurs est calculée séparément.

- Le délai entre les recouvrements et les paiements directs est pris en compte.
- Une provision est constituée pour défaut potentiel des contreparties.

Les calculs de provisions techniques n'appliquent pas l'ajustement égalisateur, l'ajustement pour volatilité ou les mesures transitoires visés à l'article 77 ter, point b) et à l'article 308 points c) et d), de la directive 2009/138/CE.

D.2.2 Meilleure estimation des provisions techniques (Best Estimate Liabilities, BEL)

Le calcul des provisions techniques prend en compte la somme des flux de trésorerie futurs générés par les contrats en vigueur ainsi que des contrats signés mais pas encore en vigueur, y compris :

- Toutes les dépenses, l'inflation et les paiements de sinistres conformément aux modalités des contrats, y compris les sinistres déclarés mais non payés du bilan en normes comptables françaises.
- Toutes les primes reçues des assurés et toutes les primes versées aux réassureurs, y compris les primes déclarées mais non encore reçues ou dues du bilan en normes comptables françaises.
- Les garanties financières et options contractuelles ; celles-ci sont toutefois considérées comme non significatives dans le cadre des provisions techniques globales de CEG, par conséquent aucune provision supplémentaire n'est constituée à cet égard.

Les estimations de paiement des sinistres, y compris les frais de gestion des sinistres, qui sont utilisées dans le calcul des provisions pour sinistres et provisions pour primes, sont basées sur les dernières estimations centrales actuarielles (ActCE) de la charge de sinistre à l'ultime. Les ActCE font partie intégrante du processus de provisionnement en normes comptables françaises de Chubb. Ces estimations visent à de fournir à la direction une évaluation actuarielle des engagements. La direction peut provisionner une valeur différente des ActCE en normes comptables françaises, en tenant compte d'informations complémentaires pour se forger un avis sur la meilleure estimation des provisions comptabilisées.

Les estimations ActCE sont ajustées à la hausse aux fins des provisions techniques de Solvabilité II, pour tenir compte du fait que les événements ne figurant pas dans les données peuvent ne pas être pris en compte dans l'analyse actuarielle ActCE. Cela reconnaît que la meilleure estimation de la charge de sinistre peut provenir d'une distribution des résultats des sinistres plus large que celle prévue dans le calcul des ActCE, en particulier en ce qui concerne les résultats défavorables. Le calcul statistique de cet ajustement repose sur l'hypothèse que les événements dont la période d'occurrence dépasse cent ans ne sont pas pris en compte dans l'analyse initiale.

La part des réassureurs dans les provisions pour sinistres et les provisions pour primes est basée sur les programmes de réassurance actuels et historiques en place pour chaque branche d'activité. Elle comprend les recouvrements sur des sinistres déclarés, soit enregistrés dans les systèmes de Chubb soit estimés, plus les estimations statistiques de recouvrement pour les sinistres non encore déclarés. La part des réassureurs permet en outre, à l'aide des montants non recouvrables estimés à partir d'une matrice de transition entre les notations S&P, d'effectuer une projection de la note finale de chaque réassureur et la probabilité de défaut associée à

chaque période future. Cette méthodologie n'est appliquée qu'au risque de défaut des contreparties de réassurance, les créances sur primes n'étant pas considérées comme significatives.

Les projections de flux de trésorerie tiennent compte de toutes les entrées et sorties de trésorerie qui composent les provisions pour sinistres et les provisions pour primes. Lorsque cela est jugé approprié, les flux de trésorerie tiennent compte des retards dans les flux de trésorerie de réassurance par rapport aux sorties de trésorerie. Les analyses de flux de trésorerie sont effectuées à un niveau détaillé des branches d'activité, de manière à tenir compte des différentes caractéristiques de temporalité des flux de trésorerie de chaque branche. Les analyses sont basées sur des méthodes statistiques appliquées aux données historiques de chaque élément, ou aux données relatives à des éléments étroitement liés.

L'actualisation des flux de trésorerie futurs en Solvabilité II est réalisée au niveau des devises en utilisant les courbes de taux fournies par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA), ce qui constitue une autre différence par rapport aux provisions selon les normes comptables qui ne sont pas actualisées.

D.2.3 Marge de risque

La marge de risque est calculée selon l'approche du coût du capital. Selon cette approche, la marge de risque est calculée comme la valeur actuelle, à un taux d'intérêt sans risque, du coût attendu de la mobilisation de capital pour financer le SCR relatif aux engagements transférés pendant toute la durée de ceux-ci.

Le SCR initial utilisé dans le calcul de la marge de risque est dérivé de l'évaluation des fonds propres par le modèle interne compatible avec un scénario de run-off, excluant toute activité future qui n'est pas actuellement incluse dans les provisions techniques. Le risque de défaut de contrepartie hors réassurance et le risque de marché sont exclus, étant supposé qu'il existe un portefeuille d'actifs de valeur correspondante. Les SCR des périodes suivantes sont calculés selon une méthode proportionnelle simplifiée appliquée à une variante du SCR initial. Selon cette méthode, le SCR diminue proportionnellement à la réduction des provisions techniques. Les SCR futurs sont actualisés au taux EIOPA prescrit. Le coût du capital prescrit par l'EIOPA est 6 % par an.

D.2.4 Méthodes et hypothèses actuarielles

Les méthodes et hypothèses décrites ci-dessous sont identiques pour toutes les lignes d'activité, sauf indication contraire.

Sinistres ultimes bruts

Les sinistres ultimes bruts sont projetés à l'aide d'une combinaison de méthodes :

- Chain ladder (cadence de déroulement) des sinistres payés et déclarés (CL)
- Ratio sinistres sur primes préalable (Initial Expected Loss Ratio, IELR)
- Méthode de Bornhuetter-Ferguson (BF)
- Coût moyen par sinistre
- Méthode Cape Cod
- Méthode de fréquence/gravité
- Jugement d'expert.

La méthode retenue peut varier selon l'année d'origine et la ligne d'activité. Par exemple, pour les lignes à développement long, un manque de données au cours des années d'origine les plus récentes peut nécessiter de donner plus d'importance à l'IELR. Pour les années d'origine pour lesquelles une sinistralité a commencé à émerger, une approche BF peut être adoptée. Les années d'origine anciennes peuvent être fortement pondérées en fonction de l'expérience et basées sur la méthode CL. Par ailleurs, un jugement d'expert est appliqué à ces

méthodes pour la sélection des hypothèses, la sélection de la charge ultime et la sélection des résultats sur la base d'une ou plusieurs de ces méthodes de provisionnement.

La projection est réalisée en dollar US converti sur toutes les lignes de provisionnement. La projection est réalisée par cohorte d'année d'origine et faite séparément pour les sinistres attritionnels, les sinistres de pointe et les catastrophes.

Pour chaque sinistre identifié comme majeur (généralement des sinistres/événements dont la charge brute est très incertaine), le département des sinistres fournit une meilleure estimation de la charge ultime à des fins comptables. Tout coût des sinistres survenus mais non encore déclarés (IBNR) généré dans le cadre de ce processus peut être ajouté à celui obtenu par les méthodes décrites ci-dessus.

Il peut également arriver qu'un sinistre de pointe ne soit pas comptabilisé à temps pour la collecte des données de l'analyse ou qu'il survienne pendant la période de l'analyse. Dans ce cas, il est envisagé d'inclure une estimation explicite du sinistre à titre d'IBNR supplémentaire.

Sinistres ultimes nets

Ce poste est traité dans la section « Réassurance » ci-dessous.

Récupération et subrogation

Les données relatives aux sinistres utilisées pour estimer les sinistres ultimes bruts sont nets de récupération et de subrogation. Il n'est pas tenu compte explicitement de ces recouvrements dans l'estimation des sinistres ultimes bruts, quel que soit le type de sinistre, mais les recouvrements de récupération et de subrogation sont pris en compte implicitement dans les méthodes de projection utilisées pour estimer les provisions brutes.

Projection des primes

Pour Chubb Europe, l'estimation des primes ultimes est effectuée par la fonction Actuariat en utilisant généralement une méthode actuarielle mentionnée à la section Sinistres ultimes bruts ci-dessus. Les primes ultimes pour l'année en cours peuvent également être déterminées par référence aux dernières analyses de planification financière/prévision.

Pour CGM, le montant de primes ultimes des trois dernières années de souscription est obtenu auprès des souscripteurs qui le déterminent par référence aux encaissements de primes attendus. Pour les années de souscription antérieures, les encaissements de primes attendus sont considérés comme les primes ultimes.

Un jugement d'expert est appliqué à l'ensemble de ces méthodes pour la sélection des hypothèses, la sélection des primes ultimes et la sélection des résultats sur la base d'une ou plusieurs de ces méthodes de projection.

Options et garanties

CEG considère l'impact financier des options et garanties comme n'étant pas significatif. Par conséquent, aucun impact des options et garanties n'a été pris en compte dans l'évaluation des provisions techniques. CEG n'a pas connaissance de l'existence d'options offertes aux assurés dans le cadre des contrats souscrits. Les garanties prévues dans les contrats souscrits concernent principalement la participation aux bénéfices par le biais de commissions sur les bénéfices, le remboursement de prime et les bonus pour absence de sinistre lors du renouvellement, dont le coût est implicitement inclus dans le BEL.

Événements ne figurant pas dans les données (ENID)

Une approche de distribution tronquée a été utilisée pour estimer le facteur d'augmentation pour chaque catégorie de provision afin de prendre en compte les ENID. Le même facteur est appliqué à la provision pour sinistres et à la provision pour primes.

Frais

CEG a identifié et provisionné les frais conformément aux orientations de l'EIOPA et à d'autres lignes directrices réglementaires. Ces frais sont considérés comme engagés afin d'assurer le service des polices existantes pendant leur durée de vie. Les principaux postes de frais sont les suivants :

- Frais administratifs, y compris les frais généraux
- Frais d'acquisition
- Frais de gestion des sinistres, y compris les frais de traitement des sinistres
- Frais de gestion des placements.

L'inflation est implicitement incluse dans les hypothèses de frais dans la mesure où elle a été prise en compte dans l'estimation des primes et des sinistres auxquels les ratios de frais calculés sont appliqués.

Créances douteuses

Les créances douteuses sont estimées à partir d'une méthodologie qui prend comme point de départ la note S&P. Une matrice de transition entre les notations S&P est utilisée pour projeter la note finale de chaque réassureur et la probabilité de défaut associée à chaque période future. Les taux de défaut attendus sont appliqués à la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés afin d'estimer la provision pour créances douteuses à inclure dans les provisions techniques Solvabilité II. Cette méthodologie n'est appliquée qu'au risque de défaut des contreparties de réassurance, les créances sur primes n'étant pas considérées comme significatives.

Actualisation

L'actualisation des flux de trésorerie s'effectue au niveau des devises à l'aide des courbes de rendement fournies par l'AEAPP.

Limites des contrats

Sont considérées comme les principales sources de contrats conclus mais non encore acquis (engagement juridiquement contraignant) :

- Contrats futurs – concerne les polices pour lesquelles il existe un décalage entre la date d'engagement de l'assureur (année N) et la date de la prochaine échéance du contrat qui se situe après la date de valorisation du bilan (N+1).
- Réassurance en quote-part – concerne les contrats pour lesquels un traité de réassurance en quote-part (généralement pour une durée de 1 an) a été souscrit mais dont les contrats sous-jacents à souscrire par l'assuré pendant la durée du traité n'ont pas encore été souscrits ou ne sont pas entrés en vigueur.
- Tacites reconductions – contrats annuels qui se renouvellent automatiquement à moins que l'assuré ou CEG n'ait donné un préavis de résiliation 2 ou 3 mois avant la date anniversaire, selon le cas.

Les obligations contractuelles relatives aux contrats de cession en réassurance sont également provisionnées. Lorsqu'un contrat de réassurance prévoit une prime minimale (généralement en excédent de sinistre) et crée une obligation contractuelle (qu'il ait ou non pris effet), l'intégralité de la prime contractuelle est provisionnée, même si celle-ci est supérieure au coût de réassurance lié aux contrats d'acceptation correspondants inclus dans les provisions techniques.

Marge de risque

Veuillez vous reporter à la section D.2.3 pour plus de détails.

Réassurance

Les montants nets des sinistres et des primes ultimes sont calculés selon une approche déterministe, fondée sur l'application de facteurs de compensation aux montants ultimes bruts. Cette approche est justifiable car :

- elle est couramment utilisée par d'autres acteurs du marché ;
- les facteurs de compensation s'appuient sur une modélisation détaillée du programme de réassurance ; et
- les données relatives à la réassurance sont considérées comme appropriées, complètes et exactes.

Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance sont calculés dans le cadre des exercices de base de provisionnement et de calcul des provisions techniques. L'exercice de provisionnement de base utilise une approche de compensation appliquée à la meilleure estimation des montants ultimes de sinistres bruts et de primes brutes pour déterminer les montants de réassurance pour chaque composante. Ces composantes de réassurance calculées entrent dans les provisions techniques avec les composantes brutes.

Les recouvrements de réassurance sur des sinistres individuels spécifiques sont déterminés à partir d'une revue détaillée des programmes de réassurance sous-jacents. En ce qui concerne les provisions générales, l'évaluation des recouvrements peut être effectuée séparément pour chaque type de réassurance (facultative, quote-part, excédent de sinistre par risque, excédent de sinistre par évènement, compte global) ou à un niveau agrégé pour le portefeuille considéré. Les recouvrements de réassurance sont évalués en combinant le jugement d'experts, l'expérience émergente et les ratios de recouvrement attendus initiaux fournis par l'équipe de tarification/planification.

D.2.5 Niveau d'incertitude lié à la valorisation des provisions techniques

Les estimations des primes et sinistres ultimes sont liées à un développement futur incertain. Le résultat réel pourrait différer sensiblement des estimations présentées dans le présent rapport, en particulier les montants ultimes de sinistres.

Pour projeter le niveau ultime des sinistres, des hypothèses sont formulées au sujet de l'avenir, y compris sur des sinistres qui ne se sont pas encore produit, la situation économique future et les décisions de justice non encore rendues. L'une des principales hypothèses qui sous-tendent les techniques actuarielles classiques mentionnées dans le présent rapport est que l'expérience passée est stable et fournit une bonne indication de l'expérience future en matière de sinistres.

Il existe diverses raisons pour lesquelles cela peut ne pas se vérifier, par exemple :

- Changements passés dans :
  - la nature de l'activité au sein d'une branche ;
  - les risques couverts par les polices ; et
  - les procédures de gestion des sinistres, qui n'ont pas été explicitement prises en compte dans nos hypothèses.
- Changements futurs dans :
  - les conditions socio-économiques ;
  - la fréquence et/ou la gravité des sinistres sous-jacents ;
  - la législation sous-jacente ;
  - l'interprétation par la justice des conditions ou des garanties contenues dans les polices ; et
  - les modalités de paiement et de déclaration des sinistres.

À la fin de l'année 2021, l'incertitude entourant la situation socio-économique future est particulièrement pertinente compte tenu de l'incertitude persistante liée à l'impact de la COVID-19 à l'international et aux impacts plus locaux du Brexit sur l'Europe continentale et sur le Royaume-Uni. Aucun changement explicite des hypothèses sous-jacentes au calcul des provisions techniques n'a été apportée pour les impacts potentiels de ces événements, mais ces impacts ont été pris en compte implicitement dans les hypothèses de taux de sinistres futurs retenues pour l'estimation des provisions techniques non acquises.

Par conséquent, le résultat réel des sinistres ou primes ultimes pourrait différer sensiblement des hypothèses formulées. L'exigence de capital en regard du risque de provisionnement reflète le montant d'incertitude

contenu dans les provisions. Cependant, compte tenu de la diversité du portefeuille et de l'ampleur des activités de CEG, les provisions brutes ne contiennent pas d'incertitude notable en dehors de ce qui est normalement prévu pour un grand assureur IARD. Par ailleurs, l'ampleur des protections de réassurance externe et intra-groupe en place réduit considérablement l'incertitude brute.

Si les provisions pour sinistres (acquises et non acquises) constituent l'élément le plus important des provisions techniques SII, il existe par ailleurs d'autres domaines d'incertitude tels que les frais futurs et la marge de risque.

La provision pour frais administratifs futurs (y compris les frais généraux), les frais d'acquisition et les frais de gestion des sinistres (y compris les frais de traitement des sinistres) sur une base SII introduit un élément d'incertitude, car il existe de nombreux facteurs qui pourraient influencer la taille de chacun de ces postes.

En outre, le run-off du SCR sur les futures périodes est une hypothèse clé dans le calcul de la marge de risque. Une modification de cette hypothèse pourrait avoir un impact significatif sur le montant de la marge de risque.

Des tests de sensibilité ont été réalisés sur un éventail d'hypothèses et de jugements d'experts sous-jacents aux calculs de provisions techniques afin d'identifier les principaux domaines de risque et les éléments significatifs des provisions techniques. Les tests et leur résultat en pourcentage du total des provisions techniques sont résumés ci-dessous :

Hypothèse testée	**Description du test**	**Impact - % Augmentation/(diminution) des PT de CEG SE**
Courbe des taux	Hausse de 1 % des taux spots	-3,0 %
Courbe des taux	Baisse de 1 % des taux spot	3,2 %
Évènements ne figurant pas dans les données	Point de troncature de la distribution supposé de 1 sur 40 pour toutes les classes	1,3 %
Inflation	Augmentation des flux de trésorerie futurs de 2 % par an composés	5,2 %
Inflation	Diminution des flux de trésorerie futurs de 2 % par an composés	-4,7 %
Réserve de sinistres (provision pour sinistres et provision pour primes)	Provisions comptables au lieu de l'estimation ActCE	8,5 %
Réserve de sinistres (provision pour sinistres et provision pour primes)	Ratio de sinistralité de l'année - alternatives basses réalistes (test sur les catégories significatives) - baisse de 20 %*	-9,5 %
Réserve de sinistres (provision pour sinistres et provision pour primes)	Ratio de sinistralité de l'année - alternatives hautes réalistes (test sur les catégories significatives) - hausse de 20 %*	9,5 %
Réserve de sinistres (provision pour sinistres)	Augmentation de 10 % du délai de développement des attritionnels pour les lignes dommages et financières*	8,4 %
Réserve de sinistres (provision pour sinistres)	12 mois de retard dans le développement des attritionnels pour les lignes dommages et financières*	3,9 %
Réserve de sinistres (provision pour sinistres)	Diminution des IBNR majeurs (-25 % d'écart entre la meilleure estimation et l'estimation basse)*	-2,0 %
Réserve de sinistres (provision pour sinistres)	Augmentation des IBNR majeurs (+25 % d'écart entre la meilleure estimation et l'estimation haute)*	3,8 %
Frais administratifs	Hypothèse d'augmentation de 20 % des frais administratifs*	1,1 %
Provision pour frais de gestion des sinistres non alloués (UCER)	Hypothèse d'augmentation de 20 % de l'UCER*	1,0 %
Commissions	Hypothèse d'augmentation des frais de commissions bruts de 20 %*	2,0 %
Acquisition	Hypothèse d'augmentation des frais d'acquisition hors commission de 20 %*	0,0 %
Juridiquement contraignant	Doublement des primes des contrats juridiquement contraignants*	-1,2 %
Juridiquement contraignant	Hypothèse de primes de contrats juridiquement contraignants nulles*	1,2 %

** Test effectué sur un portefeuille partiel*

Les tests montrent que les provisions techniques sont particulièrement sensibles aux changements des hypothèses relatives aux provisions pour sinistres acquis et non acquis. Cela n'est pas surprenant puisque ces

provisions constituent la majeure partie des provisions techniques et contiennent des incertitudes considérables du fait du rôle important du jugement d'expert dans leur estimation.

D.2.6 Écarts entre les provisions techniques au bilan Solvabilité II et les provisions techniques en normes comptables françaises, par ligne d'activité significative

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre la valorisation des passifs des contrats d'assurance en normes comptables françaises et les provisions techniques Solvabilité II, par ligne d'activité, au 31 décembre 2021 :

Ligne d'activité SII	**PT brutes en normes comptables**	**Ajustements Solvabilité II**	**Meilleure estimation brute**	**Majorée de la marge de risque**	**Total PT brutes**	**Réins. Reprise**	**PT nettes**
	en milliers EUR	**en milliers EUR**	**en milliers EUR**	**en milliers EUR**	**en milliers EUR**	**en milliers EUR**	**en milliers EUR**
Protection des revenus	29 072	(5 865)	34 937	1 233	36 170	13 724	22 446
Responsabilité civile automobile	407 211	258 051	149 160	7 929	157 089	71 524	85 565
Autres véhicules à moteur	14 448	15 913	(1 465)	451	(1 014)	3 301	(4 315)
Maritime, aérienne et transport	777 560	257 520	520 040	30 591	550 632	203 578	347 054
Incendie et autres dommages aux biens	1 765 653	392 037	1 373 616	54 925	1 428 542	1 079 840	348 701
Responsabilité civile générale	5 015 348	670 124	4 345 225	181 673	4 526 898	1 914 525	2 612 373
Crédit et cautionnement	288 207	122 348	165 859	23 347	189 205	129 543	59 662
Pertes pécuniaires diverses	841 287	540 269	301 018	8 336	309 354	391 042	(81 688)
Santé non proportionnelle	0	(2 304)	2 304	32	2 336	1 735	601
Accidents non proportionnelle	43 462	(220 786)	264 248	3 410	267 658	224 092	43 566
Maritime, aérienne et transport non proportionnelle	16 825	(14 258)	31 084	546	31 629	13 413	18 216
Dommages non proportionnelle	37 783	19 501	18 282	363	18 645	12 937	5 708
Total	**9 236 897**	**2 032 589**	**7 204 308**	**312 836**	**7 517 144**	**4 059 254**	**3 457 890**

Les principaux écarts entre le passif Solvabilité II et le passif en normes comptables françaises s'expliquent par les différences de méthode suivantes :

- Le calcul de la meilleure estimation () selon Solvabilité II utilise l'estimation actuarielle centrale (ou ActCE) pour toutes les lignes d'activité, alors que les provisions techniques selon les normes comptables utilisent la charge de sinistre à l'ultime (ou MBE). En normes comptables françaises, la provision pour sinistres à payer est calculée à partir de la meilleure estimation faite par la direction de la charge de sinistre à l'ultime (Management Best Estimate of Ultimate Loss, MBE), qui est basée sur le coût ultime estimé de l'ensemble des sinistres déclarés mais non réglés à la date de clôture, plus une provision pour frais de gestion des sinistres. La provision comprend les IBNR à la date de clôture, calculés à l'aide de

méthodes statistiques. De plus, une provision pour primes non acquises (PPNA) distincte est comptabilisée pour la part des primes émises qui se rapporte à la période comprise entre la date de clôture et la prochaine échéance du contrat. La part des réassureurs dans les provisions (montants recouvrables au titre des contrats de réassurance) est basée sur les montants de sinistres à payer et la projection des sinistres survenus mais non encore déclarés, nets des montants non recouvrables estimés.

- Les provisions techniques aux fins de Solvabilité II sont égales à la somme de la meilleure estimation (best estimate) des provisions et d'une marge de risque. Le calcul de la meilleure estimation est fondé sur les flux de trésorerie pondérés par leur probabilité, compte tenu de la valeur temps de l'argent, et tient compte de toutes les entrées et sorties de trésorerie, y compris les provisions pour sinistres et pour primes. La marge de risque est supposée correspondre au montant qu'un tiers demanderait pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance, et représente le coût de la mobilisation d'un montant de fonds propres éligibles égal au capital de solvabilité requis (SCR) nécessaire pour faire face à ces engagements.
- En outre, le calcul de la meilleure estimation selon SII se fonde sur les flux de trésorerie actualisés et inclut les événements ne figurant pas dans les données (ENID), les frais futurs et les contrats juridiquement contraignants.
- Les provisions techniques en norme Solvabilité II comprennent la marge de risque.

D.2.7 Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation

Se référer au paragraphe Réassurance à la section D.2.4 Méthodes et hypothèses.

D.2.8 Changements significatifs apportés aux méthodes et hypothèses par rapport à l'exercice précédent

Aucun changement significatif n'a été apporté aux méthodes, y compris les méthodes simplifiées, utilisées pour calculer les provisions techniques, par rapport à l'exercice précédent.

Bien que de nombreuses hypothèses adoptées dans le calcul des provisions techniques soient amenées à changer fréquemment entre les périodes de reporting en raison de l'évolution naturelle des données utilisées, aucun changement significatif n'a été apporté aux hypothèses par rapport à l'exercice précédent.

D.3 Autres passifs

La valorisation des passifs au bilan Solvabilité II est la suivante :

Au 31 décembre 2021	Solvabilité II en milliers EUR	Normes comptables en milliers EUR	Écart en milliers EUR
	2021	2021	2021
Obligations au titre des prestations de retraite	(10 039)	(254)	(9 785)
Dépôts des réassureurs	9 556	9 556	0
Impôts différés passifs	147 259	0	147 259
Dérivés	13 471	10 426	3 044
Dettes envers les établissements de crédit	205 982	0	205 982
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	78 407	101 426	(23 019)
Dettes nées d'opérations de réassurance	190 395	581 895	(391 500)
Autres dettes (hors assurance)	155 688	155 688	0
Autres passifs	110 538	214 238	(103 700)
Total autres passifs	**901 257**	**1 072 976**	**(171 720)**

La valorisation aux fins de Solvabilité II par catégorie significative d'autres passifs est la suivante :

D.3.1 Obligations au titre des prestations de retraite

Conformément aux normes FRS 17 et IAS 19, l'excédent/le déficit du régime de retraite à prestations définies correspond à la juste valeur des actifs du régime minorée de la juste valeur des passifs du régime.

En l'absence d'une juste valeur appropriée pour les passifs du régime, la valeur actuelle, fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés, est considérée comme une alternative appropriée.

La valeur actuelle des passifs du régime est calculée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. L'obligation est mesurée comme la valeur actuelle des sorties de trésorerie futures, calculée à l'aide d'un taux d'actualisation basé sur les rendements du marché pour les obligations d'entreprise de bonne qualité libellées dans la même devise que celle dans laquelle les prestations seront versées et dont la l'échéance est similaire à celle des passifs du régime.

Si la juste valeur des actifs du régime dépasse la valeur actuelle de ses passifs, l'actif en résultant est limité à un plafond défini comme la valeur actuelle des avantages économiques disponibles sous forme de réductions des cotisations au régime ou de remboursements futurs du régime.

Les obligations au titre des prestations de retraite ne sont pas comptabilisées au bilan en vertu des normes comptables françaises

D.3.2 Dépôts des réassureurs

La valeur au bilan en normes comptables françaises représente le montant qui serait dû au réassureur « sur demande ». Celle-ci étant considérée comme représentative de la juste valeur du passif, la même valeur est attribuée aux fins de Solvabilité II.

D.3.3 Impôts différés passifs

Pour plus de détails, voir la section D.1.2 « Actifs et passifs d'impôt différé ».

D.3.4 Dérivés

Se reporter à la rubrique Dérivés dans la section D.1.5.2 pour plus de détails.

D.3.5 Dettes envers les établissements de crédit

La valeur du bilan en normes comptables françaises représente le passif « immédiat » que constituent les soldes en découvert. Cette valeur est considérée comme équivalente à la juste valeur de la dette et donc à sa valeur Solvabilité II. Toutefois, la différence de méthode de valorisation entre les normes comptables françaises et SII fait apparaître un écart de 205 982 000 EUR sur le découvert de trésorerie (cf. section D.1.10 pour plus de détails).

D.3.6 Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires

La méthode de valorisation selon les normes comptables françaises comptabilise toutes les dettes au titre de contrats d'assurance. Toutefois, aux fins de Solvabilité II, lorsque les dettes sont considérées comme non encore échues, elles sont incluses dans les provisions techniques.

Au 31 décembre 2021, les dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires étaient réputés non encore échus et sont donc inclus dans les provisions techniques pour la valorisation aux fins de Solvabilité II.

D.3.7 Dettes nées d'opérations de réassurance

Selon le même principe, les dettes nées d'opérations de réassurance échues ou en souffrance continuent d'être présentées séparément dans les passifs au bilan SII. Les montants non échus sont considérés comme des flux de trésorerie futurs et sont donc inclus dans les provisions techniques.

D.3.8 Autres dettes (hors assurance)

Le solde concerne principalement les comptes généraux créditeurs et les passifs d'impôt courant. Ces soldes correspondant aux montants nécessaires pour régler les obligations, ils sont considérés comme valorisés à la juste valeur.

D.3.9 Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus

Ce solde concerne principalement les charges à payer. Sachant qu'il correspond aux montants nécessaires pour régler les obligations, il est considéré comme valorisé à la juste valeur.

D.3.10 Changements de méthode de valorisation des Autres dettes au cours de la période

Aucune modification n'a été apportée à la méthode de valorisation des Autres dettes de CEG au cours de la période de référence.

D.3.11 Principales sources d'incertitudes dans les estimations associées à la valorisation des autres dettes

Les principales sources d'incertitude en matière d'estimations sont liées à la valorisation des obligations au titre des prestations de retraite (se référer à la section D.3.1 pour plus de détails) et à celle des dettes nées d'opérations de réassurance (se référer aux sections D.3.7 et D.2).

D.4 Méthodes alternatives de valorisation

Certains investissements financiers sont valorisés selon des méthodes alternatives de valorisation. Veuillez vous reporter à la section D.1.5 pour plus de détails.

D.5 Autres informations

Toute information importante concernant l'évaluation de l'actif et du passif aux fins de la solvabilité a été diffusée dans les sections D1-D3 ci-dessus.

E. Gestion du capital

E.1 Fonds propres

E.1.1 Objectifs de la gestion du capital (y compris les fonds propres)

CEG évalue ses besoins en capital sur la base de la gestion des risques et maintient une structure de capital efficace adaptée au profil de risque et aux objectifs commerciaux de la Société, et conforme aux exigences réglementaires. La société cherche à préserver sa solidité financière et l'adéquation des fonds propres pour soutenir la croissance de l'activité et répondre aux exigences des assurés, des agences de notation et des régulateurs, tout en conservant une flexibilité financière en conservant des niveaux substantiels de liquidités. Une fois que les besoins en capital sont satisfaits, la Société envisage généralement la distribution de tout excédent de capital sous forme de dividendes à sa société mère.

D'un point de vue prudentiel, CEG est réglementée par l'ACPR et soumise à la réglementation relative à la solvabilité des compagnies d'assurance, qui précise le montant minimum et le type de capital qui doit être détenu. En conséquence, l'exigence de fonds propres réglementaires de CEG sera déterminée selon le modèle interne de Solvabilité II validé par l'autorité de contrôle (sauf si le capital ORSA est plus élevé).

Les principaux objectifs de CEG en matière de gestion du capital peuvent être résumés comme suit :

- satisfaire aux exigences de ses assurés, des régulateurs et des agences de notation ;
- faire concorder le profil de ses actifs et de ses passifs en tenant compte des risques inhérents à l'activité ;
- gérer les expositions aux risques clés ;
- maintenir la solidité financière pour soutenir la croissance des affaires nouvelles ;
- générer un rendement pour l'actionnaire ; et
- conserver une flexibilité financière en maintenant une liquidité forte.

Aucun changement significatif n'a été apporté aux objectifs de gestion des fonds propres au cours de l'exercice.

E.1.2 Politiques et processus

La Société détient des fonds propres Tier 1 (à l'exception des impôts différés actifs qui sont classés dans les fonds propres Tier 3 ; toutefois, ceux-ci représentent un passif net au 31 décembre 2021). Le processus de calcul est donc simple, les fonds propres étant évalués sur la base des principes de valorisation de Solvabilité II pour les actifs et passifs décrits ci-dessus. La Société restreindra les petits montants de fonds propres dont les assurés ne disposent généralement pas. Les montants importants seront comptabilisés comme un fonds cantonné.

Aucun changement significatif n'a été apporté aux politiques et processus de gestion des fonds propres au cours de l'exercice.

E.1.3 Composition des fonds propres

Les fonds propres de l'entreprise représentent l'actif net valorisé selon la norme Solvabilité II et comprennent :

Catégorie de fonds propres	**Tier 1 non restreint en milliers EUR**	**Tier 1 non restreint en milliers EUR**
	2021	**2020**
Capital social ordinaire	896 177	896 177
Primes d'émission	0	0
Réserve de réconciliation	2 186 887	1 737 579
Total fonds propres de base	**3 083 064**	**2 633 755**

Le capital social ordinaire comprend les actions ordinaires allouées, appelées et entièrement libérées au 31 décembre 2021. Les dividendes sur actions ordinaires peuvent être annulés à tout moment avant le paiement et sont donc classés en Tier 1 sous le régime Solvabilité II.

Les éléments clés de la réserve de réconciliation sont les suivants :

Réserve de réconciliation au 31 décembre 2021	**Tier 1 non restreint en milliers EUR**	**Tier 1 non restreint en milliers EUR**
	2021	**2020**
Total de l'actif (section D.1)	11 547 853	11 515 084
Moins total du passif (sections D2 et D3)	(8 418 400)	(8 493 710)
Excédent de l'actif sur le passif	3 129 453	3 021 374
Capital social	(896 177)	(896 177)
Primes d'émission	0	0
Dividende prévu	0	(350 000)
Fonds cantonnés	(46 389)	(23 840)
Total fonds propres de base	**2 186 887**	**1 737 579**

Les fonds propres de l'entreprise sont entièrement éligibles au capital de solvabilité requis et au capital minimum requis. À l'exception de 46,4 millions EUR d'actifs restreints, la totalité des fonds propres Tier 1 est disponible en permanence pour couvrir les pertes.

E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR par Tier

Le total des fonds propres Tier 1 de 3 083 064 000 EUR est éligible pour couvrir le SCR. CEG dispose de fonds propres éligibles suffisants pour couvrir le SCR, le ratio de couverture du SCR étant de 225 % (2020 : 164 %).

E.1.5 Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR par Tier

Le total des fonds propres Tier 1 de 3 083 064 000 EUR est éligible pour couvrir le MCR. CEG dispose de fonds propres éligibles suffisants pour couvrir le MCR, le ratio de couverture du MCR étant de 511 % (2020 : 425 %).

Réconciliation entre le capital en normes comptables françaises et les fonds propres éligibles Solvabilité II

Les fonds propres Solvabilité II représentent l'excédent de l'actif sur le passif Solvabilité II, ajusté des fonds propres « non disponibles » (le cas échéant). La réconciliation entre l'évaluation en normes comptables françaises et selon Solvabilité II des fonds propres est présentée ci-dessous :

Réconciliation entre l'évaluation en normes comptables françaises et selon Solvabilité II des fonds propres	**2021 en milliers EUR**
Fonds propres normes comptables	2 615 037
Réévaluation des contrats d'assurance	521 758
Ajustements sur actifs incorporels et corporels	(121 035)
Ajustements sur les investissements	260 939
Autres ajustements	(147 245)
Ajustements d'impôts différés	0
Excédent de l'actif sur le passif SII	3 129 455
Actifs restreints	(46 389)
Dividende prévu	0
Total fonds propres de base	**3 083 064**

Réévaluation des contrats d'assurance

La méthode de valorisation des actifs et passifs des contrats d'assurance diffère entre les normes comptables françaises et Solvabilité II. Les principales sources de différence sont le passage d'une meilleure estimation de la direction à une estimation actuarielle centrale, l'impact de l'actualisation et la constatation d'une marge de risque.

Les ajustements pour passer des fonds propres statutaires aux fonds propres Solvabilité II sont les suivants :

Normes comptables vers Solvabilité II	**2021**	**2020**
	en milliers EUR	**en milliers EUR**
Variation des provisions acquises	(381 243)	(232 772)
Variation des créances douteuses acquises	(7 713)	(1 474)
Provision pour PPNA et UANR, suppression des frais d'acquisition différés	(323 579)	(219 020)
Prime réass. pour minimums contractuels	26 432	20 246
Bénéfice sur les contrats futurs	(67 659)	(55 928)
Total crédit d'actualisation	(73 362)	3 747
Marge de risque	312 836	288 332
Total fonds propres de base	**(514 287)**	**(196 869)**

Pour plus de détails sur le traitement des contrats d'assurance sous Solvabilité II, veuillez vous reporter à la section D.2.

Ajustements sur actifs incorporels et corporels

Veuillez vous référer aux sections D.1.3 et D.1.4 pour plus de détails.

Ajustement d'impôt différé

Sous Solvabilité II, des impôts différés passifs et actifs sont comptabilisés, selon la méthode du report variable, sur toutes les différences temporaires significatives entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable à la date de clôture.

Actifs restreints

Au sein du portefeuille d'investissement, un total d'actifs restreints s'élevant à 46 389 488 EUR est déduit du total des fonds propres disponibles. Veuillez vous reporter à la section E.1.5 pour plus de détails.

E.1.6 Restrictions affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres

La direction a identifié des restrictions qui se manifestent de deux façons : les actifs qui ne sont disponibles que pour régler une catégorie spécifique de passifs et des actifs qui soutiennent la souscription d'une branche d'activité particulière. Ces actifs sont identifiés au moyen d'un processus établi, dans le cadre du reporting comptable actuel par l'équipe de trésorerie.

La direction a identifié des actifs restreints liés à des garanties placées explicitement ou à des lettres de crédit qui sont exigées par certaines cédantes en réassurance pour atténuer le risque de crédit. Ces actifs peuvent être comptabilisés dans les fonds propres dans la mesure où ils correspondent à des passifs.

La direction a également noté que dans certains pays dans lesquels CEG exerce ses activités, il existe une exigence locale de détenir ou de « lier » des actifs soit au profit d'un groupe particulier d'assurés, soit pour satisfaire aux exigences réglementaires locales (et donc bénéficier à tous les assurés ou réassurés dans le cadre d'une activité locale). Ce type de restrictions concerne les opérations en Suisse et en Turquie. Ces actifs ont été classés comme des fonds cantonnés et, en raison de leur caractère significatif, ont été exclus de la détermination des fonds propres. Leur montant de 37 600 000 EUR représente des actifs de placement nantis auprès du régulateur local pour couvrir les passifs. Ces actifs doivent être conservés pour que la Société puisse effectuer des transactions dans ce pays.

En outre, un montant de 8 789 000 EUR relatif à des garanties émises par des banques partenaires est restreint car il ne peut être utilisé que pour régler des passifs spécifiques. Se référer à la section D.1.5 pour plus de détails.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.1 Capital de solvabilité requis

Le 4 novembre 2020, CEG a reçu de l'ACPR l'autorisation de calculer le montant de son Capital de solvabilité requis (SCR) en utilisant le modèle interne à la place de la formule standard.

Le SCR de CEG au 31 décembre 2021 s'élève à 1 369 274 000 EUR. Le tableau ci-dessous présente une ventilation du SCR par catégorie de risque et par avantage de diversification :

Au 31 décembre 2021

Catégorie de risque	**en milliers EUR**
Risque d'assurance	861 776
Risque de marché	946 239
Risque de crédit	177 254
Risque opérationnel (y compris risque du groupe)	236 017
Autres risques (y compris risque de retraite et risque de liquidité)	47 568
Diversification	(921 687)
Capital de solvabilité total requis, hors exigence de capital supplémentaire	**1 347 166**
Exigence de capital supplémentaire	22 108
Capital de solvabilité total requis, y compris exigence de capital supplémentaire	**1 369 274**

L'exigence de capital supplémentaire de 22 108 000 EUR correspond aux charges SCR qui ont été incluses au regard des exceptions de contrôle liées aux limitations connues du modèle. Ces charges, qui sont évaluées individuellement et incluses isolément, sont intégrées de façon à ce qu'aucune limitation n'entraîne une imprudence du modèle.

E.2.2 Exigences de fonds propres minimaux

Le tableau ci-dessous présente les informations en entrée pour le calcul du minimum de capital requis (MCR). Les chiffres correspondent à la meilleure estimation des provisions techniques nettes et aux primes émises nettes au cours des 12 derniers mois, par ligne d'activité Solvabilité II.

Au 31 décembre 2021	**Meilleure estimation nette (de réassurance/SPV) et PT calculées comme un tout**	**Primes nettes (de réassurance) émises au cours des 12 derniers mois**
	en milliers EUR	**en milliers EUR**
Frais médicaux	0	0
Protection des revenus	21 213	28 310
Responsabilité civile automobile	77 636	19 559
Autres véhicules à moteur	0	29 893
Maritime, aérienne et transport	316 463	340 412
Incendie et autres dommages aux biens	293 776	916 854
Responsabilité civile générale	2 430 700	817 568
Crédit et cautionnement	36 315	39 888
Pertes pécuniaires diverses	0	240 252
Santé non proportionnelle	569	0
Accidents non proportionnelle	40 156	789
Maritime, aérienne et transport non proportionnelle	17 670	1 966
Dommages non proportionnelle	5 345	8 123

Le calcul du MCR se base sur des facteurs appliqués aux montants nets de primes émises au cours des 12 derniers mois et à la meilleure estimation des provisions techniques nettes, par ligne d'activité Solvabilité II. Les exigences de capital relatives aux provisions techniques et aux primes sont ensuite additionnées pour en déduire une exigence de capital totale.

Le tableau suivant présente le calcul du MCR :

Calcul du MCR global	2021 en milliers EUR	2020 en milliers EUR
MCR linéaire	**603 792**	**619 845**
SCR	1 369 274	1 613 487
Plafond du MCR	616 173	726 069
Plancher du MCR	342 319	403 372
MCR combiné	603 792	619 845
Plancher absolu du MCR	3 700	0
Minimum de capital requis	**603 792**	**619 845**

CEG utilise le modèle interne pour calculer son MCR. Le MCR qui en résulte, sur la base des données ci-dessus, est de 620 000 EUR.

E.2.3 Changements significatifs au cours de l'exercice

Au 31 décembre 2021, le SCR de CEG s'élève à 1 369 274 000 EUR, en baisse d'environ 15 % par rapport au SCR au 31 décembre 2020, qui s'élevait à 1 613 487 000 EUR.

Trois principaux moteurs de changement ont été observés, dont deux ont contribué à accroître le SCR, tandis que le troisième les a compensés et a réduit le SCR à un niveau global. Le SCR a augmenté en raison 1) d'un fléchissement du taux de change de l'euro par rapport à l'année précédente, et 2) d'une augmentation globale du risque, c'est-à-dire du glissement de chaque type de risque par rapport à sa position prévue. En particulier, le glissement du risque d'assurance par rapport à sa position prévue s'est accru parallèlement à la croissance de l'exposition. Toutefois, la croissance de l'activité attendue au cours des 12 prochains mois, associée à l'amélioration du ratio de sinistres, s'est traduite par une position plus favorable en termes de bénéfices anticipés et a entraîné une diminution globale du risque d'assurance ainsi que du SCR.

La variation par catégorie de risque sur la base d'un calcul selon le modèle interne est analysée ci-après.

- Risque d'assurance : des augmentations notables des niveaux de primes nettes acquises et une augmentation globale des provisions pour sinistres nets ont été enregistrées. La croissance des primes provient de plusieurs lignes de Chubb Europe et de Chubb Global Markets. L'augmentation du risque de catastrophe se reflète dans l'essor de l'activité Dommages. Il ne faut pas non plus s'attendre à ce que l'augmentation des volumes de primes entraîne une augmentation globale du risque plus bénéfice, car des prévisions de changement de taux positives sont synonymes de primes plus nombreuses pour le même niveau de risque.
- Risque de marché : le risque de marché a progressé à la fois en raison d'une réduction des revenus d'investissement prévus et d'une augmentation du risque lié à un portefeuille de placements plus important. La composition du portefeuille a été marquée par une diminution des obligations d'État, compensée par une hausse des investissements dans les titres adossés à des hypothèques.
- Risque de crédit : le risque de crédit a été stable en termes d'ampleur ainsi qu'en proportion des créances recouvrables.
- Risque opérationnel (y compris risque du groupe) : le risque opérationnel et le risque de groupe ont augmenté, principalement en raison de l'augmentation de l'exposition qui comprend les réserves, les primes et le bénéfice technique.

Catégorie de risque	Au 31 décembre 2021 (en milliers EUR)	Au 31 décembre 2020 (en milliers EUR)	Variation (en milliers EUR)
Risque d'assurance	861 776	1 110 854	(249 077)
Risque de marché	946 239	869 837	76 403
Risque de crédit	177 254	175 841	1 413
Risque opérationnel (y compris risque du groupe)	236 017	227 876	8 140
Autres risques (y compris risque de retraite et risque de liquidité)	47 568	179 166	(131 599)
Diversification	(921 687)	(959 877)	38 189
Capital de solvabilité total requis, hors exigence de capital supplémentaire	**1 347 166**	**1 603 697**	**(256 531)**
Exigence de capital supplémentaire	22 108	9 790	12 318
Capital de solvabilité total requis, y compris exigence de capital supplémentaire	**1 369 274**	**1 613 487**	**(244 213)**

- Autres risques (y compris risque de retraite et risque de liquidité) : le risque de retraite a diminué en raison d'une forte augmentation de l'excédent des régimes de retraite, ce qui a pour effet de réduire la position de risque globale.
- Diversification : baisse de la diversification entre les principaux risques, principalement en raison de la diminution du risque d'assurance et des autres risques.

Le MCR est passé de 619 845 000 EUR au 1er janvier 2021 à 603 792 000 EUR au 31 décembre 2021.

E.3 Utilisation du sous-module risque actions fondé sur la duration dans le calcul du SCR

L'option, prévue à l'article 304 de la directive, d'appliquer un sous-module risque actions fondé sur la durée n'est pas utilisée dans le calcul du SCR du modèle interne de CEG SE.

E.4 Différences entre la formule standard et le modèle interne

CEG applique l'approche par modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Le SCR déterminé selon le modèle interne correspond aux exigences en matière de capital qui s'appliquent à CEG conformément à Solvabilité II à partir du 31 décembre 2020 suite à l'approbation de l'ACPR le 4 novembre 2020.

E.4.1 Objectifs pour lesquels le modèle interne est utilisé

L'objectif premier du modèle interne est de calculer le capital de solvabilité requis (SCR) en vertu de Solvabilité II. Le modèle interne est également utilisé dans le cadre des exigences réglementaires en matière de reporting. Les données issues de ce modèle sont en effet employées pour satisfaire aux exigences du pilier 3 de Solvabilité II (communication de données et informations prudentielles).

Le modèle interne dans sa forme actuelle (visant à se conformer aux tests et normes de Solvabilité II) est en place depuis 2012. Depuis cette date, il est largement utilisé dans toute l'organisation. Nous avons dégagé ci-dessous certains points clés à titre d'illustration.

- **Définition de « ratios combinés »**. Les souscripteurs individuels se voient communiquer le niveau cible de ratio combiné qu'ils doivent atteindre à long terme. La stratégie de souscription est déterminée en fonction de la capacité à respecter ces ratios. Les ratios sont directement tirés des données issues du modèle, sur la base de l'allocation du capital effectuée par le modèle. Ce processus témoigne de notre volonté de gérer notre activité en s'appuyant sur le modèle interne. Il nous a permis de recueillir des informations détaillées à la fois variées et extrêmement complexes sur un cycle de plusieurs années, ce qui nous a permis d'identifier des domaines à améliorer de manière continue.
- **La fonction Trésorerie s'appuie sur les décisions d'investissement et le pool notionnel, ainsi que sur la définition des politiques de répartition des devises et des actifs.** Ces dernières années, la fonction Trésorerie a été l'une des principales parties prenantes du modèle. De nouvelles politiques d'allocation des devises et des actifs ont été rédigées suite à la modélisation de la ventilation des devises à différents niveaux de risque et aux probabilités de tensions sur le capital suite à des baisses de valeur de marché. Les décisions d'investissement, y compris celles concernant les notations de crédit des obligations d'entreprises et l'investissement éventuel dans différents types d'actions, ont été prises après avoir pris en compte l'impact sur le risque prédit par le modèle. Les limites d'utilisation du pool notionnel (qui nous permet d'éviter d'avoir à rééquilibrer immédiatement et quotidiennement les devises) ont été fixées en fonction du risque modélisé. L'utilisation répétée de ce pool dans le monde réel témoigne de notre confiance dans les résultats de notre modèle et nous a permis un examen très détaillé du produit de ce modèle (et de leurs raisons d'être de ces résultats).
- **Définition et suivi des déclarations d'appétit pour le risque**. Un certain nombre de déclarations d'appétit pour le risque sont le produit direct du modèle. Ces déclarations s'appuient sur la probabilité qu'un seuil donné soit franchi en supposant que le plan d'activité ait été suivi. Si la probabilité réelle est supérieure à l'appétit pour le risque, l'information est transmise à un échelon supérieur. Utiliser le modèle de cette manière a conduit à un examen minutieux des résultats des mesures utilisées et a encouragé un retour d'information plus large de la part des entreprises. Cette utilisation du modèle témoigne de notre conviction que le modèle produit des évaluations réalistes des risques associés au plan.
- **Évolution stratégique.** Lorsque de nouvelles stratégies sont envisagées, le modèle est consulté pour comprendre l'impact sur le risque et le capital. C'est ce qui a été fait lors de l'acquisition de Chubb par ACE. Durant cette période, une analyse approfondie a été réalisée pour comprendre l'impact sur le profil de risque dérivé de l'association CICE et AEGL. Un autre exemple est la création et l'utilisation par CEG de l'entité de réassurance issue d'une joint venture avec BlackRock. Avant de décider de la forme que prendrait la transformation de la réassurance, un certain nombre de scénarios ont été exécutés par le modèle interne pour comprendre l'impact. Autre exemple : la réponse de l'entreprise au référendum britannique du 23 juin 2016 qui a abouti à la décision de quitter l'UE. Juste après, le modèle a été utilisé pour déterminer l'impact des scénarios économiques et comprendre les contraintes sur le capital qui pourraient survenir. Ces utilisations faites du modèle montrent que nous avons suffisamment confiance dans le modèle pour ne prendre des décisions stratégiques majeures qu'après avoir pris en compte les résultats du modèle.

E.4.2 Unités opérationnelles et catégories de risques entrant dans le périmètre du modèle interne

Le modèle interne de Chubb tient compte de tous les risques calculables, et notamment des suivants :

- Risque d'assurance
  - Risque de provisionnement
  - Risque de prime hors catastrophes
  - Risque de catastrophe
- Risque de marché
  - Risque de taux d'intérêt
  - Risque sur actions
  - Risque de spread
  - Risque de change
  - Risque de défaut et de transition
- Risque de crédit C1.4
  - Risque de crédit réassurance
  - Risque de crédit courtier
- Risque opérationnel/de groupe
- Autres risques
  - Risque retraite
  - Risque de liquidité

CEG est une entreprise d'assurance diversifiée et de grande envergure, qui couvre un large éventail d'activités en matière de Dommages et Responsabilité civile. Le pôle de gestion régionale de Chubb, dont le siège est à Londres, comprend des unités opérationnelles, des lignes de produits et des fonctions d'entreprise spécialisées.

Chubb comprend les activités des unités opérationnelles suivantes :

- **Dommages et Responsabilité Civile** (D&RC) : cette unité opérationnelle est spécialisée dans les solutions axées sur le client pour un large éventail de clients commerciaux britanniques et européens. Sa gamme de produits comprend les assurances dommages, la responsabilité civile principale et complémentaire, les lignes financières (D&A et criminalité), les cautions, le fret maritime et les risques liés à la construction.
- **Lignes d'Assurances des personnes spécialisées** (SPL) : cette unité opérationnelle se concentre sur les solutions de Chubb Mobilassurance, à savoir les partenariats qui englobent des initiatives multi-lignes et multi-distribution avec les opérateurs de réseaux mobiles.
- **Services de prévoyance** (PRS) : cette unité opérationnelle offre des solutions d'assurance aux particuliers fortunés par le biais, essentiellement, de contrats couvrant leurs biens et objets de valeur.
- **Accident & Santé** (A&S) : cette unité opérationnelle offre principalement des couvertures contre les accidents personnels et des couvertures médicales complémentaires, y compris décès accidentels, voyages d'affaires ou de loisirs, maladies précises, invalidité, factures médicales et hospitalières et protection des revenus.
- **Chubb Global Markets** (CGM) : CGM est l'activité de souscription internationale spécialisée du groupe Chubb. Sa gamme de produits va de l'aérien à l'énergie en passant par les lignes financières, le maritime, les dommages, les risques politiques et les assurances complémentaires et excédentaires.
- **Chubb Tempest Re (Europe)** (Tempest Europe) : Tempest Europe est le pôle européen de réassurance de Chubb, qui souscrit un large portefeuille de classes de réassurance de dommages aux biens et de responsabilité civile, y compris les accidents, les dommages aux biens, le maritime et l'aérien.
- **Chubb Bermuda International Insurance (CBII)** fournit des produits d'assurance commerciale à une clientèle mondiale ciblant les grandes entreprises et couvrant des risques dont la fréquence est généralement faible et la gravité élevée. CBII souscrit des assurances responsabilité civile excédentaire, des assurances pour les dommages aux biens excédentaires et des assurances professionnelles (y compris D&A).

- **Combined Insurance** : Combined Assurances propose une large gamme de produits d'assurance personnelle contre les accidents et la maladie, notamment l'invalidité à court terme, les maladies graves et l'hospitalisation/le rétablissement.

Toutes les unités opérationnelles sont concernées par le modèle interne. Le modèle interne est suffisamment granulaire pour permettre de distinguer et de rendre compte des risques segmentés par unité opérationnelle.

E.4.3 Méthodes utilisées dans le modèle interne pour le calcul des prévisions de répartition des probabilités et du SCR

Le modèle interne de CEG est un modèle stochastique entièrement intégré, basé sur la simulation Monte-Carlo. Pour garantir la stabilité des résultats, le modèle exécute 100 000 simulations. Il couvre tous les types de risques matériels quantifiables auxquels CEG est exposé. La modélisation de ces risques s'appuie sur des données calibrées de manière appropriée et les agrège pour calculer le SCR. Le modèle interne produit une distribution agrégée de la variation des fonds propres de base sur un horizon d'un an à partir de laquelle le SCR peut être directement dérivé (en d'autres termes, le SCR correspond 99,5ème percentile) conformément à l'article 101 de la directive 2009/138/CE.

E.4.4 Principales différences entre la formule standard et le modèle interne

Au 31 décembre 2021, le SCR du modèle interne (IM) tel que calculé s'élève à 1 369 274 000 EUR, tandis que le SCR de la formule standard (SF) s'établit à 2 535 427 000 EUR selon les calculs. L'écart provient des différences de méthodes sous-jacentes et de données de calibration.

La répartition des résultats par grande catégorie de risque est la suivante :

Catégorie de risque	**IM au 31 décembre 2021 (en milliers EUR)**	**SF au 31 décembre 2021 (en milliers EUR)**	**Différence (en milliers EUR)**
Risque d'assurance (IM)/Risque de souscription assurance santé + Risque de souscription assurance non-vie (SF)	861 776	1 474 578	(612 802)
Risque de marché	946 239	1 226 821	(280 582)
Risque de crédit	177 254	345 494	(168 241)
Risque opérationnel (y compris risque de groupe selon l'IM)	236 017	216 129	19 887
Autres risques (y compris risque de retraite et risque de liquidité)	47 568	-	47 568
Diversification	(921 687)	(727 596)	(194 092)
Capital de solvabilité total requis, hors exigence de capital supplémentaire	**1 347 166**	**2 535 427**	**(1 188 261)**
Exigence de capital supplémentaire	22 108	-	22 108
Capital de solvabilité total requis, y compris exigence de capital supplémentaire	**1 369 274**	**2 535 427**	**(1 166 153)**

Les deux méthodes de calcul du capital présentent des différences importantes qui peuvent conduire à des variations de capital, tant au niveau des catégories de risque individuelles qu'au niveau des résultats agrégés :

- Couverture des risques : l'IM et la SF couvrent tous deux les catégories de risques suivantes : risque d'assurance (risque de souscription), risque de marché, risque de crédit (risque de défaut de contrepartie) et risque opérationnel. En outre, l'IM couvre également des risques supplémentaires tels que le risque de liquidité, le risque de groupe et le risque de retraite associé aux régimes de retraite britanniques qui ne figurent pas directement au bilan de CEG.

- Calibrage des facteurs de risque : le calibrage du risque par la SF se fait sur des données qui couvrent une large sélection d'assureurs sur le marché, chacun ayant des portefeuilles d'affaires différents et des accords de réassurance différents. L'IM est calibré sur la base de données spécifiques à CEG qui reflètent les risques sous-jacents souscrits par CEG et donc le calibrage est davantage aligné sur le profil de risque.
- Bénéfice/perte attendu(e) : la SF ne fait pas de provision au titre des bénéfices/pertes attendu(e)s généré(e)s par les contrats souscrits dans les 12 mois qui suivent la date d'évaluation. L'IM génère un bénéfice/une perte attendu(e) en accord avec le plan d'activités qui sous-tend la projection ainsi que les retours sur investissement projetés générés par le portefeuille d'investissement. Ce montant de bénéfice ou de perte attendu(e) sert à compenser le capital risque - un bénéfice attendu réduit l'exigence de capital tandis qu'une perte attendue augmente l'exigence de capital.
- Marge de risque : il n'y a pas de calcul de la marge de risque avec la SF. L'IM permet de modifier la marge de risque sur un horizon d'un an, ce qui modifiera l'exigence de capital en fonction de l'évolution de la marge de risque.
- Exigence de capital supplémentaire : il n'y a pas d'exigence de capital supplémentaire avec la SF. L'exigence de capital supplémentaire calculée avec l'IM correspond aux charges SCR qui ont été incluses au regard des exceptions de contrôle liées aux limitations connues du modèle. Ces charges, qui sont évaluées individuellement et incluses isolément, sont intégrées de façon à ce qu'aucune limitation n'entraîne une imprudence du modèle.
- Techniques de cumul : la SF s'appuie sur une approche gaussienne directe des corrélations appliquée à une structure de risque par niveau, tandis que l'IM utilise des dépendances à queue lourde, qui créent un impact beaucoup plus important au centile 99,5 (1 sur une période de rendement de 200 ans).

E.4.5 Mesure du risque et période de temps utilisée dans le modèle interne

Comme indiqué à l'article 101, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE, le SCR calculé à l'aide du modèle interne correspond à la 99,5e valeur à risque sur une période d'un an.

E.4.6 Nature et adéquation des données utilisées dans le modèle interne

Le modèle interne s'appuie sur différentes sources de données. Ces données sont à la fois internes et externes. Tous les ensembles de données utilisés dans le modèle sont répertoriés dans un répertoire de données, qui comprend des détails sur le millésime et la propriété des données. Chaque ensemble de données se voit assigner un responsable chargé de fournir les données au modèle en respectant un mode de gouvernance approprié pour garantir qu'elles sont exactes, appropriées et exhaustives. Le répertoire de données est périodiquement mis à jour pour correspondre aux changements de modèle ou de gouvernance.

Les données inscrites au bilan font l'objet d'un audit annuel de tous les contrôles et de tous les risques associés découlant de leur utilisation.

E.5 Non-respect du SCR et du MCR

CEG dispose de fonds propres éligibles suffisants pour couvrir à la fois le SCR et le MCR. Les ratios de couverture du SCR et du MCR sont respectivement de 225 % et 511 %.

Au 31 décembre 2021	**SCR**	**MCR**
Fonds propres éligibles (en milliers EUR)	3 083 064	3 083 064
Exigences de fonds propres (en milliers EUR)	1 369 274	603 792
Ratio de couverture	225 %	511 %

Les ratios de couverture du SCR et du MCR font l'objet d'un suivi permanent avec déclarations finales sur les positions de solvabilité incluses dans les ORSA trimestriels.

E.6 Critères propres à l'entreprise et ajustements correspondants

Non applicable, cette option et les ajustements correspondants n'étant pas appliqués au calcul du SCR de CEG.

Legal name: Chubb European Group SE, Closing date: 2021-12-31
Display currency: k EUR

S.02.01.02
Balance sheet

		Solvency II value
		C0010
Assets		
Intangible assets	R0030	
Deferred tax assets	R0040	22 200
Pension benefit surplus	R0050	
Property, plant & equipment held for own use	R0060	18 682
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	5 970 304
Property (other than for own use)	R0080	
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	
Equities	R0100	372 827
Equities - listed	R0110	361 779
Equities - unlisted	R0120	11 048
Bonds	R0130	5 515 844
Government Bonds	R0140	924 998
Corporate Bonds	R0150	4 031 487
Structured notes	R0160	
Collateralised securities	R0170	559 359
Collective Investments Undertakings	R0180	50 824
Derivatives	R0190	4 197
Deposits other than cash equivalents	R0200	26 612
Other investments	R0210	
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	
Loans and mortgages	R0230	512 833
Loans on policies	R0240	
Loans and mortgages to individuals	R0250	
Other loans and mortgages	R0260	512 833
Reinsurance recoverables from:	R0270	4 059 254
Non-life and health similar to non-life	R0280	4 059 254
Non-life excluding health	R0290	4 043 795
Health similar to non-life	R0300	15 459
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	
Health similar to life	R0320	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	
Life index-linked and unit-linked	R0340	
Deposits to cedants	R0350	
Insurance and intermediaries receivables	R0360	180 555
Reinsurance receivables	R0370	352 115
Receivables (trade, not insurance)	R0380	-150 354
Own shares (held directly)	R0390	
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	
Cash and cash equivalents	R0410	539 406
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	42 858
Total assets	R0500	11 547 853
Liabilities		
Technical provisions - non-life	R0510	7 517 144
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520	7 478 638
TP calculated as a whole	R0530	0
Best Estimate	R0540	7 167 067
Risk margin	R0550	311 571
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	38 506
TP calculated as a whole	R0570	0
Best Estimate	R0580	37 241
Risk margin	R0590	1 265
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	
TP calculated as a whole	R0620	
Best Estimate	R0630	
Risk margin	R0640	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	
TP calculated as a whole	R0660	
Best Estimate	R0670	
Risk margin	R0680	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	
TP calculated as a whole	R0700	
Best Estimate	R0710	
Risk margin	R0720	
Contingent liabilities	R0740	
Provisions other than technical provisions	R0750	
Pension benefit obligations	R0760	-10 039
Deposits from reinsurers	R0770	9 556
Deferred tax liabilities	R0780	147 259
Derivatives	R0790	13 471
Debts owed to credit institutions	R0800	205 982
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	
Insurance & intermediaries payables	R0820	78 407
Reinsurance payables	R0830	190 395
Payables (trade, not insurance)	R0840	155 688
Subordinated liabilities	R0850	
Subordinated liabilities not in BOF	R0860	
Subordinated liabilities in BOF	R0870	
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	110 538
Total liabilities	R0900	8 418 400
Excess of assets over liabilities	R1000	3 129 453

Legal name: Chubb European Group SE, Closing date: 2021-12-31

Display currency: k EUR

S.05.01.02 - 01

Premiums, claims and expenses by line of business

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Premiums written																		
Gross - Direct Business	R0110		56 679		38 792	42 763	402 964	1 681 400	1 513 379	142 655			473 263					4 351 895
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120		9		38 225		241 493	456 621	287 068	33 937			21 739					1 079 093
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130														5 476	4 602	21 416	31 494
Reinsurers' share	R0140		20 057		55 788	3 768	190 308	923 935	715 554	123 637			184 457		4 539	1 824	9 684	2 233 551
Net	R0200		36 631		21 229	38 995	454 149	1 214 086	1 084 894	52 955			310 546		937	2 778	11 732	3 228 931
Premiums earned																		
Gross - Direct Business	R0210		56 444		39 234	42 237	367 462	1 623 793	1 391 411	130 034			489 180					4 139 795
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220		9		45 890		241 366	418 372	260 846	33 400			22 110					1 021 994
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230														6 389	4 484	16 869	27 742
Reinsurers' share	R0240		20 084		48 924	3 479	186 377	900 609	632 033	115 906			176 838		5 269	2 079	9 391	2 100 990
Net	R0300		36 368		36 200	38 758	422 451	1 141 557	1 020 224	47 529			334 452		1 119	2 404	7 478	3 088 540
Claims incurred																		
Gross - Direct Business	R0310		20 602		14 617	16 119	173 524	864 861	646 607	6 000			131 884					1 874 215
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320		-5		34 603	0	137 898	244 969	92 180	8 551			4 641					522 837
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330														7 904	1 454	-5 369	3 989
Reinsurers' share	R0340		7 516		38 279	2 692	90 642	594 881	319 486	6 457			53 953		-2 472	1 027	-7 755	1 104 707
Net	R0400		13 080		10 941	13 427	220 780	514 950	419 301	8 094			82 572		10 377	426	2 386	1 296 334
Changes in other technical provisions																		
Gross - Direct Business	R0410																	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420																	
Gross - Non- proportional reinsurance accepted	R0430																	
Reinsurers'share	R0440																	
Net	R0500																	
Expenses incurred	R0550	0	-8 561	0	16 145	9 707	114 339	509 473	373 909	-4 612	0	0	191 488	0	386	364	10 431	1 213 068
Other expenses	R1200																	
Total expenses	R1300																	1 213 068

Legal name: Chubb European Group SE, Closing date: 2021-12-31
Display currency: k EUR

S.05.02.01 - 01

Premiums, claims and expenses by country

		Home Country	Top 5 countries (by amount of gross premiums written) - non-	Top 5 countries (by amount of gross premiums written) - non-	Top 5 countries (by amount of gross premiums written) - non-	Top 5 countries (by amount of gross premiums written) - non-	Top 5 countries (by amount of gross premiums written) - non-	Total Top 5 and home country
		C0080	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0140
	R0010		DE	ES	GB	IT	NL	
Premiums written								
Gross - Direct Business	R0110	657 093	419 140	245 883	1 636 516	274 169	334 182	3 566 983
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	61 832	43 800	35 847	499 466	26 678	35 681	703 304
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130				31 508			31 508
Reinsurers' share	R0140	299 050	241 738	102 242	818 967	98 130	122 204	1 682 331
Net	R0200	419 876	221 202	179 488	1 348 524	202 717	247 658	2 619 464
Premiums earned								
Gross - Direct Business	R0210	618 572	411 635	234 898	1 620 396	268 159	276 947	3 430 606
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	60 335	41 487	33 637	463 299	26 578	32 776	658 112
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230				27 756			27 756
Reinsurers' share	R0240	282 566	236 358	93 627	747 176	91 689	114 272	1 565 689
Net	R0300	396 340	216 764	174 908	1 364 275	203 048	195 450	2 550 785
Claims incurred								
Gross - Direct Business	R0310	308 831	186 110	119 987	813 805	71 874	105 139	1 605 747
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	14 288	32 515	-6 501	314 137	1 255	34 310	390 004
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330				3 171			3 171
Reinsurers' share	R0340	210 404	118 160	29 913	425 531	15 252	93 242	892 502
Net	R0400	112 715	100 465	83 572	705 582	57 877	46 208	1 106 420
Changes in other technical provisions								
Gross - Direct Business	R0410							0
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420							0
Gross - Non- proportional reinsurance accepted	R0430							0
Reinsurers'share	R0440							0
Net	R0500		0	0	0	0	0	0
Expenses incurred	R0550	222 848	79 390	83 261	399 866	84 666	72 208	942 239
Other expenses	R1200							
Total expenses	R1300							942 239

Legal name: Chubb European Group SE, Closing date: 2021-12-31

Display currency: k EUR

S.17.01.02

Non-life Technical Provisions

		Direct business and accepted proportional reinsurance									Direct business and accepted proportional reinsurance			Accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Technical provisions calculated as a whole	R0010																	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP as a whole	R0050																	
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM																		
Best estimate																		
Premium provisions																		
Gross	R0060	0	76	0	14 911	-6 050	76 972	-199 364	79 692	17 807	0	0	-43 733	0	13 494	2 199	1 840	-42 155
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty defaul	R0140	0	492	0	3 874	-13	8 521	-51 275	61 710	10 929	0	0	228	0	6 960	224	546	42 197
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	0	-416	0	11 037	-6 037	68 451	-148 088	17 982	6 878	0	0	-43 961	0	6 534	1 975	1 294	-84 352
Claims provisions																		
Gross	R0160	0	34 861	0	134 249	4 584	443 069	1 572 980	4 265 532	148 052	0	0	344 751	2 304	250 754	28 884	16 442	7 246 463
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty defaul	R0240	0	13 232	0	67 650	3 314	195 057	1 131 116	1 852 814	118 614	0	0	390 814	1 735	217 132	13 189	12 391	4 017 058
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	0	21 629	0	66 599	1 271	248 012	441 864	2 412 718	29 437	0	0	-46 063	569	33 622	15 695	4 050	3 229 405
Total Best estimate - gross	R0260	0	34 937	0	149 160	-1 465	520 040	1 373 616	4 345 225	165 859	0	0	301 018	2 304	264 248	31 084	18 282	7 204 308
Total Best estimate - net	R0270	0	21 213	0	77 636	-4 766	316 463	293 776	2 430 700	36 315	0	0	-90 024	569	40 156	17 670	5 345	3 145 053
Risk margin	R0280	0	1 233	0	7 929	451	30 591	54 925	181 673	23 347	0	0	8 336	32	3 410	546	363	312 836
Amount of the transitional on Technical Provisions																		
Technical Provisions calculated as a whole	R0290																	
Best estimate	R0300																	
Risk margin	R0310																	
Technical provisions - total																		
Technical provisions - total	R0320	0	36 170	0	157 089	-1 014	550 632	1 428 542	4 526 898	189 205	0	0	309 354	2 336	267 658	31 629	18 645	7 517 144
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0	13 724	0	71 524	3 301	203 578	1 079 840	1 914 525	129 543	0	0	391 042	1 735	224 092	13 413	12 937	4 059 254
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	0	22 446	0	85 565	-4 315	347 054	348 701	2 612 373	59 662	0	0	-81 688	601	43 566	18 216	5 708	3 457 890

Legal name: Chubb European Group SE, Closing date: 2021-12-31
Display currency: k EUR

S.19.01.21 - 01 ***Accident***
Non-life Insurance Claims Information

Accident year / Underwriting year	Z0020	1

Gross Claims Paid (non-cumulative)

Year		Development year 0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	R0100											939 721
N-9	R0160	497 154	583 374	378 878	200 280	106 604	115 243	79 890	56 381	31 287	47 213	
N-8	R0170	548 273	528 078	250 867	111 153	111 186	87 082	56 652	31 108	16 965		
N-7	R0180	611 219	597 245	215 095	98 801	102 503	70 543	47 822	26 625			
N-6	R0190	692 866	531 782	255 063	189 557	168 792	65 359	91 151				
N-5	R0200	680 330	736 798	256 282	148 184	92 826	106 499					
N-4	R0210	591 552	542 922	259 687	150 549	139 662						
N-3	R0220	674 698	495 556	299 032	145 421							
N-2	R0230	682 048	418 868	213 075								
N-1	R0240	764 928	568 275									
N	R0250	647 880										

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0170	C0180
	R0100	939 721	939 721
	R0160	47 213	2 096 303
	R0170	16 965	1 741 365
	R0180	26 625	1 769 854
	R0190	91 151	1 994 569
	R0200	106 499	2 020 919
	R0210	139 662	1 684 372
	R0220	145 421	1 614 706
	R0230	213 075	1 313 990
	R0240	568 275	1 333 202
	R0250	647 880	647 880
Total	R0260	2 942 486	17 156 882

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

Year		Development year 0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Prior	R0100											578 664
N-9	R0160	0	0	0	33 847	573 081	403 681	301 549	237 317	175 363	177 639	
N-8	R0170	0	0	23 421	594 871	414 519	313 684	225 380	157 731	158 971		
N-7	R0180	0	48 215	779 271	598 306	416 472	328 781	230 151	213 329			
N-6	R0190	55 603	1 111 796	791 862	634 326	433 306	359 414	258 859				
N-5	R0200	1 621 735	1 028 032	756 941	559 108	436 904	359 002					
N-4	R0210	1 438 395	970 611	816 619	603 004	542 959						
N-3	R0220	1 273 551	1 169 971	872 923	817 186							
N-2	R0230	1 392 472	1 133 814	960 086								
N-1	R0240	1 969 038	1 453 865									
N	R0250	1 836 418										

		Year end (discounted data)
		C0360
	R0100	565 553
	R0160	174 112
	R0170	156 910
	R0180	209 807
	R0190	253 810
	R0200	353 756
	R0210	533 959
	R0220	804 015
	R0230	945 105
	R0240	1 425 461
	R0250	1 789 326
Total	R0260	7 211 814

Legal name: Chubb European Group SE, Closing date: 2021-12-31

Display currency: k EUR

S.23.01.01 - 01

Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation (EU) 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	896 177	896 177			
Share premium account related to ordinary share capital	R0030					
Iinitial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mu	R0040					
Subordinated mutual member accounts	R0050					
Surplus funds	R0070					
Preference shares	R0090					
Share premium account related to preference shares	R0110					
Reconciliation reserve	R0130	2 186 887	2 186 887			
Subordinated liabilities	R0140					
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160					
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds no	R0180					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the rec	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
Total basic own funds after deductions	R0290	3 083 064	3 083 064			
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic o	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on d	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 200	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Dire	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3	R0370					
Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds	R0400					
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	3 083 064	3 083 064			
Total available own funds to meet the MCR	R0510	3 083 064	3 083 064			
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	3 083 064	3 083 064	0	0	0
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	3 083 064	3 083 064	0	0	
SCR	R0580	1 369 274				
MCR	R0600	603 792				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	2,25				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	5,11				

Legal name: Chubb European Group SE, Closing date: 2021-12-31

Display currency: k EUR

S.23.01.01 - 02

Own funds

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	3 129 453
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	896 177
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	46 389
Reconciliation reserve	R0760	2 186 887
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non- life business	R0780	582 594
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	582 594

Legal name: Chubb European Group SE, Closing date: 2021-12-31
Display currency: k EUR

S.25.03.21

Solvency Capital Requirement (for undertakings on Full Internal Models)

1 Market risk
2 Counterparty default risk
3 Life underwriting risk
4 Health underwriting risk

Unique number of component	Components description	Calculation of the Solvency Capital Requirement
C0010	C0020	C0030
10300I	Interest rate risk	512 641
10400I	Equity risk	189 009
10700I	Spread risk	693 322
10900I	Currency risk	664 320
11000I	her market risk (transition & defa	390 345
19900I	Diversification within market risk	-1 503 398
20100I	counterparty risk (reinsurance cre	166 821
20200I	2 counterparty risk (broker credi	16 062
29900I	versification within counterparty r	-5 629
50100I	Non Cat Premium risk	-166 354
50200I	Reserve risk	1 298 982
50300I	Non-life catastrophe risk	165 990
59900I	ification within non-life underwriti	-436 842
70100I	Operational risk (incl. group risk)	236 017
80100I	Other risks (pension & liquidity)	47 568

Calculation of Solvency Capital Requirement		C0100
Total undiversified components	R0110	2 268 854
Diversification	R0060	-921 687
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC (transitional)	R0160	
Solvency capital requirement excluding capital add-on	R0200	1 347 166
Capital add-ons already set	R0210	22 108
Solvency capital requirement	R0220	1 369 274
Other information on SCR		
Amount/estimate of the overall loss-absorbing capacity of technical provisions	R0300	
Amount/estimate of the overall loss-absorbing capacity ot deferred taxes	R0310	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds (other than those related to business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC (transitional))	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	

Approach to tax rate		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	3

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes		C0130
Amount/estimate of LAC DT	R0640	
Amount/estimate of LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
Amount/estimate of LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
Amount/estimate of LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
Amount/estimate of LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Amount/estimate of Maximum LAC DT	R0690	